

**ACTIVITÉS ET DÉPENSES
RELATIVES AU
DÉVELOPPEMENT
DE LA PETITE ENFANCE**

**ACTIVITÉS ET DÉPENSES
RELATIVES À
L'APPRENTISSAGE
ET À LA GARDE
DES JEUNES ENFANTS**

**RAPPORTS 2003-2004
DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**SECTIONS
I | II**

Il est interdit de reproduire ce document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, à condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats de substitution.

Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec :

	 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ATS : 1 800 465-7735
	 canada.gc.ca
	 Centres d'accès Service Canada

Ce document est également offert sur Internet à l'adresse suivante :

www.unionsociale.gc.ca

Ce document est coédité par Développement social Canada,
l'Agence de santé publique du Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

La photo apparaissant sur la page couverture a été aimablement fournie par Santé Canada.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

N° de catalogue : SD10-1/2004F-PDF

ISBN : 0-662-78166-X

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I

PRÉFACE	9
Soutien offert par le gouvernement du Canada aux jeunes enfants	10
Investissements directs consacrés aux jeunes enfants	10
Transferts fédéraux visant à soutenir les programmes sociaux et de santé	10
Nouvelles mesures instaurées par le budget fédéral de mars 2004	11
<hr/>	
ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE RAPPORT 2003-2004 DU GOUVERNEMENT DU CANADA	13
1. INTRODUCTION	15
Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance	15
Présentation de rapports destinés au public	15
Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE	16
Tableau 1.1 : Transferts de fonds en vertu de l'Entente sur le DPE (en millions de dollars)	16
Domaines d'investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux en 2003-2004 aux termes de l'Entente sur le DPE	17
Portée de la section I	20
Mode de présentation de la section I	21
Le texte	21
Les tableaux	22
2. SANTÉ DURANT LA GROSSESSE, À LA NAISSANCE ET AU COURS DE LA PETITE ENFANCE	23
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	23
Santé Canada	23
Programme canadien de nutrition prénatale	23
Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale	25
Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale	26
Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale	27
Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique	28
Campagne de marketing social pour une grossesse en santé	28
Initiative nationale relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale	28
Programme d'aide postnatale aux parents	29
Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson	30
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	30
Assurance-emploi : prestations de maternité et prestations parentales	30
TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	32
Tableau 2.1 : Programmes fournissant un soutien direct	32
Tableau 2.2 : Autres programmes de soutien	33

3. SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX FAMILLES	37
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	37
Agence canadienne d'inspection des aliments	37
Cahier d'activités sur la salubrité des aliments	37
Santé Canada	37
Guide des parents — protection solaire	37
Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes	38
Carnet de santé de l'enfant du Canada	38
Programme d'action communautaire pour les enfants	38
Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP	40
Six activités relatives à la sécurité des produits de consommation	41
• Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation	41
• Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels	41
• <i>Votre enfant est-il en sécurité?</i>	42
• Cahier d'exercices <i>Radar et la sécurité</i>	42
• Programme <i>Soyez en sécurité</i>	42
• Sécurité des jouets	43
Y'a personne de parfait	44
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	44
Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles	44
Transports Canada	45
Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4	45
Sécurité routière	46
TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	48
Tableau 3.1 : Programmes fournissant un soutien direct	48
Tableau 3.2 : Autres programmes de soutien	49
4. DÉVELOPPEMENT, APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS	55
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	55
Agence du revenu du Canada	55
Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	55
Déduction pour frais de garde d'enfants	56
Citoyenneté et Immigration Canada	56
Cours de langue pour les immigrants au Canada	56
Défense nationale	57
Programme des services aux familles des militaires	57
TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	58
Tableau 4.1 : Mesures fiscales	58
Tableau 4.2 : Programmes fournissant un soutien direct	58

5. SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS	61
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	61
Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada	61
Services nationaux des enfants disparus	61
Sécurité publique et Protection civile Canada	62
Stratégie nationale pour la prévention du crime.....	62
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	63
Trousse d'identification <i>Kidz Printz</i>	63
TABLEAU DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	64
Tableau 5.1 : Programmes fournissant un soutien direct	64
 6. SERVICES AUX ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS ET D'AUTRES PEUPLES AUTOCHTONES, ET À LEUR FAMILLE	65
Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations	65
Avancement des recherches et développement des connaissances	66
Renforcement des capacités et création de réseaux	66
Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance	66
AUTRES ACTIVITÉS ET DÉPENSES	67
Santé Canada	67
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	67
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	68
Grandir ensemble	69
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	70
Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits	70
Affaires indiennes et du Nord Canada	71
Programme de garde d'enfants en Alberta	71
Programme de garde d'enfants en Ontario	72
Programme d'enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12 ^e année)	72
Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick	74
Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations	74
TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	76
Tableau 6.1 : Stratégie fédérale	76
Tableau 6.2 : Programmes fournissant un soutien direct	77
Tableau 6.3 : Autres programmes de soutien	79

7. RECHERCHE ET INFORMATION	81
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	81
Instituts de recherche en santé du Canada	81
Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents	81
Réseaux des centres d'excellence du Canada	83
Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation	83
Santé Canada	84
Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants ..	84
Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes	84
Système canadien de surveillance périnatale	85
Centres d'excellence pour le bien-être des enfants	86
• Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux	86
• Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants	88
• Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants	88
Activité de surveillance de la violence envers les enfants	89
Salubrité de l'environnement des enfants	90
Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille	91
Images de santé	92
Journée nationale de l'enfant	92
Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie	93
Fonds pour la santé de la population	94
Programme de lutte contre le tabagisme	94
Office national du film du Canada	95
Sites Web de Ludovic et de Coucou	95
Développement social Canada	96
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes	96
Programme de partenariats pour le développement social	97
Comprendre la petite enfance	99
TABLEAU DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	100
Tableau 7.1 : Autres programmes de soutien	100

SECTION II

ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS RAPPORT 2003-2004 DU GOUVERNEMENT DU CANADA	107
1. INTRODUCTION	109
Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	109
Présentation de rapports destinés au public	110

Rôle du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	110
Investissements directs dans les programmes d'apprentissage et de garde d'enfants	110
Transferts fédéraux visant à soutenir les services et les programmes territoriaux et provinciaux en matière d'apprentissage et de garde	111
Tableau 1.1 : Montants transférés en vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (en millions de dollars)	111
Financement supplémentaire pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves	112
Entente sur le développement de la petite enfance	112
Autres investissements du gouvernement du Canada pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	112
Domaines d'investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux en 2003-2004 en vertu du cadre multilatéral	113
Rapport initial du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en 2002-2003	116
Portée et présentation de la section II	116
2. PROGRAMMES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS	119
ACTIVITÉS ET DÉPENSES	119
Santé Canada	119
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	119
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	121
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	122
Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits	122
Affaires indiennes et du Nord Canada	123
Programme de garde d'enfants en Alberta	123
Programme de garde d'enfants en Ontario	123
Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick	124
Défense nationale	125
Programme des services aux familles des militaires	125
TABLEAU DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES	126
Tableau 2.1 : Programmes fournissant un soutien direct	126

ANNEXE A — CADRE COMMUN POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'AMÉLIORATION ET L'EXTENSION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	131
ANNEXE B — LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE — COMMUNIQUÉ DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES, LE 11 SEPTEMBRE 2000	135
ANNEXE C — CADRE MULTILATÉRAL POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS, MARS 2003	139
ANNEXE D — RENSEIGNEMENTS UTILES	143



En septembre 2000, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu une entente historique sur le développement de la petite enfance (DPE). En vertu de cette entente, le gouvernement du Canada s'est engagé initialement à verser 2,2 milliards de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires, afin de les aider à investir dans les programmes et services de DPE qu'ils offrent aux enfants de moins de six ans et à leur famille. Cette entente prévoit également que, chaque année, les gouvernements signataires de l'entente doivent rendre compte des progrès qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

En 2003-2004, la contribution fédérale a atteint 500 millions de dollars, un montant que le gouvernement du Canada s'est engagé, dans le cadre de son budget de 2003, à verser annuellement après l'exercice 2005-2006. Dans l'ensemble, les contributions fédérales donnant suite à l'Entente sur le DPE se chiffreront à 3,2 milliards de dollars au cours de la période 2001-2002 à 2007-2008.

En mars 2003, les ministres des trois paliers gouvernementaux responsables des services sociaux ont pris une autre mesure importante pour aider les enfants et leur famille en concluant une entente qui a instauré le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants¹. Ce cadre vise à élargir l'accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde à la fois abordables et de qualité, qui sont régis par les provinces et les territoires.

À l'origine, le gouvernement du Canada avait convenu de verser 900 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les investissements provinciaux et territoriaux dans les domaines de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Toutefois, dans le budget qu'il a publié en mars 2004, il a annoncé qu'il affecterait 150 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, pour porter la contribution fédérale totale à 1,05 milliard de dollars sur cinq ans.

En vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les gouvernements se sont également engagés à publier des rapports annuels explicites afin de donner aux Canadiens une idée précise des progrès accomplis en vue d'élargir l'accès à des programmes et à services abordables et de qualité touchant ces deux domaines.

Les deux rapports que contient le présent document donnent suite à l'engagement du gouvernement du Canada de rendre compte aux Canadiens des activités et des dépenses relatives au DPE ainsi qu'à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en 2003-2004.

Bien que les progrès accomplis soient encourageants, il reste encore beaucoup à faire pour aider les familles à élever leurs jeunes enfants. Les parents doivent avoir la possibilité de faire des choix concrets, et leurs enfants doivent disposer de moyens tangibles d'acquérir des connaissances. Respectant son engagement envers les enfants et leur famille, le gouvernement du Canada continue de travailler de concert avec des partenaires provinciaux et territoriaux de façon à soutenir les investissements dans les domaines du DPE, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, afin que les enfants bénéficient du meilleur départ qui soit dans la vie.

¹ Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux de l'Entente sur le DPE et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à leur élaboration, car il entend conserver une responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants. Toute mention, dans le présent document, relative à un point de vue commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux exclut donc celui du gouvernement du Québec.

Soutien offert par le gouvernement du Canada aux jeunes enfants

Investissements directs consacrés aux jeunes enfants

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer le bien-être des enfants et de leur famille et, à cette fin, il consacre d'importants investissements directs au DPE, qui servent à financer un grand éventail de programmes et de services, y compris les suivants :

- Des programmes communautaires destinés expressément aux enfants et aux familles à risque (p. ex., le Programme d'action communautaire pour les enfants [PACE] et le Programme canadien de nutrition prénatale [PCNP]).
- Des programmes sociaux, économiques et de santé visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des familles inuits et des Premières nations (p. ex., l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits [IGEPNI] et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones [PAPA] dans les réserves).
- Des programmes pour les enfants autochtones à risque qui vivent en dehors des réserves (p. ex., le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones [PAPA] dans les collectivités urbaines et nordiques).
- Des activités de recherche et d'information, dont des campagnes de sensibilisation du public (p. ex., des programmes relatifs à la sécurité des enfants, des projets d'alphabétisation et des recherches visant à déterminer les effets de la violence familiale sur la santé).

Le gouvernement du Canada a pris également diverses mesures de soutien du revenu et mesures fiscales qui contribuent à la santé et au bien-être des familles et des enfants de tous âges. À titre d'exemple, il apporte une aide appréciable au revenu grâce à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), dont le Supplément de la prestation nationale pour enfants, qui est versée aux familles à faible revenu. En 2004, le montant de l'aide financière octroyée à quelque 3,5 millions de familles avec des enfants, par l'intermédiaire de la PFCE, s'élève à plus ou moins 9,1 milliards de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada finance les organisations non gouvernementales (ONG) qui s'emploient à améliorer la santé et le bien-être des enfants. Par exemple, il travaille en partenariat avec des ONG pour acquérir des connaissances et diffuser de l'information sur le développement sain des enfants par l'entremise des centres d'excellence pour le bien-être des enfants.

Un autre exemple du soutien fédéral est le Programme de partenariats pour le développement social. Celui-ci offre en effet des subventions et des contributions (dont le montant total s'est chiffré à plus de 5 millions de dollars en 2003-2004) à des ONG qui se consacrent au développement social et à l'inclusion de populations déterminées dans la société canadienne, notamment les enfants et leur famille.

Transferts fédéraux visant à soutenir les programmes sociaux et de santé

Outre les nombreuses interventions directes dont on fait mention dans le présent rapport, le gouvernement du Canada contribue de façon appréciable à la santé et au bien-être des jeunes enfants et de leur famille grâce à des transferts aux provinces et aux territoires, notamment le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Aux termes de l'Accord sur le renouvellement des soins de santé, les premiers ministres ont convenu de restructurer le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et d'instaurer deux transferts distincts pour les programmes de santé et les programmes sociaux. Cette démarche a pour but d'assurer une plus grande transparence et une meilleure reddition de compte pour ce qui est du soutien que le gouvernement fédéral apporte au domaine

de la santé. Par ailleurs, l'État continuera de donner aux provinces et aux territoires suffisamment de latitude pour leur permettre d'allouer des fonds aux programmes sociaux en fonction de leurs priorités respectives. Le TCS constitue le principal transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour le soutien des soins de santé. Quant au TCPS, il contribue aux dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, y compris le développement et l'apprentissage de la petite enfance et la garde des jeunes enfants.

Les provinces et les territoires ont la possibilité d'utiliser les fonds du TCS en fonction de leurs priorités respectives. Cela leur permet d'offrir une aide directe et des services aux jeunes enfants et à leur famille, plus particulièrement au cours de la grossesse et de la petite enfance, qui sont des périodes nécessitant des soins de santé de premier ordre. De plus, le TCPS donne aux jeunes enfants et à leur famille la possibilité de recourir à un éventail de services sociaux assurés par les provinces et les territoires.

Nouvelles mesures instaurées par le budget fédéral de mars 2004

Dans son budget de 2004, le gouvernement du Canada a prévu de nouvelles mesures pour venir en aide aux jeunes enfants et à leur famille. L'une d'elles consiste à augmenter de 150 millions de dollars les transferts de fonds aux provinces et aux territoires au cours des deux prochaines années afin d'accélérer la mise en application du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Une autre mesure prévoit l'affectation de fonds fédéraux supplémentaires au même domaine, mais à l'intention des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Ces mesures sont exposées en détail dans le chapitre 1 de la section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants — Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*.

En outre, le budget de 2004 prévoit un investissement de 14 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans le cadre d'un plan visant à étendre la portée du projet pilote de recherche au sein des collectivités, intitulé Comprendre la petite enfance (CPE), qui a déjà donné des résultats fructueux. Ce projet, qui a débuté en 1999, vise à renforcer les capacités des collectivités à prendre des décisions éclairées quant aux politiques et aux programmes qui s'avèrent les plus appropriés pour soutenir les familles qui ont de jeunes enfants. Les effets positifs du CPE sur les collectivités sont exposés au chapitre 7 de la section I, intitulé Recherche et information.

Le budget de 2004 a également instauré un nouveau Bon d'études canadien afin d'encourager l'épargne-études pour les enfants des familles à faible revenu. Ce bon permet aux enfants des familles qui sont admissibles au Supplément de la prestation nationale pour enfant de disposer d'un montant pour leurs études pouvant atteindre 2 000 \$ lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans.



SECTION I

ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

RAPPORT 2003-2004
DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CHAPITRES

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7



INTRODUCTION

Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance

L'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE), qui vise les enfants de moins de six ans et leur famille, comporte deux principaux objectifs :

- Promouvoir le DPE de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, en sécurité et aptes à s'instruire, et qu'ils participent aux activités de la société et assument des responsabilités.
- Aider les enfants à développer toutes leurs aptitudes, et les familles à appuyer leurs enfants au sein de collectivités vigoureuses.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les gouvernements se sont entendus sur les quatre principaux champs d'action suivants, et ont convenu de consacrer des fonds à l'un ou à l'ensemble d'entre eux, selon leurs priorités respectives :

- la promotion de la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- l'accroissement du soutien aux parents et aux familles;
- le renforcement du développement, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- l'accroissement du soutien aux collectivités.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Entente sur le DPE, on peut consulter l'annexe B du présent rapport, qui contient le texte intégral du communiqué découlant de la réunion que les premiers ministres ont tenue le 11 septembre 2000.

Présentation de rapports destinés au public

En divulguant les détails de l'Entente sur le DPE, les premiers ministres ont reconnu l'importance de rendre des comptes aux Canadiens et, à cette fin, se sont engagés à ce que les gouvernements rédigent des rapports annuels sur leurs investissements et sur les progrès accomplis en vue d'améliorer les programmes et les services offerts au chapitre du développement de la petite enfance. Ils ont convenu d'exercer un suivi des nouveaux investissements en commençant par établir des rapports de référence sur ces derniers, et en s'engageant à améliorer ce processus de reddition de comptes au fil du temps.

En outre, les premiers ministres se sont entendus pour élaborer un cadre commun afin de rendre compte des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'étendre les programmes et services relatifs au DPE.

Ce cadre commun énonce le but, les principes et les lignes directrices de la présentation de rapports publics au sujet de ces programmes et services, afin de veiller à l'uniformisation de l'information que les gouvernements divulguent aux Canadiens. Conformément au cadre, les rapports doivent fournir des renseignements descriptifs sur les programmes ainsi que des détails sur certains indicateurs, notamment en ce qui a trait aux dépenses, à la disponibilité, à l'accessibilité, à l'abordabilité et à la qualité des programmes et services.

Le texte intégral de ce cadre commun pour la reddition de comptes figure à l'annexe A de ce rapport.

Le rapport 2003-2004 sur les activités et les dépenses, qui s'appuie sur les principes et les lignes directrices énoncés dans le cadre commun, témoigne du fait que le gouvernement du Canada respecte son engagement à rendre compte annuellement de ses investissements ainsi que des progrès qu'il réalise en vue d'améliorer les programmes et services consacrés au DPE.

Dans le cadre de l'Entente sur le DPE, les premiers ministres se sont également engagés à ce que les gouvernements rendent compte régulièrement du bien-être des jeunes enfants en se fondant

sur un ensemble d'indicateurs communs. Pour de plus amples renseignements, on peut consulter en ligne le document intitulé *Le bien-être des jeunes enfants au Canada : Rapport du gouvernement du Canada 2003*, à l'adresse : http://www.unionsociale.gc.ca/ecd/2003/report2_f/tocf.html. Il s'agit du deuxième et plus récent rapport du gouvernement fédéral à ce sujet.

Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE

Le gouvernement du Canada contribue chaque année, de façon importante, aux efforts que déploient les provinces et les territoires en vue d'améliorer les programmes et services visant à soutenir les jeunes enfants au sein de leur collectivité.

En septembre 2000, le gouvernement du Canada s'est engagé à transférer aux provinces et aux territoires 2,2 milliards de dollars sur cinq ans afin de les aider à investir dans des programmes et des services consacrés au DPE. Depuis le 1^{er} avril 2004, ce versement de fonds s'effectue dans le cadre du nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Auparavant, le gouvernement fédéral versait ce financement aux provinces et territoires par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). En 2003-2004, il leur a transféré 500 millions de dollars, un montant qu'il versera en permanence après l'exercice 2005-2006, comme le prévoyait son budget de 2003.

Le **tableau 1.1** fait état des transferts de fonds qu'effectue le gouvernement afin de donner suite à l'Entente sur le DPE.

**TABLEAU 1.1 :
TRANSFERTS DE
FONDS EN VERTU
DE L'ENTENTE
SUR LE DPE (EN
MILLIONS DE
DOLLARS)**

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	TOTAL
Terre-Neuve et								
Labrador	5,1	6,6	8,2	8,1	8,0	7,9	7,8	51,8
Île-du-Prince-Édouard	1,3	1,7	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	13,8
Nouvelle-Écosse	9,0	11,9	14,8	14,7	14,6	14,4	14,3	93,8
Nouveau-Brunswick	7,3	9,6	11,9	11,8	11,7	11,6	11,5	75,2
Québec	71,6	95,0	118,4	118,1	117,8	117,5	117,3	755,6
Ontario	115,0	154,2	193,5	193,9	194,3	194,7	195,2	1 240,8
Manitoba	11,1	14,7	18,3	18,3	18,3	18,3	18,2	117,3
Saskatchewan	9,7	12,7	15,7	15,6	15,5	15,3	15,2	99,7
Alberta	29,6	39,7	49,9	50,1	50,3	50,6	50,8	320,9
Colombie-Britannique	39,4	52,5	65,6	65,7	65,8	65,9	65,9	420,8
Nunavut	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,0
Territoires du								
Nord-Ouest	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	4,3
Yukon	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,1
TOTAL	300,0	400,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	3 200,0

Notes : Les totaux peuvent ne pas être exacts en raison de l'arrondissement des montants.

Pour les exercices 2001-2002 à 2003-2004, les paiements se sont effectués par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), mais à compter de 2004-2005, ils proviendront du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Ce dernier transfert est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004, au moment où le TCSPS a été scindé en deux nouveaux types de transferts, soit le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada pour les exercices 2001-2002 à 2004-2005, ainsi que sur celles de Finances Canada pour 2005-2006 à 2007-2008. Les montants au-delà de 2001-2002 peuvent faire l'objet d'une révision à la suite de la publication périodique des prévisions démographiques officielles de Statistique Canada.

Domaines d'investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux en 2003-2004 aux termes de l'Entente sur le DPE

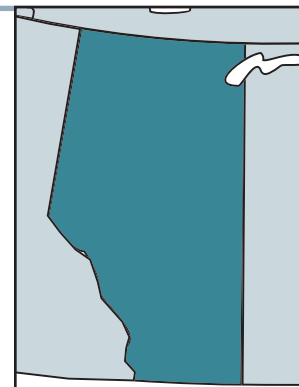
Les provinces et les territoires entreprennent un grand éventail d'activités relatives au DPE grâce aux transferts de fonds fédéraux. Quelques exemples des domaines jugés prioritaires par les provinces et les territoires au chapitre de l'investissement dans le développement de la petite enfance sont présentés dans les pages qui suivent.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux publient également des rapports d'étape sur leurs investissements en matière de DPE.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu, le 3 novembre 2004, de créer un portail Web relatif au développement, à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants (www.ecd-elcc.ca). Ce portail donne accès aux sites Web fédéraux, provinciaux et territoriaux qui offrent des renseignements sur les activités menées dans ces domaines, et permet de consulter les rapports que les trois paliers gouvernementaux établissent en vertu de l'Entente sur le DPE et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

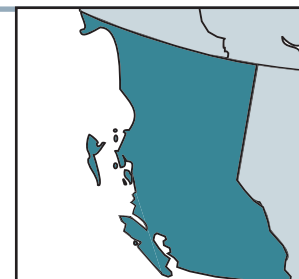
Alberta

- Centres de ressources familiales
- Grossesse, naissance et enfance en santé
- Soutien aux familles autochtones
- Alphabétisation des parents et des enfants
- Élaboration de programmes de DPE pour les garderies
- Intervention précoce (TSAF* et visites à domicile)
- Éducation parentale
- Enfants victimes ou témoins de violence familiale
- Soutien à l'allaitement maternel



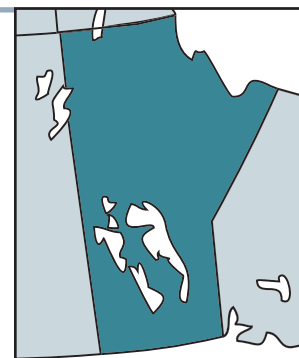
Colombie-Britannique

- DPE dans les collectivités autochtones
- Garde d'enfants
- TSAF*
- Développement des enfants en bas âge
- Vaccination des enfants
- Autisme

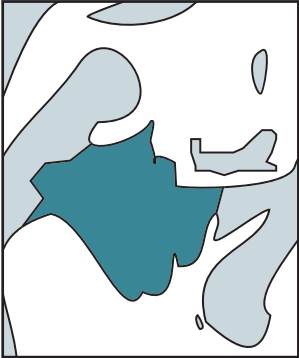


Manitoba

- Programmes de prestations prénatales et de soutien communautaire
- Dépistage systématique chez les enfants en bas âge et visites à domicile ciblées
- TSAF*
- Activités parents-enfants
- Garderies de jour
- Promotion de la santé des jeunes enfants
- Préparation à l'apprentissage et à l'entrée à l'école
- Enfants ayant des besoins spéciaux
- Restauration de la Prestation nationale pour enfants



* Activités relatives aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).



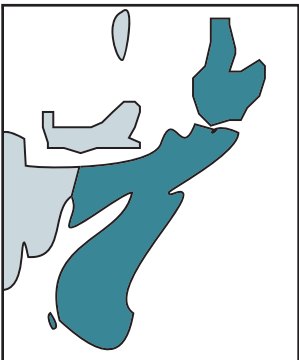
Nouveau-Brunswick

- Programme communautaire d'acquisition précoce du langage
- Programme de prestations prénatales
- Renforcement des capacités communautaires
- Améliorations apportées aux garderies de jour (augmentation salariale et formation)
- Intervention précoce et intégration de la garde de jour pour les enfants ayant des besoins spéciaux
- Information et ressources à l'intention des parents
- Soutien aux enfants témoins de violence familiale
- Liens entre le parent et son enfant en bas âge



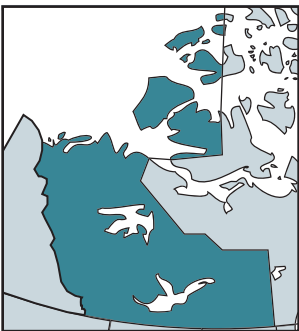
Terre-Neuve et Labrador

- Prestations prénatales et postnatales
- Alphabétisation précoce et orientation en prématernelle
- Programmes de ressources familiales et « Clubs bébé en santé »
- Services de garderie et soutien à la garde d'enfants
- Intervention précoce et autisme



Nouvelle-Écosse

- Visites à domicile
- Stabilisation et amélioration de la garde d'enfants grâce à : des augmentations salariales, des activités de formation, un soutien accru à la garde d'enfants, l'augmentation du nombre de places subventionnées transférables, l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux et des subventions pour l'achat d'équipement dans les garderies à mi-temps
- Multiplication des programmes d'éducation parentale
- Diffusion accrue de l'information sur la garde d'enfants et multiplication des services de soutien aux collectivités
- Acquisition du langage et programme d'apprentissage au stade de la petite enfance
- Collaboration avec les collectivités et systèmes d'information

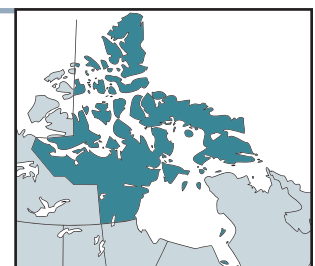


Territoires du Nord-Ouest

- Visites à domicile dans le cadre du programme Familles en santé
- Éducation parentale et alphabétisation familiale
- Ressources documentaires sur le développement des enfants
- Acquisition et maintien de la langue autochtone
- Dépistage systématique des troubles auditifs chez les nourrissons
- Dépistage systématique des troubles du développement
- Sensibilisation du public

Nunavut

- Grossesse, naissance et enfance en santé
- Éducation parentale et soutien aux familles



Ontario

- Centres de la petite enfance de l'Ontario
- Alphabétisation précoce
- Développement des enfants en bas âge
- Santé mentale des enfants
- Autisme
- Parents adolescents
- Programme Bébés en santé, enfants en santé (dépistage accru à 18 mois)
- Nutrition des enfants autochtones
- TSAF*
- Services prénatals et postnatals
- Information et sensibilisation du public
- Prévention et traitement des blessures et prévention de la violence
- Dépistage et évaluation des risques



Île-du-Prince-Édouard

- « Stratégie de développement des enfants en santé — Partenariats visant les enfants » et développement communautaire
- Maternelles communautaires financées avec des fonds publics
- Évaluation et amélioration du milieu de vie des enfants et éducation préscolaire
- Soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux
- Soutien aux enfants handicapés de six ans et moins
- Intervention précoce et visites à domicile dans le cadre du programme Meilleur départ
- Dépistage de la surdité chez les nourrissons



Québec

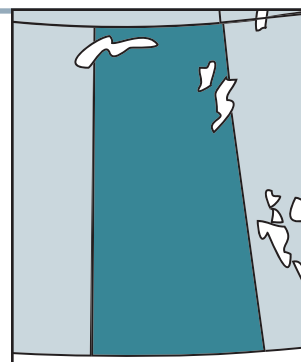
- Les priorités du Québec ne sont pas énumérées, car il n'est pas signataire de l'Entente sur le DPE.

Saskatchewan

- Dépistage systématique chez les nourrissons
- Intervention précoce
- Mortalité infantile
- Garde d'enfants

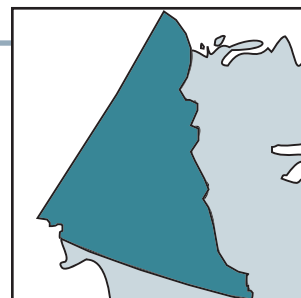
Dans des collectivités ciblées :

- TSAF*
- Visites à domicile
- Amélioration de la garde d'enfants
- Programmes d'apprentissage précoce
- Soutien aux parents



Yukon

- Familles en santé (y compris des visites à domicile, l'éducation parentale et les activités relatives aux TSAF*)
- Enfants handicapés



* Activités relatives aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).

UN CANADA DIGNE DES ENFANTS

RÉITÈRE L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES ENFANTS

Le 10 mai 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la publication du plan d'action *Un Canada digne des enfants*, qui constitue une mesure officielle donnant suite aux engagements qu'il a pris le 10 mai 2002 à l'occasion de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

Un Canada digne des enfants réaffirme l'importance que tous les secteurs de la société canadienne, à savoir les gouvernements, les organismes et les citoyens, accordent aux enfants. De manière plus précise, *Un Canada digne des enfants* réitère l'engagement du gouvernement à faire en sorte que les enfants et les familles constituent une priorité nationale et à continuer de collaborer avec les autres gouvernements, les intervenants et le public.

Un Canada digne des enfants expose les objectifs, les stratégies et les possibilités d'action en fonction de quatre principaux thèmes : le soutien aux familles et le renforcement des collectivités; la promotion d'une vie saine; la protection des enfants; ainsi que la promotion de l'éducation et de l'apprentissage. *Un Canada digne des enfants* fait également état d'un certain nombre de domaines d'intervention auprès des enfants qui sont jugés prioritaires et qui cadrent avec le plan d'action relatif aux enfants et aux familles qu'a adopté le gouvernement du Canada.

La sénatrice Landon Pearson, qui a joué un rôle central dans l'élaboration de ce plan d'action en compagnie du ministre du Développement social et du ministre de la Santé, l'a présenté le 22 avril 2004 aux Nations Unies, à New York, au nom du gouvernement du Canada.

Un Canada digne des enfants est conforme au Plan d'action national pour les enfants, qui constitue le cadre sur lequel se fondent les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants pour travailler en collaboration en faveur des enfants. À titre de signataire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le Canada s'est engagé à garantir que les intérêts des enfants seront pris en compte dans l'ensemble de ses programmes et politiques et, à cet égard, *Un Canada digne des enfants* confirme son engagement à donner suite à la Convention.

Il est possible de consulter le texte intégral de ce document à l'adresse suivante :

<http://www11.sdc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/polsoc/publications/2002-002483/page00.shtml>.

Portée de la section I

Cette section porte sur les activités et les dépenses du gouvernement du Canada qui ont une incidence directe sur les enfants de moins de six ans et leur famille. Elle traite des investissements directs, y compris les salaires, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les subventions et contributions au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Elle présente également les activités qui s'adressent aux enfants canadiens ainsi qu'aux enfants des immigrants et des réfugiés qui vivent au Canada, mais elle ne fait pas état des investissements du gouvernement dans les programmes internationaux ni de l'aide qu'il apporte aux jeunes enfants et à leur famille à l'étranger.

Les dépenses énumérées concernent les investissements directs, y compris les salaires, les coûts d'exploitation, les subventions et les contributions. Par contre, elles ne comprennent pas les dépenses en immobilisations comme les investissements en matière de technologie et d'infrastructures.

Cette section constitue la quatrième édition du rapport sur les activités et les dépenses relatives au DPE. Les éditions précédentes, à commencer par le rapport de référence de 2000-2001, sont accessibles en ligne à l'adresse : www.socialunion.ca/ecd_f.html, tout comme divers documents d'information et autres rapports ayant trait à l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le DPE.

Mode de présentation de la section I

Le texte

À l'instar des rapports des années précédentes, les données du présent rapport sont présentées en fonction des quatre champs d'action énoncés dans l'Entente sur le DPE, à savoir :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance (voir le chapitre 2);
- améliorer le soutien aux parents et aux familles (voir le chapitre 3);
- renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (voir le chapitre 4);
- renforcer le soutien aux collectivités (voir le chapitre 5).

Les programmes et services destinés aux enfants des Premières nations et des autres peuples autochtones ainsi qu'à leurs familles font l'objet de chapitres distincts (voir le chapitre 6), de même que la recherche et l'information (voir le chapitre 7).

Certaines activités se rapportent à au moins deux des quatre champs d'action, mais lorsque l'une d'elles est particulière, elle n'est présentée que dans un seul chapitre.

La présentation du rapport a subi quelques modifications cette année, principalement à la suite des recommandations formulées par un comité consultatif fédéral sur les rapports publics ayant trait au DPE. Ce comité était constitué de spécialistes dans le domaine du développement de la petite enfance et d'autres personnes intéressées. On attache maintenant une plus grande importance aux principaux résultats et aux avantages des programmes et services offerts aux Canadiens. De plus, on y fait davantage référence aux sites Web qui contiennent des renseignements supplémentaires, y compris des liens avec des rapports pertinents, des feuillets d'information et des conclusions de recherche ayant trait à de nouvelles questions en matière de DPE.

Chaque exposé concernant une activité particulière commence par une brève description du programme ou du service auquel elle se rapporte. Vient ensuite une section intitulée **Quoi de neuf?**, qui fait état des principaux progrès et/ou changements ainsi que des résultats les plus probants en 2003-2004. L'information descriptive est classée par ministère ou organisme. Pour ce qui est des programmes fournissant un soutien direct, cette information est présentée, dans la mesure du possible et le cas échéant, en fonction des indicateurs relatifs aux programmes énoncés dans le cadre multilatéral. Dans le cas des programmes qui n'offrent pas de soutien direct (p. ex., ceux concernant la recherche, la sensibilisation du public, l'information et autres domaines connexes), les comptes rendus contiennent des données descriptives ainsi qu'un état des dépenses. Cette année, l'information relative aux dépenses fait partie de la description de chaque activité.

Les nouvelles activités sont signalées dans le texte. Afin de donner suite à l'engagement du gouvernement d'améliorer la reddition de comptes, on a procédé en 2003-2004 à une plus vaste analyse du contexte pour relever les activités fédérales relatives au DPE. Cet exercice a permis de recueillir de nouveaux renseignements sur un certain nombre d'activités qui sont en place depuis quelque temps.

Les tableaux

Les tableaux qui font état des activités et des dépenses à la fin de chaque chapitre sont présentés selon chaque ministère ou organisme fédéral. Sauf indication contraire, tous les renseignements sur les dépenses et la disponibilité des programmes ne concernent que la période prénatale, les enfants de six ans ou moins et leur famille. Certains responsables de programmes et de services n'ayant pu fournir de chiffres précis concernant ce groupe d'âge, les dépenses qu'ils ont déclarées se rapportent, dans certains cas, à un groupe plus large (p. ex., les enfants jusqu'à 12 ou 18 ans) ou constituent une estimation des dépenses relatives aux enfants de moins de six ans.

Les dépenses énumérées représentent des investissements directs qui comprennent au moins l'un des trois éléments suivants :

- les salaires;
- les subventions et les contributions;
- les coûts d'exploitation et de gestion.

Toutes les dépenses sont exprimées en chiffres réels, à moins d'indication contraire, et elles ne comprennent pas les dépenses d'immobilisation dans des domaines comme la technologie et les infrastructures.

En ce qui a trait aux programmes qui fournissent un soutien direct aux enfants, les renseignements relatifs à leur disponibilité comprennent le nombre de bénéficiaires (à savoir, le nombre d'enfants et de familles ayant reçu un service et/ou le nombre de « places » dans un programme ou une autre donnée sur le nombre de participants) ainsi que le nombre d'établissements. Quant aux programmes qui ne fournissent pas de soutien direct (p. ex., ceux concernant la recherche, la sensibilisation du public, l'information et des domaines connexes), on y trouve des renseignements sur les organismes et les groupes sur lesquels comptent les ministères ou les organismes gouvernementaux pour faire connaître les activités et rejoindre leur public cible.

La présentation des tableaux a également subi des changements cette année, dont les suivants :

- Les tableaux présentent toutes les données des rapports antérieurs du gouvernement du Canada sur les *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance* afin d'en faciliter le suivi.
- Les tableaux rendent également compte des programmes et des services mentionnés dans les rapports précédents sur le DPE, qui ont depuis été interrompus ou remplacés.
- Le montant des dépenses des années précédentes a pu être modifié si l'on disposait de nouveaux chiffres (p. ex., un montant estimé remplacé par un montant réel).
- Dans certains cas, on a également corrigé certaines dépenses déclarées antérieurement.

Ces modifications témoignent de la détermination du gouvernement d'améliorer continuellement la reddition de comptes au fil du temps. On a déployé des efforts concertés pour veiller à ce que les renseignements sur les activités et les dépenses que renferment les tableaux soient exacts et complets.



SANTÉ DURANT LA GROSSESSE, À LA NAISSANCE ET AU COURS DE LA PETITE ENFANCE

« Combien d'enfants fument et boivent avant de naître? »

Cette question est posée dans le numéro d'août 2003 du bulletin que publie le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, et la réponse est brève : « Un trop grand nombre ».

Selon ce bulletin :

Près de 20 p. 100 des femmes enceintes consomment de l'alcool et 25 p. 100 d'entre elles fument pendant leur grossesse. Tous les ans, des milliers de bébés naissent souffrant de déficits physiques, cognitifs et sociaux provoqués par l'exposition in utero à ces substances. À mesure que les chercheurs découvrent les conséquences à long terme de la consommation prénatale d'alcool et de tabac, la nécessité d'instaurer des programmes et des politiques plus efficaces se fait sentir davantage. L'avenir des plus jeunes citoyens du monde en dépend¹.

En 2003-2004, le gouvernement du Canada a continué d'investir dans des programmes, des services et des campagnes d'information afin de promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance. Certains des programmes dont il est question dans ce chapitre visent à réduire les risques que représente l'exposition à l'alcool et au tabac au stade prénatal, alors que d'autres offrent de l'information et du soutien pour favoriser un bon état de santé à la naissance et au cours de la petite enfance.

Certaines des activités qui ont une incidence sur la santé à ces trois stades sont abordées dans d'autres chapitres de cette section, notamment celles qui ont trait au carnet de santé de l'enfant (voir le chapitre 3) et au Système canadien de surveillance périnatale (voir le chapitre 7).

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Santé Canada

Programme canadien de nutrition prénatale

Le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) finance des organismes et des regroupements communautaires afin de les aider à élaborer et à améliorer des programmes à l'intention des femmes enceintes vivant dans des situations qui menacent leur santé et le développement de leur bébé.

En 2003-2004, plus de 47 000 femmes ont eu recours aux programmes et services des 330 projets du PCNP dans l'ensemble du Canada. Ces projets communautaires offrent des services complets qui répondent aux besoins des femmes, notamment : la fourniture de suppléments alimentaires; des conseils sur la nutrition et l'hygiène de vie; de l'information sur l'allaitement maternel, l'attachement du nourrisson et le développement de l'enfant; le soutien social et le développement des aptitudes; ainsi que l'aiguillage vers des services sociaux et de santé.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur le PCNP, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pcnp_accueil_f.html. Ce site Web offre des liens avec d'autres sites où l'on peut notamment consulter :

- un répertoire des projets dans lequel on peut effectuer des recherches selon le nom du projet, la province, la ville ou le domaine (p. ex., l'allaitement maternel, la nutrition, l'alphabétisation, la violence familiale et la consommation abusive d'alcool et de drogue);
- un catalogue de ressources (p. ex., des livres, des vidéos, des dépliants, des feuillets d'information et des cédéroms);
- le profil des participantes.

¹ Liz Warwick, « Ni alcool ni tabac : un départ en santé pour une vie saine », *Bulletin du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants*, vol. 2, n° 2, août 2003, p. 2.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, on a considérablement étendu la portée du programme dans plusieurs régions du pays. Par exemple :

- le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a financé trois projets du PCNP afin que soient créés neuf Clubs bébé en santé dans des collectivités où le programme n'était pas encore offert;
- certains projets à l'intention des Autochtones de l'Ontario vivant hors des réserves ont incité un grand nombre d'hommes à participer à leurs activités en y traitant du rôle qui est traditionnellement dévolu au père.

De plus, des projets du PCNP menés en Alberta ont fait ressortir la recrudescence de certains phénomènes en 2003-2004, notamment :

- l'insécurité alimentaire;
- la violence familiale;
- le nombre de sans-abri;
- la consommation de drogue, d'alcool et de tabac;
- le nombre de parents souffrant de troubles du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF).

En conséquence, de nombreux participants ont besoin de services durant une plus longue période.

Un programme d'abandon du tabac offert par six projets du PCNP en Alberta a donné de bons résultats, comme en témoignent les réponses de 91 p. 100 des participantes ayant rempli un questionnaire par la suite :

- 28 p. 100 ont cessé de fumer au cours de leur grossesse;
- 55 p. 100 ont diminué leur consommation de tabac.

L'évaluation du rendement du PCNP à l'échelle nationale est menée en permanence. Les résultats qui en découlent ainsi que les données provenant d'autres sources d'information (p. ex., des études de cas et des entrevues menées auprès de participantes) ont été utilisés dans le cadre d'une évaluation ministérielle du programme en 2003-2004. Les principales constatations sont les suivantes :

- Le programme parvient à atteindre la clientèle cible, à savoir 60 p. 100 environ des femmes enceintes à faible revenu et 40 p. 100 des adolescentes qui donnent chaque année naissance à un bébé au Canada.
- Des études sur l'incidence du programme montrent que les mères qui sont inscrites au PCNP sont près de deux fois plus nombreuses à allaiter leur bébé que les mères qui n'y sont pas inscrites et qui présentent les mêmes risques.
- Les femmes qui sont inscrites au PCNP apprécient le programme et font état d'un éventail de résultats qui concordent avec les objectifs fixés, notamment :
 - › l'amélioration de l'état de santé de ces femmes au cours de la grossesse et des bébés en meilleure santé;
 - › l'élargissement de l'accès aux services;
 - › l'information plus abondante au sujet de l'allaitement maternel;
 - › la diminution de l'isolement social;
 - › l'amélioration des aptitudes parentales;
 - › la diminution du stress;
 - › le renforcement de la confiance en soi.

Les femmes qui ont reçu de l'aide et du soutien par l'intermédiaire du PCNP sont peut-être mieux en mesure d'en expliquer les résultats :

« Auparavant, j'ignorais que lorsqu'une femme enceinte boit un verre de vin, le fœtus en boit aussi. Je suis contente de le savoir. »

« Le seul fait de savoir que quelqu'un me comprenait et se souciait de moi m'a aidé à devenir la meilleure mère possible. »

« Sans l'intervention de la travailleuse d'approche du programme de sensibilisation des femmes enceintes, je n'en serais pas là aujourd'hui. Je vivrais encore dans la rue, consommerais de la drogue et subirais la violence de l'homme que je fréquentais. »

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme canadien de nutrition prénatale se sont chiffrées à 29 544 353 \$.

Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale

Ce volet du PCNP est offert à toutes les collectivités inuites et des Premières nations. Celles-ci adaptent les services selon leurs priorités et les besoins à l'échelle locale en vue d'améliorer l'issue des grossesses. Ce volet vise les femmes enceintes et celles dont les enfants sont âgés d'un an et moins, qui vivent dans des réserves ou des collectivités inuites. Les activités les plus courantes réalisées dans le cadre de ce volet comprennent : la fourniture de nourriture; des conseils sur la nutrition et l'hygiène de vie; de l'information sur la grossesse, l'allaitement maternel, l'alimentation du nourrisson et son développement; du soutien social et l'acquisition d'aptitudes.

En 2003-2004, on estime que quelque 6 000 femmes (et leur famille) ont participé au PCNP offert par environ 450 établissements dans plus de 600 collectivités.

Quoi de neuf? En 2003-2004, ce volet du programme a donné lieu à la publication et à la distribution du document *Assurons à bébé un départ en santé*, qui constitue un guide sur la nutrition prénatale à l'intention des travailleuses en santé communautaire œuvrant dans les collectivités des Premières nations. Une version de ce document en inuktitut est en voie d'élaboration et sa distribution est prévue au début de 2005.

Ce guide contient de l'information essentielle et pratique sur la nutrition, la grossesse, l'alimentation du nourrisson, le diabète gestationnel et l'activité physique. Ses auteurs ont pris soin de traiter de questions qui touchent particulièrement les Premières nations et les Inuits, et de développer les sujets susmentionnés en tenant compte du contexte culturel. On peut se renseigner sur la manière de commander ce document, ainsi que d'autres ressources documentaires du programme, à l'adresse : http://www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pga/crp/crp_imprimes.htm.

Les responsables du programme ont également élaboré un guide convivial ainsi que des « fiches de recettes » contenant des renseignements, des conseils et des suggestions pour concevoir et réaliser des activités communautaires qui donnent des résultats fructueux. La distribution de ces ressources à toutes les collectivités inuites et des Premières nations était prévue pour l'hiver de 2004. Les intervenantes de première ligne constituent le principal public cible de ces ressources. Leur contenu, qui s'inspire des interventions ayant déjà donné des résultats tangibles, fait état des meilleures méthodes appliquées au cours des dix dernières années au chapitre de la prestation des services.

En outre, des activités de formation régionales réalisées au cours de l'année ont porté sur des sujets tels que l'alimentation du nourrisson, le diabète gestationnel ainsi que la gestion et l'évaluation des programmes. Les intervenantes de première ligne de presque toutes les collectivités (environ 500) ont participé à ces activités de formation.

En 2003-2004, les responsables du programme ont également élaboré un plan d'ensemble et jeté les bases d'un projet de sensibilisation visant à prévenir l'anémie ferriprive chez les enfants en bas âge. Ce projet, qui sera mis sur pied en 2005-2006, donne suite aux sérieuses préoccupations en matière de santé publique que ce type d'anémie suscite au sein des collectivités inuites et des Premières nations.

Ce volet a également fait l'objet d'une évaluation en 2003-2004, et le rapport qui en découlera sera publié en 2005. Les constatations préliminaires de cette évaluation montrent que les femmes qui prennent part au Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) :

- ont plus rapidement accès à des services durant leur grossesse que celles qui n'y sont pas inscrites;
- sont plus susceptibles d'allaiter leur bébé et durant une plus longue période que celles qui n'y sont pas inscrites;
- sont plus susceptibles de corriger leurs habitudes alimentaires lorsqu'elles reçoivent des conseils en nutrition que celles qui n'y sont pas inscrites;
- sont plus susceptibles d'apprécier le PCNP lorsque les aînées participent aux activités.

Ces constatations préliminaires montrent également :

- que les fonds du PCNP soutiennent des services que les collectivités inuites et des Premières nations ne seraient pas en mesure d'offrir autrement;
- que les visites à domicile et les autres formes de soutien individuel permettent de rejoindre les femmes qui sont le plus à risque.

Les femmes qui reçoivent de l'aide et du soutien grâce au programme sont sans doute bien placées pour en estimer la valeur si l'on se fonde sur les observations suivantes :

Points de vue de participantes :

« Je suis venue pour obtenir du lait, mais je suis restée parce que je pouvais parler à d'autres mères. »

« J'en suis à ma quatrième grossesse et j'en ai encore beaucoup à apprendre. Je n'aurais jamais pensé à préparer moi-même la nourriture de mon bébé. J'aurais pu ainsi épargner beaucoup d'argent. »

« J'en apprend beaucoup en écoutant les autres mères. »

Points de vue de travailleuses :

« Nous allons faire l'épicerie en groupe afin que les participantes apprennent à choisir des aliments nutritifs qu'elles se partagent ensuite pour les apporter chez elles. Certaines femmes ont continué à faire leur épicerie à plusieurs afin de réaliser des économies. »

« Une mère a arrêté de fumer, a commencé à mieux s'alimenter et à faire de l'exercice deux fois par semaine. Elle a aussi décidé d'allaiter son bébé, et maintenant qu'il a six mois, elle a commencé à lui donner des aliments solides. Elle déclare que sans le PCNP, elle n'aurait jamais appris à faire des choix qui ont changé sa vie et celle de son bébé. »

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du volet Premières nations et Inuits du PCNP se sont chiffrées à 14,2 millions de dollars. De cette somme, 10,7 millions de dollars ont été consacrés aux programmes communautaires et le reste a été affecté à des activités de soutien, y compris celles ayant trait à l'évaluation, à la formation et au développement des ressources.

Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale

Ces lignes directrices nationales ont été largement diffusées en 2000, tant chez les professionnels de la santé que chez les responsables de programmes qui offrent des soins aux mères canadiennes et à leurs nouveau-nés. L'objectif visé est de faire en sorte que la grossesse, la naissance et la

période postnatale constituent une expérience saine et satisfaisante pour toutes les mères, les bébés et leur famille. Ces lignes directrices se fondent sur des conclusions de recherches et représentent des normes d'excellence en ce qui a trait aux soins à apporter aux mères et aux nouveau-nés dans une perspective familiale. On peut les consulter sur le site Web de Santé Canada, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/prenatal/fcmc1_f.html.

Dépenses : Cette activité n'a donné lieu à aucune dépense en 2003-2004.

Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foétale

En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, annoncée en octobre 2002, une somme additionnelle de 10 millions de dollars a été investie en 2002-2003 (somme qui sera portée à 15 millions de dollars les années suivantes), afin d'intensifier les efforts pour prévenir les TSAF dans les collectivités des Premières nations.

Ce volet a pour but de réduire l'incidence des TSAF et d'améliorer la qualité de vie de ceux qui ont été exposés à l'alcool au stade prénatal. Les quatre principaux objectifs en vue d'étendre la portée de ce volet comprennent :

- l'élaboration de programmes pour les populations à risque;
- le dépistage précoce, l'évaluation et le diagnostic des TSAF;
- la sensibilisation et la formation relatives aux TSAF;
- le soutien aux parents et aux familles touchés par les TSAF.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, l'initiative était surtout axée sur la prévention et la sensibilisation, les publics cibles étant les femmes en âge de procréer et leur famille. Le financement accru a permis de soutenir les activités suivantes :

- la conception, l'élaboration et la distribution de documents et de vidéos adaptés à la culture et destinés à sensibiliser les publics cibles aux TSAF, ainsi que des campagnes visant la même fin;
- la tenue d'ateliers sur les TSAF à l'intention expresse des parents;
- la tenue d'ateliers d'information et de sensibilisation au sein des collectivités, à l'intention, notamment, de publics particuliers comme les aînés et les travailleurs en santé mentale;
- l'élaboration et la tenue de modules de formation sur les TSAF;
- la tenue de séances de formation visant à aider les animateurs à établir un inventaire des atouts des collectivités, à savoir les personnes, les compétences, les services et les ressources dont elles disposent pour être en meilleure santé et plus fortes.

En 2003-2004, le volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foétale a donné de nombreux résultats positifs grâce, en grande partie, à l'accroissement du financement. Par exemple, ses responsables ont rejoint les publics cibles dans un plus grand nombre de collectivités et ont expédié davantage de pochettes d'information aux membres de ces collectivités, y compris les professionnels de la santé, afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences relativement aux TSAF.

En outre, le volet a donné lieu à la tenue d'un atelier de formation à l'intention des animateurs, afin qu'ils disposent des outils nécessaires pour établir un inventaire des atouts sur lesquels peuvent compter les collectivités.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au volet Premières nations et Inuits de l'initiative relative aux TSAF se sont chiffrées à environ 7,2 millions de dollars. Compte tenu de la nécessité d'améliorer ce volet en collaboration avec des spécialistes des TSAF, des organismes autochtones nationaux, et des représentants des Premières nations, des Inuits et des régions, l'octroi du financement supplémentaire a connu du retard en 2003-2004. Les responsables des programmes

de santé inuits et des Premières nations ont réorienté la part du financement qu'ils n'ont pas utilisée vers d'autres programmes de santé régionaux, y compris les services qu'ils estiment prioritaires.

Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique

L'acide folique constitue un élément essentiel au développement normal de la colonne vertébrale, du cerveau et du crâne du fœtus, particulièrement au cours des quatre premières semaines de grossesse. Afin d'éviter toute malformation du tube neural, il est important que les femmes commencent à prendre de l'acide folique avant d'être enceintes. Cette campagne de sensibilisation vise à informer toutes les femmes prévoyant une grossesse qu'elles devraient prendre quotidiennement de l'acide folique.

La Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique résulte d'un partenariat entre Santé Canada, l'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Canada et de la Folic Acid Alliance of Ontario.

On peut consulter en ligne les documents relatifs à cette campagne, à l'adresse : <http://www.hc-sc.gc.ca/francais/acidefolique/index.html>. En 2003-2004, Santé Canada a continué de distribuer ces documents à l'occasion de diverses conférences, y compris celle tenue par l'Association of Women's Health, Obstetric and Neonatal Nurses. Santé Canada les a aussi expédiés, sur demande, à des professionnels de la santé, à des établissements scolaires ainsi qu'à des particuliers.

Dépenses : En 2003-2004, cette activité n'a donné lieu à aucune dépense.

Campagne de marketing social pour une grossesse en santé

Cette campagne vise à sensibiliser les femmes qui sont enceintes ou qui prévoient l'être au fait qu'il y a d'importantes précautions à prendre pour que leur grossesse se déroule sainement.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, des efforts ont été déployés pour déterminer quelles étaient les personnes les plus visées par cette campagne, et veiller à ce que la stratégie proposée permette aux professionnels de la santé d'informer adéquatement leurs patientes afin qu'elles soient en bonne santé durant leur grossesse.

Une analyse a permis de constater que, parmi les femmes en âge de procréer, celles qui ont le plus besoin de changer de comportement pour connaître une grossesse en santé sont âgées de 18 à 29 ans, n'ont pas suivi d'études universitaires, vivent en milieu urbain et sont mariées ou vivent avec un conjoint. Les spécialistes qui ont conçu cette campagne ont consulté des professionnels de la santé, notamment des conseillers scolaires, des médecins de famille et des gynécologues afin de connaître leur point de vue sur le degré d'efficacité que pourrait avoir la stratégie envisagée. La plupart d'entre eux ont convenu qu'elle leur permettrait de renseigner adéquatement leurs patientes.

L'information recueillie en 2003-2004 servira à élaborer des outils de communication efficaces pour atteindre les publics cibles, dont un site Web concernant la santé au cours de la grossesse.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux activités visant à améliorer la Campagne de marketing social pour une grossesse en santé et à en évaluer la pertinence se sont chiffrées à 51 765 \$.

Initiative nationale relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale

L'initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), d'envergure nationale, constitue un cadre de coordination des travaux visant à prévenir ces troubles et à atténuer leurs conséquences sur la vie entière de ceux qui ont été exposés à l'alcool au stade prénatal. Cette initiative favorise la prévention, la sensibilisation et la formation du public

et des professionnels de la santé, le renforcement des capacités, ainsi que l'élaboration de méthodes d'intervention pratiques et de ressources. Elle n'a pas pour but d'offrir des services directs aux enfants et aux familles qui sont touchés par les TSAF.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, en collaboration avec un groupe de spécialistes canadiens, Santé Canada a parachevé des lignes directrices nationales afin de diagnostiquer les TSAF et des déficiences connexes. L'Association médicale canadienne (AMC) a soumis ces lignes directrices à l'examen de ses membres, et elle entend les publier dans son journal avant la fin de l'année.

Ces lignes directrices revêtent une grande importance, car elles offrent une approche et des méthodes uniformes pour diagnostiquer les TSAF. Ces moyens permettront de recueillir de meilleures données sur l'ampleur de ces troubles au Canada et de dresser un tableau plus précis des efforts directs que l'on déploie pour les prévenir.

En 2003-2004, les responsables de l'initiative nationale relative aux TSAF ont mis la dernière main à un rapport d'enquête qui a révélé, de façon quelque peu surprenante, que les fournisseurs de soins de santé avaient des idées préconçues en ce qui a trait aux conseils à donner à leurs patients afin de prévenir les TSAF. Le questionnaire d'enquête avait été expédié à un échantillon aléatoire de pédiatres, de psychiatres, d'obstétriciens, de gynécologues, de sages-femmes et de médecins de famille. Les répondants étaient priés d'indiquer quelles sortes de renseignements ils donnaient aux patientes en âge de procréer. Leurs réponses se répartissent de la manière suivante :

- 86 p. 100 donnaient des renseignements sur le contrôle des naissances;
- 50 p. 100 donnaient des renseignements sur l'acide folique;
- 40 p. 100 donnaient des renseignements sur les risques de la consommation d'alcool.

Cette enquête a également révélé que 60 p. 100 seulement des fournisseurs de soins de santé recouraient à une méthode de dépistage normalisée (p. ex., une série de questions standard) afin de connaître les habitudes et la quantité d'alcool consommée par leurs patientes enceintes.

Les résultats de cette enquête ont démontré la nécessité de « passer à l'action ». Les responsables de l'initiative sur les TSAF collaborent donc avec ceux de l'AMC afin d'élaborer, à l'intention des fournisseurs de soins, des programmes de formation agréés en vue de prévenir la consommation d'alcool durant la grossesse. Il est également prévu de mettre sur pied une formation à leur intention, afin qu'ils puissent diagnostiquer les TSAF et orienter les patients susceptibles d'en souffrir vers des services spécialisés.

En décembre 2003, Santé Canada a publié le document intitulé *Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale : Cadre d'action*, qui expose l'optique, les buts et les objectifs exprimés au cours d'une série de consultations menées en 2002-2003 auprès de représentants d'organismes communautaires, de ministères et de familles. Un certain nombre de groupes utilisent ce cadre pour établir un plan d'action propre à une collectivité, mais les consultations ont clairement montré que la disposition à prendre des mesures varie selon les collectivités, les régions et les secteurs.

On peut consulter en ligne ce cadre d'action, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/saf-eaf_accueil_f.html, dans la rubrique *Publications*.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses de l'Initiative nationale relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale se sont chiffrées à 1 901 600 \$.

Programme d'aide postnatale aux parents

Dans le cadre de ce programme communautaire, les infirmières hospitalières et communautaires font fonction d'éducatrices auprès des parents en les renseignant sur le rôle qu'ils doivent jouer auprès de leur nourrisson. Pour sa part, Santé Canada distribue des documents d'information, dont des feuillets rédigés dans un langage clair et simple à l'intention des parents, ainsi qu'un guide de référence pour les professionnels de la santé.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, Santé Canada a fini de réviser les feuillets d'information destinés aux parents et en a élaboré de nouveaux, dont celui intitulé *Postpartum Adjustment, Blues and Depression*, qui explique la différence entre le *baby blues* (syndrome du troisième jour) et la dépression du post-partum, et suggère des ressources afin de trouver du soutien au stade postnatal. Un autre feuillet d'information, intitulé *Spécialement pour les grands-parents*, vient compléter ces renseignements. Ce document explique de quelle manière les grands-parents peuvent aider la famille à gérer certaines situations après la naissance, notamment la rivalité entre les enfants.

Les hôpitaux, les services de santé communautaire et autres organismes peuvent commander un ensemble de ces feuillets d'information, tant les nouveaux que ceux qui ont été révisés, à l'adresse suivante : www.fedpubs.com/subject/health/postpartum.htm. Au cours de la prochaine année, Santé Canada publiera toute la série de feuillets d'information sur son site Web afin que les parents puissent les consulter en ligne.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme d'aide postnatale aux parents se sont chiffrées à 3 000 \$.

Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson

Ce programme a pour objet de donner aux parents d'un nouveau-né des renseignements pratiques sur les façons de réduire le risque de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN), dans le but ultime de réduire le nombre de décès provoqués par ce syndrome au Canada. Dans le cadre de ce programme, Santé Canada travaille en concertation avec la Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile, l'Institut canadien de la santé infantile et la Société canadienne de pédiatrie.

La principale ressource documentaire du programme est intitulée *Dodo sur le dos!*. Il s'agit d'un dépliant qui indique aux parents que les cas de SMSN sont moins fréquents lorsque les bébés dorment sur le dos. Ce dépliant fait également état d'autres facteurs pouvant accroître le risque de SMSN, notamment l'exposition à la fumée de tabac. D'autres renseignements à ce sujet sont accessibles en ligne, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/prenatal/sids_f.html.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, Santé Canada a imprimé et expédié des exemplaires du dépliant *Dodo sur le dos!* à des professionnels de la santé (notamment des infirmières, des sages-femmes et des médecins) en les invitant à discuter du SMSN avec les futurs parents et à leur remettre un exemplaire du dépliant.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses de ce programme se sont chiffrées à 20 000 \$.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Assurance-emploi : prestations de maternité et prestations parentales

Les prestations de maternité et les prestations parentales offrent un revenu d'appoint temporaire aux personnes qui occupent un emploi et qui sont parents d'un nouveau-né ou qui viennent d'adopter un enfant. Ces prestations ont pour objet d'aider les parents à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales en leur donnant la possibilité de rester à la maison avec leur enfant au cours de sa première année d'existence.

Les parents ont la possibilité de répartir ces prestations de la façon qui leur convient le mieux. Quant aux prestations de maternité, elles sont versées aux mères dans les 15 semaines entourant la naissance, et les parents peuvent toucher 35 semaines de prestations parentales, ce qui représente 50 semaines au total. Avant le 31 décembre 2000, les prestations parentales n'étaient versées que durant 10 semaines.

Le Régime d'assurance-emploi fait l'objet d'un examen annuel, dans le cadre d'un processus de suivi, afin d'évaluer ses incidences sur les particuliers, les collectivités et l'économie.

Quoi de neuf? : Le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2003*, qui a été déposé au Parlement en avril 2004, a permis de dégager les conclusions suivantes :

- En 2002-2003, le nombre de nouvelles demandes de prestations de maternité s'est établi à 190 720, et celui des nouvelles demandes de prestations parentales, à 214 850. Le nombre de demandes de prestations parentales a dépassé celui des demandes de prestations de maternité pour la troisième année consécutive. La proportion de demandes présentées par des pères biologiques est passée de 11,1 p. 100 en 2001-2002 à 13,7 p. 100 en 2002-2003. Ces chiffres révèlent que, au sein d'une même famille, chaque parent se prévaut de plus en plus du droit aux prestations parentales prolongées.
- Même si une forte proportion de femmes travaillent à temps partiel, la grande majorité de celles qui occupent un emploi rémunéré ont pu toucher des prestations de maternité et des prestations parentales. Une analyse des conclusions de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi a révélé que, parmi les femmes qui avaient des enfants de 12 mois ou moins en 2002, 85,1 p. 100 de celles dont l'emploi était assurable ont reçu des prestations de maternité et/ou des prestations parentales.
- Les femmes ont touché des prestations de maternité durant une période moyenne de 14,5 semaines, ce qui représente 96,7 p. 100 de la période maximale de 15 semaines.
- La durée moyenne de la période de prestations parentales dont se sont prévalus les parents biologiques a légèrement diminué (1,4 p. 100) par rapport à l'année précédente. Elle est tout de même demeurée assez longue, pour s'établir à 27,8 semaines, ce qui représente 79,4 p. 100 de la période maximale de 35 semaines.

On peut consulter en ligne le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2003*, à l'adresse : www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/rapports/aerce_2003.pdf.

Nota : Le rapport de l'année dernière sur les *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance* indiquait que les conclusions d'une évaluation à grande échelle du programme élargi de prestations parentales seraient divulguées en 2004; toutefois, le rapport final n'est pas encore prêt à être publié.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux prestations de maternité se sont chiffrées à 909 millions de dollars, et celles consacrées aux prestations parentales, à 2,015 milliards de dollars.

TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 2

TABLEAU 2.1 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT

Santé Canada

Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	27 366 000 \$	301 projets	34 000 femmes
2001-2002	31 000 000 \$	325 projets	45 600 femmes
2002-2003	31 000 000 \$	320 projets	44 000 femmes
2003-2004	29 544 353 \$	330 projets	> 47 000 femmes

Le PCNP s'adresse aux femmes enceintes ou ayant des enfants d'un an et moins.

De 2000 à 2003, les dépenses consistent en des affectations de fonds comprenant les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

2003-2004 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations). La réduction des dépenses découle d'une diminution des subventions et des contributions (en montants réels) par suite des restrictions budgétaires du ministère.

Volet Premières nations et Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	14 200 000 \$	Plus de 400 projets (desservant plus de 550 collectivités)	6 000 femmes et familles (estimation)
2001-2002	14 200 000 \$	439 projets (estimation)	6 000 femmes et familles (estimation)
2002-2003	14 200 000 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes et familles (estimation)
2003-2004	14 200 000 \$	450 projets (estimation)	6 000 femmes et familles (estimation)

Le PCNP s'adresse aux femmes enceintes ou ayant des enfants d'un an et moins.

Les dépenses consistent en des affectations de fonds comprenant les subventions et les contributions ainsi que les coûts d'exploitation et de gestion.

Les données sur le nombre d'établissements et de participantes ne sont qu'une estimation. Près de la moitié des projets sont visés par les accords cadrant avec le Programme de transfert des services de santé en vertu desquels les collectivités disposent d'une plus grande latitude pour gérer leurs ressources et ne sont pas tenues de faire état de ce niveau récapitulatif.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Assurance-emploi : prestations de maternité

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	752 000 000 \$	(sans objet)	176 000 enfants
2001-2002	848 000 000 \$	(sans objet)	193 020 enfants
2002-2003	845 000 000 \$	(sans objet)	190 720 enfants
2003-2004	909 000 000 \$	(sans objet)	(non disponible à la date d'impression)

Dépenses : Les dépenses représentent les montants versés aux prestataires et ne comprennent pas les coûts d'exploitation et de gestion ni les salaires.

Enfants de moins de six ans et leur famille : L'estimation du nombre d'enfants se fonde sur le nombre de nouvelles demandes de prestations de maternité enregistrées au cours de chaque exercice financier.

2002-2003 : Ces dépenses ont été révisées, les montants réels ayant remplacé les estimations à la suite de la publication du rapport 2002-2003 du gouvernement du Canada sur les Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance.

2003-2004 : L'augmentation des dépenses découle de l'élargissement de l'accès aux prestations de maternité.

Assurance-emploi : prestations parentales

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	502 000 000 \$	(sans objet)	178 000 enfants
2001-2002	1 311 000 000 \$	(sans objet)	196 000 enfants
2002-2003	1 880 000 000 \$	(sans objet)	190 720 enfants
2003-2004	2 015 000 000 \$	(sans objet)	(non disponible à la date d'impression)

Dépenses : Les dépenses représentent les montants versés aux prestataires et ne comprennent pas les coûts d'exploitation et de gestion ni les salaires.

Enfants de moins de six ans et leur famille : L'estimation du nombre d'enfants se fonde sur le nombre réel de nouvelles demandes de prestations de maternité et d'adoption. On ne connaît pas le nombre exact de familles ayant touché ces prestations parce que le partage des prestations parentales entre les parents peut faire en sorte que deux périodes de prestations seront établies pour une même famille au lieu d'une seule.

2002-2003 : Ces dépenses ont été révisées, les montants réels ayant remplacé les estimations à la suite de la publication du rapport précédent. L'augmentation est attribuable au succès des prestations bonifiées, puisque les Canadiens se prévalent des prestations durant une plus longue période.

2003-2004 : L'augmentation est attribuable au succès des prestations bonifiées, puisque les Canadiens se prévalent des prestations durant une plus longue période.

TABLEAU 2.2 :
AUTRES
PROGRAMMES
DE SOUTIEN

Santé Canada

Lignes directrices nationales relatives aux soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	15 000 \$	Le site Web de Santé Canada	Les professionnels de la santé, les établissements de santé, les programmes et les services de santé publique ainsi que ceux visant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des soins à la mère et au nouveau-né
2001-2002	0 \$		
2002-2003	0 \$		
2003-2004	0 \$		

Bien qu'aucune nouvelle dépense n'ait été engagée relativement à ces lignes directrices après l'exercice 2000-2001, des exemplaires du rapport sont toujours distribués.

Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF)

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	1 350 000 \$	Les organismes autochtones nationaux; les ministères fédéraux et leurs bureaux régionaux, les programmes de Santé Canada, les garderies de jour, les médecins, les organismes inuits régionaux et tous les comités des chefs	Les femmes, les enfants et leur famille
2001-2002	1 700 000 \$		
2002-2003	1 700 000 \$		
2003-2004	7 251 413 \$		

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Les données financières pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 représentent des affectations.

2001-2002 : Les dépenses comprennent celles de trois projets en moyenne par région ainsi que celles des activités du bureau national de Santé Canada, dont une campagne de sensibilisation, une évaluation et les activités du Comité consultatif national.

2002-2003 : En raison de l'annonce tardive de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, en octobre 2002, et de la nécessité de planifier et de mener des consultations avant d'attribuer des fonds, le montant complet des 10 millions de dollars supplémentaires n'a pu être versé durant l'exercice 2002-2003. Tous les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.

2003-2004 : Compte tenu de la nécessité d'améliorer l'initiative relative aux TSAF, le montant de 16,7 millions de dollars attribué en 2003-2004 (comprenant le financement supplémentaire de 15 millions de dollars et le financement de base de 1,7 million de dollars versés annuellement) n'a pas été dépensé en totalité. Les responsables des programmes de santé inuits et des Premières nations ont réorienté la portion du financement qu'ils n'ont pas utilisée vers d'autres programmes de santé régionaux, y compris aux services qu'ils estimaient prioritaires.

Campagne de sensibilisation au sujet de l'acide folique

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	Non disponible	Les médecins de famille,	Les professionnels de la santé
2001-2002	600 000 \$	les néonatalogistes, les	
2002-2003	85 000 \$	obstétriciens, les sages-	
2003-2004	0 \$	femmes, les hôpitaux, les pharmaciens, les diététiciens, les généticiens, les écoles d'infirmières et les centres de santé publique	

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

2002-2003 : La réduction des dépenses est due au fait qu'aucun nouveau document n'a été publié en 2002-2003.

2003-2004 : Les restrictions budgétaires au cours de cet exercice n'ont pas permis d'engager des dépenses; toutefois, des exemplaires des documents d'information sont toujours distribués.

Campagne de marketing social pour une grossesse en santé

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les professionnels de la santé,	Les femmes de 18 à 29 ans qui sont enceintes ou prévoient l'être, ainsi que les professionnels de la santé, y compris les médecins de famille, les infirmières, les obstétriciens et les gynécologues
2001-2002	12 000 \$	y compris les médecins de	
2002-2003	125 000 \$	famille, les infirmières, les	
2003-2004	51 765 \$	obstétriciens, les gynécologues et les conseillers scolaires	

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : L'augmentation des dépenses découle d'une entente avec les responsables des programmes afin que les recherches qui s'imposent se poursuivent.

2003-2004 : En raison des restrictions budgétaires, les programmes n'ont pu apporter une contribution aussi importante qu'au cours de l'année précédente. Toutefois, les services de promotion ont poursuivi leur recherche de publics cibles et de professionnels de la santé en prévision d'une campagne ultérieure.

Initiative nationale relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	912 600 \$	Les employés des programmes communautaires, les professionnels de la santé, les marchands de vin, les brasseurs, d'autres ministères et d'autres paliers gouvernementaux	Les intervenants qui travaillent auprès des familles et des enfants
2001-2002	1 421 100 \$		
2002-2003	1 853 000 \$		
2003-2004	1 901 600 \$		

Tous les montants des exercices 2000-2001 à 2002-2003 ont fait l'objet d'une révision afin d'exprimer le montant réel des dépenses, qui comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Campagne nationale de sensibilisation aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(non disponible)	(sans objet)	(sans objet)
2001-2002	240 000 \$		
2002-2003	120 000 \$		
2003-2004	0 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : Les dépenses ont diminué étant donné que Santé Canada ne finance plus la mise en œuvre et le suivi de la campagne, ne fournissant dorénavant que des ressources documentaires.

2003-2004 : Aucun budget n'a été alloué à la sensibilisation du public en 2003-2004.

Programme d'aide postnatale aux parents

	Dépenses	Activité divulguée par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$	Les hôpitaux, les centres de santé publique et communautaire, et les organismes de santé	Les professionnels de la santé et les parents
2001-2002	35 000 \$		
2002-2003	5 500 \$		
2003-2004	3 000 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2001-2002 : Malgré la diminution du soutien financier aux activités nationales (p. ex., le maintien du programme), une étude a été menée auprès des hôpitaux et des établissements de santé communautaire afin d'évaluer la mise en œuvre du programme et de recueillir de l'information qui permettra d'établir de nouvelles orientations.

2002-2003 : Les dépenses ont diminué étant donné que Santé Canada ne finance plus la mise en œuvre et le suivi du programme, ne fournissant dorénavant que des ressources documentaires.

2003-2004 : Ce montant représente les coûts de publication.

Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	40 000 \$	Les professionnels de la santé, les infirmières, les sages-femmes et les médecins, ainsi que les hôpitaux et les centres de santé publique et communautaire	Les parents d'un nouveau-né
2001-2002	50 000 \$		
2002-2003	5 000 \$		
2003-2004	20 000 \$		

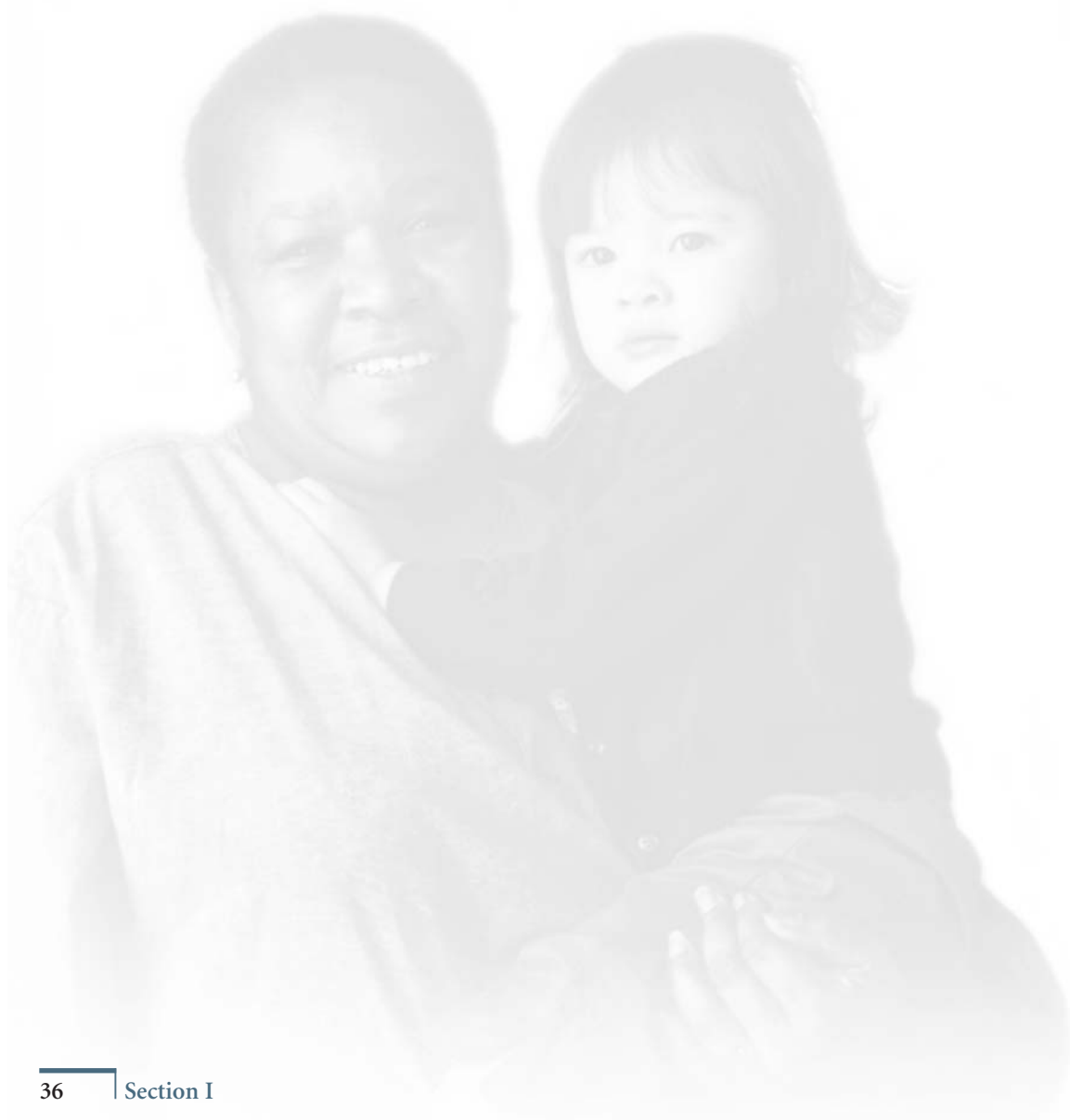
Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2000-2001 : Ce montant est basé sur la quantité de documents diffusés. Il est prévu que tous les parents d'un nouveau-né reçoivent cette information.

2001-2002 : De ce montant, 10 000 \$ ont servi à la diffusion de documents, et 40 000 \$, à la réalisation d'une enquête de suivi.

2002-2003 : Santé Canada continue de diffuser des ressources documentaires; toutefois, le fait qu'aucun nouveau document n'ait été élaboré en 2002-2003 a donné lieu à une réduction des dépenses.

2003-2004 : Ce montant a servi à réimprimer des documents en vue de poursuivre leur diffusion.





SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX FAMILLES

Le discours du Trône de février 2004 énonçait de façon précise l'engagement du gouvernement du Canada à apporter son soutien aux parents et aux familles :

« L'avenir de nos enfants, c'est, dans les faits, l'avenir du Canada. La science enseigne que les premières années de la vie peuvent donner forme à l'avenir d'un individu ou au contraire le freiner, et qu'une intervention précoce et efficace peut être durablement bénéfique.

Les gouvernements ne remplacent pas les parents, mais ils ont un rôle à jouer : d'une part en veillant à ce que les familles reçoivent l'aide dont elles ont besoin et bénéficient des outils nécessaires et, d'autre part, en protégeant les enfants de toute forme d'exploitation et d'abus. »

Les programmes et services exposés dans ce chapitre ont le même objectif général : offrir aux parents et aux familles des outils pratiques, des conseils et du soutien afin de minimiser les risques que courent leurs enfants, tout en donnant à ces derniers la possibilité de grandir et de s'instruire dans des milieux sécuritaires, sains et stimulants.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Agence canadienne d'inspection des aliments

Cahier d'activités sur la salubrité des aliments **NOUVEAU**

Ce cahier bilingue propose des activités amusantes pour les enfants de cinq à huit ans, accompagnées de messages simples mais importants concernant la salubrité des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié ce cahier en mars 2004, en collaboration avec la société Éducation agro-alimentaire Ontario inc., afin de donner suite au désir des enseignants de pouvoir disposer d'un document qui les aiderait à enseigner aux jeunes enfants certains principes d'hygiène alimentaire, comme se laver les mains avant de manger. Ce cahier suggère également aux enfants de faire part à leurs parents des messages qu'il contient en ce qui concerne la salubrité des aliments.

Des agents régionaux de l'ACIA ont distribué ce cahier d'activités à l'occasion d'expositions et d'autres événements, et d'autres exemplaires ont également été expédiés à des enseignants et à des particuliers qui en avaient fait la demande. Les observations exprimées à l'égard de ce cahier se sont avérées très positives. L'ACIA a effectué un premier tirage de 50 000 exemplaires, et elle prévoit en imprimer d'autres pour répondre à la demande. On peut également consulter ce cahier d'activités à l'adresse : <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/active5-8f.shtml>.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au cahier d'activités sur la salubrité des aliments se sont chiffrées à 10 800 \$.

Santé Canada

Guide des parents — protection solaire

Il s'agit d'une série de brochures éducatives qui expliquent les risques que présentent les rayons ultraviolets, et qui décrivent ce que les parents et les gardiens d'enfants peuvent faire pour que les bébés, les tout-petits et les autres enfants ne soient pas exposés aux dangereux rayons du soleil.

Santé Canada collabore notamment avec des services de santé publique et des infirmières communautaires afin de veiller à ce que cette information touche le public qu'elle cible.

Le ministère a initialement publié ce guide en 1992, et l'offre depuis 1998 sur son site Web, à l'adresse : <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/pcrpcc/inquieter.htm>.

Dépenses : En 2003-2004, ce guide n'a donné lieu à aucune dépense.

Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes

Ces guides ont été conçus afin que les familles, les médecins, les dirigeants communautaires, les gardiens d'enfants et les enseignants saisissent à quel point l'activité physique est importante pour la croissance et le développement sains des enfants. Les guides comportent des objectifs, des principes directeurs et des outils afin d'aider les enfants à multiplier leurs périodes d'activité et à être moins sédentaires. On peut commander ces guides et d'autres documents en composant le numéro sans frais 1 888 334-9769, ou les consulter en ligne, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/guideap/enfants_jeunes/index.html.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, les résultats de la première phase d'une évaluation des guides d'activité physique, menée à l'échelle nationale, ont été dévoilés. Un millier d'adultes, dont des parents, des enseignants et des animateurs de groupes de jeunes qui avaient commandé des exemplaires des guides en composant le numéro sans frais, ont répondu à un questionnaire. La vaste majorité des répondants ont mentionné que ces guides et les principes directeurs qu'ils énoncent s'avèrent très utiles en favorisant une plus grande activité physique.

D'autres évaluations sont en cours, et la publication des conclusions qui en découleront est prévue pour 2005. Le ministère s'appuiera sur les commentaires des Canadiens pour élaborer des stratégies en vue d'accroître l'activité physique et de réduire l'obésité chez les enfants et les adolescents, grâce à ces guides.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à ces guides d'activité physique sont estimées à 300 000 \$.

Carnet de santé de l'enfant du Canada

Le *Carnet de santé de l'enfant du Canada* permet aux parents de suivre tous les aspects de l'évolution de la santé de leurs enfants, y compris les maladies et les blessures, les dates de vaccination, les allergies, la croissance et le développement, les problèmes médicaux de la famille, les soins dentaires et les dates des examens médicaux.

Ce carnet se révèle utile lorsque les parents doivent donner des renseignements précis sur la santé de leur enfant à des médecins, des infirmières, des enseignants, des gardiens d'enfants et des membres de la famille. Les parents peuvent commander jusqu'à cinq exemplaires gratuits de ce carnet, en français ou en anglais, en composant le numéro sans frais du gouvernement du Canada, 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

Dépenses : En 2003-2004, les activités relatives à ce carnet n'ont donné lieu à aucune dépense.

Programme d'action communautaire pour les enfants

Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) accorde du financement à long terme aux organismes et aux regroupements communautaires afin qu'ils puissent élaborer et offrir des programmes favorisant la santé et le développement des enfants de six ans et moins qui vivent dans des situations à risque. Le PACE cible plus particulièrement les enfants qui vivent dans des familles à faible revenu ainsi que ceux dont les parents sont adolescents; les enfants qui souffrent d'un retard de croissance ou de problèmes sociaux, affectifs ou comportementaux; ainsi que les enfants qui sont victimes de violence ou de négligence.

Quelque 450 projets du PACE étaient en activité dans l'ensemble du pays en 2003-2004. Les premiers résultats du processus d'évaluation des projets du PACE, qui permet d'établir le Profil national du programme (PNP), révèlent que ces projets ont offert des services à plus de 72 000 enfants, parents et gardiens d'enfants au cours d'un mois type en 2003-2004. Étant donné que cette évaluation ne comprend pas la cinquantaine de projets destinés aux Autochtones de l'Ontario, qui ont fait l'objet d'une évaluation distincte, il se peut que le nombre total d'enfants, de parents et de gardiens d'enfants desservis par ces projets au cours d'un mois type soit sous-estimé.

Le site Web du PACE, qui se trouve à l'adresse http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pace_accueil_f.html, offre des liens permettant de consulter un répertoire des projets ainsi que des données sur le financement, les évaluations antérieures et d'autres ressources documentaires élaborées par les projets (p. ex., des calendriers avec des conseils sur une saine nutrition, des dépliants sur le rôle des parents, des cédéroms et des vidéos).

Quoi de neuf? : L'exercice 2003-2004 a marqué le dixième anniversaire de création du PACE, et les premières conclusions du processus d'évaluation du PNP mettent en lumière un certain nombre de réalisations notables découlant de ce programme, dont les suivantes :

- En 2003-2004, les projets du PACE sont parvenus à mobiliser 6 000 partenaires provenant de divers secteurs.
- Les responsables de chacun des projets du PACE ont mentionné qu'ils comptaient 15 partenaires en moyenne. Les organismes de santé formaient le plus grand nombre de ces partenaires (87,6 p. 100), suivis des établissements d'enseignement (66 p. 100), des centres de quartier et des associations communautaires (65,7 p. 100), des centres de la petite enfance et des centres de ressources familiales (52,1 p. 100), et des services de protection de l'enfance (51,8 p. 100).
- Au cours de cet exercice, les projets du PACE ont reçu des dons en nature d'une valeur de plus de 6,1 millions de dollars de la part de bienfaiteurs, notamment des partenaires de la collectivité, et plus de 19,3 millions de dollars en espèces de la part d'autres sources, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Au cours d'un mois type, plus de 9 900 personnes ont consacré bénévolement plus de 70 000 heures aux activités des projets du PACE.

Tel que mentionné précédemment, les partenariats représentent un élément crucial de la réussite des projets du PACE. En Ontario, par exemple, de nombreux projets ont établi des partenariats avec les centres de la petite enfance qui ont ouvert leurs portes au cours des deux dernières années. Tous les partenaires tirent réciproquement parti de leurs compétences et de leurs ressources, ce qui permet de renforcer l'efficacité des programmes et des services destinés à soutenir les parents et les jeunes enfants. Par ailleurs, ces partenariats aident les parents et les enfants vulnérables à faire la transition entre les programmes ciblés du PACE et les programmes universels qu'offrent les centres de la petite enfance de l'Ontario.

L'entente conclue par le Children's Centre de Fort McMurray, en Alberta, avec la société Lens Crafters constitue un autre exemple de partenariat novateur établi grâce au PACE. Dans le cadre du programme *Gift of Sight*, des optométristes examinent la vue de tous les enfants de moins de sept ans qui fréquentent le centre, et ceux qui ont besoin de lunettes en obtiennent gratuitement.

La formation constitue également un élément clé de la réussite du PACE. En 2003-2004, une partie du financement qu'octroie le Fonds pour les projets nationaux (FPN) du PACE et du

PCNP a été consacrée expressément aux activités de formation et à l'échange de pratiques fructueuses. Des ateliers de formation, portant sur des sujets comme les troubles du spectre de l'alcoolisation foétale (TCAF) et le partage interculturel des pratiques d'attachement, avaient pour objectif d'aider le personnel à mieux répondre aux besoins de plus en plus complexes des parents et des enfants qui adhèrent à l'un des programmes du PACE. (On trouve ci-après de plus amples renseignements sur le FPN du PACE et du PCNP.)

Au cours des dix dernières années, les investissements gouvernementaux consacrés au PACE ont aidé les parents à apporter des améliorations tangibles à leur vie et à celle de leurs enfants. Les extraits suivants, tirés de *Celebrating the First Ten Years of Success Through Stories and Picture*, un recueil sur le PACE élaboré en Saskatchewan, témoignent de ces améliorations :

[Traduction]

« Depuis que j'ai commencé à suivre les volets de programme du PACE, j'en ai appris beaucoup sur les tâches ménagères, le bricolage, la couture, la cuisine, la boulangerie et la pâtisserie. Les ateliers et les rencontres auxquels j'ai assisté m'ont permis de me rendre compte de mes mauvais penchants et de trouver des moyens d'améliorer ma vie. »

« La meilleure chose qui me soit arrivée est le fait que je peux maintenant visiter ma fille chaque fois que j'en ai l'occasion, et j'ai l'intention de la prendre avec moi et de faire partie de sa vie. Je suis maintenant en mesure de devenir la mère responsable que je voulais être. »

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme d'action communautaire pour les enfants se sont chiffrées à 58 509 249 \$.

Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP

Le Fonds pour les projets nationaux (FPN) a été créé en 1997 afin de soutenir le personnel des projets communautaires réalisés dans le cadre de deux autres programmes : le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP, décrit au chapitre 2) et le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE, décrit dans les pages qui précèdent).

Chaque année, le FPN finance des projets à durée déterminée réalisés par des organismes bénévoles sans but lucratif. Pour obtenir du financement, ces projets doivent avoir une portée nationale et viser l'obtention de résultats qui viendront renforcer les programmes du PACE et du PCNP.

Quoi de neuf? Tel que mentionné précédemment, en 2003-2004, une partie des fonds du FPN ont servi à organiser des ateliers de formation pour le personnel du PACE et du PCNP. Le Fonds a également financé des projets, dont un inventaire des programmes d'alphabétisation, sous l'égide de l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'élaboration du *Family Front and Centre Tool Kit*, sous l'égide des Services d'aide à la famille juive de Montréal. Ce dernier projet a permis de produire un ensemble de cinq brochures qui traitent de l'attachement, de l'attention, de l'anxiété, de l'agression et de l'estime de soi. Ces publications ont pour but d'aider les employés du PACE et du PCNP ainsi que les familles participantes à savoir en quoi consiste le développement sain des jeunes enfants et à y contribuer. Tous les projets du PACE et du PCNP qui ont été mis en œuvre dans l'ensemble du pays ont reçu cet ensemble de brochures.

Le site Web du FPN, à l'adresse http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/fpn_accueil_f.html, permet d'obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds et de consulter un répertoire des projets ainsi que diverses ressources documentaires.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Fonds pour les projets nationaux se sont chiffrées à 1 709 016 \$.

Six activités relatives à la sécurité des produits de consommation

Les blessures causant la mort font partie des plus importantes menaces au bien-être des enfants canadiens. Les activités de Santé Canada relatives à la sécurité des produits de consommation visent à sensibiliser davantage les parents, les grands-parents, les gardiens d'enfants, les éducateurs, les enfants et toute autre personne aux risques de blessures que présentent les produits de consommation, et à leur donner des conseils de sécurité afin de minimiser ces risques.

Les six activités décrites dans cette section visent l'atteinte de ces objectifs, et, bien que cinq d'entre elles soient mentionnées pour la première fois dans le présent rapport, plusieurs sont en cours depuis un certain nombre d'années. À moins d'indication contraire, tous les feuillets d'information, les dépliants et les brochures dont il est question ci-après sont accessibles en ligne, à l'adresse : <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/publications.htm>.

• Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation

Il s'agit d'une série de bulletins éducatifs conviviaux qui traitent des moyens à prendre pour protéger les jeunes enfants des blessures causées par des produits de consommation. Les différents feuillets d'information mettent en lumière les risques que présentent les lits de bébé, les briquets, les allumettes, les lits superposés, les vêtements de nuit et d'autres produits, et chaque bulletin donne des conseils pour prévenir ces blessures.

Les premiers bulletins ont été publiés à la fin des années 1990, et d'autres se sont ajoutés à la série à mesure que certains produits soulevaient de nouvelles questions au chapitre de la sécurité. Les médecins, les infirmières de la santé publique, les enseignants, les travailleurs sociaux et les regroupements de services communautaires jouent un rôle essentiel en veillant à ce que cette information parvienne aux parents et aux gardiens d'enfants.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation se sont chiffrées à 41 631 \$.

• Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels

Les guides pour les industriels, présentés sous la forme de brochures, ont pour but de faire connaître aux fabricants, aux importateurs et aux détaillants les exigences auxquelles ils doivent se conformer en matière de sécurité avant de pouvoir vendre des produits au Canada. Ces brochures ont notamment pour titre : *Guide de consultation rapide sur la Loi sur les produits dangereux pour les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les détaillants*, et *Information destinée aux vendeurs d'articles usagés pour enfants*. Ces publications visent à diminuer le nombre de blessures en incitant les industriels à tenir compte invariablement de la sécurité des enfants lorsqu'ils conçoivent, fabriquent, étiquettent et publicisent des produits au Canada.

Les guides pour les professionnels, notamment celui intitulé *La sécurité des lits d'enfants*, ont pour but d'aider les professionnels (médecins, infirmières de la santé publique et travailleurs sociaux) à conseiller les parents et les gardiens d'enfants quant aux moyens à prendre pour réduire les risques de blessure chez les enfants.

Quoi de neuf? : En décembre 2003, Santé Canada a mis à jour le guide pour les industriels intitulé *Vêtements de nuit pour enfants : Lignes directrices concernant les exigences en matière d'inflammabilité*, qui expose la politique actuelle sur la sécurité des produits.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux guides pour les industriels et les professionnels se sont chiffrées à 12 570 \$.

- ***Votre enfant est-il en sécurité?***

Cette brochure vise à aider les parents et les gardiens d'enfants à faire en sorte que les nourrissons et les jeunes enfants vivent dans un milieu sécuritaire. Elle explique comment prévenir les blessures que peuvent causer les lits d'enfants, les tétines, les poussettes et les jouets, l'objectif global étant d'améliorer la qualité de vie des enfants en évitant qu'ils se blessent avec des produits de consommation.

Les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier remettent cette brochure aux parents et aux gardiens d'enfants. Des agents de la santé publique ont informé Santé Canada que ce document est inséré dans la pochette qui est remise aux parents d'un nouveau-né, puisqu'il s'agit là d'une bonne occasion de les renseigner sur d'importantes mesures de sécurité à l'égard de leur enfant.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, Santé Canada a réimprimé de nombreux exemplaires de la brochure *Votre enfant est-il en sécurité?* afin de répondre à la demande.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à cette brochure se sont chiffrées à 29 900 \$.

- ***Cahier d'exercices Radar et la sécurité***

Radar est la mascotte que Santé Canada a conçue en vue de prévenir les blessures. Le cahier d'exercices *Radar et la sécurité* contient des jeux de mots, des casse-tête et des images qui enseignent aux enfants, tout en s'amusant, comment prendre des précautions dans la vie quotidienne pour éviter de se blesser. Ce cahier contient aussi des conseils sur les mesures de sécurité à prendre au terrain de jeux, quand on roule à bicyclette, dans la salle de bain ou en cas d'incendie.

Ce cahier a été révisé et réimprimé en 2002-2003. Il est distribué gratuitement aux familles et aux enfants par les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les enseignants, les agents des services publics (p. ex., les pompiers et les policiers) et le personnel hospitalier. On peut également le consulter en ligne, à l'adresse : http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/coin_petits.htm.

Dépenses : En 2003-2004, ce cahier d'exercices n'a donné lieu à aucune dépense.

- ***Programme Soyez en sécurité* NOUVEAU**

Le programme *Soyez en sécurité* comporte plusieurs éléments éducatifs qui ont trait aux produits chimiques à usage domestique. L'un des guides pédagogiques est destiné aux gardiens et aux éducateurs d'enfants d'âge préscolaire, et un autre, aux enseignants du primaire. Chaque activité pédagogique est liée à des résultats d'apprentissage particuliers. Un site Web interactif, à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/soyezensecurite/prescolaire/tdm.htm>, complète ces guides pédagogiques. Les utilisateurs sont invités à remplir un questionnaire en ligne, et les commentaires ainsi recueillis servent à évaluer le programme sur une base permanente.

Le volet du programme visant les enfants d'âge préscolaire a recours à des jeux, des marionnettes, des chansons et des histoires pour apprendre aux jeunes enfants à reconnaître les quatre symboles de danger qui figurent sur les étiquettes de produits chimiques à usage domestique, et à observer trois mesures de sécurité toutes simples :

« Arrête!... lorsque tu vois un contenant. N'y touche pas!
Regarde!... s'il y a un symbole de danger.
Sois en sécurité!... demande l'aide d'un adulte. »

Le guide à l'intention des enfants d'âge scolaire se fonde sur celui destiné aux enfants d'âge préscolaire. Il propose des moyens par lesquels des enfants plus âgés peuvent interagir avec des plus jeunes afin de leur montrer ce que signifient les symboles de danger.

Pendant l'élaboration de ce programme, Santé Canada a consulté des éducateurs de la petite enfance, des infirmières de la santé publique et des spécialistes de la prévention des blessures, et a tenu compte de leurs commentaires en mettant au point le matériel pédagogique. Des éducateurs ont fait savoir que les enfants apprécient les activités du programme, et qu'il y a de fortes chances que les enseignants de prématernelle et les gardiens d'enfants utilisent eux aussi le guide pédagogique.

Le guide pour les enfants d'âge préscolaire a été élaboré en 2002, les premiers exemplaires ayant été distribués en novembre 2003. Quant au guide pour les enfants d'âge scolaire, sa conception remonte à 2003, et sa publication, au printemps de 2004. La traduction du volet préscolaire en inuktitut a également débuté en 2003-2004, une démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une activité permanente. L'adaptation du programme *Soyez en sécurité* à la culture des enfants inuits et des Premières nations se veut un moyen de le rendre plus efficace pour leur enseigner les mesures de sécurité relatives aux produits chimiques à usage domestique.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au programme *Soyez en sécurité* se sont chiffrées à 133 065 \$.

• Sécurité des jouets **NOUVEAU**

Les activités relatives à la sécurité des jouets consistent à distribuer à grande échelle deux publications afin de réduire le nombre de blessures que les enfants s'infligent avec des jouets. La première, intitulée *Guide des exigences canadiennes en matière de sécurité des jouets et des produits connexes dans l'industrie*, renseigne les fabricants, les importateurs et les détaillants sur la réglementation qui régit la sécurité des jouets vendus au Canada. La deuxième s'intitule *Conseils de sécurité en matière de jouets*. Il s'agit d'un dépliant qui fournit aux parents et aux autres adultes des renseignements sur l'achat et l'entretien des jouets destinés aux jeunes enfants.

Le guide à l'intention des industriels a été élaboré en 2002. Lorsqu'il a été publié, en avril 2003, 5 000 exemplaires ont été distribués aux membres de l'industrie du jouet par l'intermédiaire de la revue *Toys and Games*. Les agents de Santé Canada qui sont chargés de la sécurité des produits l'ont également distribué à l'occasion de diverses expositions commerciales tout au long de l'année. Des représentants de l'industrie du jouet l'ont qualifié de document de référence condensé qu'il est facile de consulter.

Le dépliant *Conseils de sécurité en matière de jouets*, également élaboré en 2003, est remis aux personnes concernées par les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux activités concernant la sécurité des jouets se sont chiffrées à 21 093 \$.

Y'a personne de parfait

Le programme *Y'a personne de parfait* vise à soutenir et à renseigner les parents qui ont des enfants de moins de six ans. Il offre de l'information, dans le cadre de groupes de soutien, aux parents qui sont chefs de famille monoparentale, jeunes, isolés socialement ou géographiquement, qui sont peu scolarisés ou ont un faible revenu.

Ce programme dessert environ 12 000 parents chaque année dans quelque 1 000 établissements. Très souvent, ceux qui participent au programme *Y'a personne de parfait* s'inscrivent également à des programmes complémentaires, notamment le Programme canadien de nutrition prénatale (chapitre 2), le Programme d'action communautaire pour les enfants (chapitre 3) ou le Programme d'aide préscolaire aux autochtones (chapitre 6), dont on trouve la description dans la présente section.

On peut obtenir en ligne de plus amples renseignements sur le programme *Y'a personne de parfait*, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/family_famille/personne_f.html.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, le personnel du programme a collaboré avec celui de Justice Canada et des spécialistes du développement des enfants afin d'élaborer un nouveau dépliant intitulé *Pourquoi faut-il éviter de donner la fessée?* Ce dépliant conseille aux parents des modes de discipline efficaces et non violents tout en leur suggérant de réagir positivement, en mettant notamment les objets dangereux hors de portée des tout-petits au lieu de leur donner une claque sur la main parce qu'ils y touchent.

Les centres de la petite enfance de l'Ontario et les centres de ressources pour les familles des militaires (voir le chapitre 4) se sont chargés de distribuer ce dépliant, mais on peut aussi le consulter sur le site Web du Centre national d'information sur la violence dans la famille (voir le chapitre 7), à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html>.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du programme *Y'a personne de parfait* se sont chiffrées à 109 442 \$.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) finance divers projets d'alphabétisation à l'intention des familles et incite d'autres organismes du Canada à investir dans ce domaine afin que les familles, y compris les parents, les enfants et les membres de la famille élargie, aient la possibilité d'apprendre à lire et à écrire.

Le SNA considère que le milieu familial constitue le point de départ de l'alphabétisation, et que le soutien à cet égard favorise le développement des capacités de lecture, d'écriture et de calcul chez tous les membres de la famille et les incite à poursuivre leur apprentissage sur une base permanente. On peut obtenir en ligne de plus amples renseignements sur le SNA, à l'adresse : <http://www.nald.ca/nlsf.htm>.

Quoi de neuf? : En vertu du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada, une somme de 7,4 millions de dollars sur cinq ans a été affectée au renforcement de l'alphabétisation des familles au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Au Canada, une telle communauté est constituée de personnes qui parlent l'une des deux langues officielles du pays, soit le français ou l'anglais, et qui font partie d'une minorité au sein de leur province ou de leur territoire. Selon le recensement de 2001, ces communautés comprennent quelque deux millions de personnes au total.

En 2003-2004, le SNA a financé cinq projets nationaux et onze projets provinciaux et territoriaux dans le cadre de cette initiative. Les objectifs généraux consistaient à mieux préparer les enfants à entrer à l'école, à améliorer les aptitudes des parents et à permettre aux membres les plus âgés de chaque famille d'entrer sur le marché du travail en développant leurs capacités de lecture et d'écriture.

Le SNA finance un projet provincial au Manitoba, en vertu du Plan d'action pour les langues officielles, que réalise l'organisme sans but lucratif Pluri-elles. Celui-ci offre aux femmes des programmes de perfectionnement des compétences et de préparation à l'emploi, et il se charge également d'alphabétiser les adultes dans l'ensemble de cette province.

Pluri-elles s'est inspirée d'un modèle de partenariat communautaire pour l'alphabétisation des familles qui s'est avéré fructueux au Québec, mais l'organisme a adapté son programme aux besoins des Franco Manitobains. Les travaux réalisés en 2003-2004 comprennent une évaluation des besoins des familles manitobaines en matière d'alphabétisation et la recherche de partenaires dans les collectivités urbaines et rurales et dans les communautés d'immigrants.

En 2003-2004, le SNA a continué de financer une étude longitudinale en Alberta afin de déterminer si un programme d'alphabétisation familiale particulier a des effets bénéfiques sur les parents et les enfants participants, et s'il permet aux parents d'aider leurs enfants à améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture. Ce programme, intitulé *Learning Together*, se fonde sur un programme élaboré au Royaume-Uni, et 183 familles de l'Alberta vivant en milieu urbain et rural participent à l'étude. Il s'agit de familles à faible revenu, peu instruites et dont les enfants de trois à cinq ans risquent de connaître des échecs à l'école.

Les premières constatations de cette étude montrent que les parents sont indiscutablement désireux d'aider leurs enfants à réussir à l'école, et ces résultats corroborent l'importance du soutien aux familles en matière d'alphabétisation. Une jeune mère qui participe à l'étude a exprimé ce qu'elle ressentait dans les termes suivants :

« Chaque jour, je prends conscience qu'il existe un autre monde dans les mots que je suis incapable de lire, et cela me bouleverse. Je veux que mes enfants n'aient jamais l'occasion d'éprouver un tel sentiment, et c'est la raison pour laquelle je suis ici; j'ai besoin d'aide tant pour eux que pour moi. »

Les résultats complets de l'étude longitudinale seront publiés en 2006, et ils s'avèreront précieux pour orienter les programmes d'alphabétisation des familles à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du SNA se sont chiffrées à 3 839 749 \$, et elles ont permis de financer 51 projets dont la plupart visaient de jeunes enfants et leur famille.

Transports Canada

Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4

La campagne *Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4* consiste à sensibiliser les parents et les gardiens d'enfants en leur faisant connaître les quatre phases de l'utilisation des sièges d'enfant

à bord des véhicules, et en leur donnant des conseils pour que les déplacements en voiture soient vraiment sécuritaires pour les enfants. Ceux qui ont moins de douze ans devraient s'asseoir dans la « zone réservée aux enfants », à savoir l'arrière d'un véhicule, qui se révèle l'endroit le plus sécuritaire pour eux.

Les quatre phases de l'utilisation d'un siège d'auto sont les suivantes :

- Phase 1 : Utilisation d'un siège de bébé orienté vers l'arrière jusqu'à ce que l'enfant ait environ un an.
- Phase 2 : Utilisation d'un siège d'auto orienté vers l'avant lorsque le poids de l'enfant est de 10kg à 18 kg (22 lb à 40 lb), généralement entre l'âge d'un an et de quatre ans et demi.
- Phase 3 : Utilisation d'un siège d'appoint lorsque l'enfant pèse au moins 18 kg (40 lb), généralement dès l'âge de quatre ans et demi jusqu'à huit ans.
- Phase 4 : Utilisation du siège arrière (la « zone de sécurité des enfants ») et de la ceinture de sécurité du véhicule (idéalement une ceinture-baudrier) dès que l'enfant pèse plus de 27 kg (60 lb), soit vers l'âge de huit ans. Aucun enfant de moins de douze ans ne devrait s'asseoir à l'avant d'un véhicule.

La campagne, qui a débuté en 1999, comprend la diffusion de feuillets d'information et d'une brochure à l'intention des parents, ainsi qu'une vidéo qui est le pendant de ces documents et vise les professionnels de la santé qui œuvrent dans le milieu communautaire, notamment ceux qui donnent des cours prénatals.

Au fil des ans, des organismes comme les services policiers, Santé Canada, le Conseil canadien de la sécurité et l'Association canadienne des automobilistes ont diffusé ces documents à grande échelle. On peut commander des exemplaires gratuits de la vidéo et de la brochure en composant le numéro sans frais 1 800 333-0371, ou consulter en ligne les ressources documentaires, à l'adresse : <http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere/securitedesenfants/menu.htm>.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses de cette campagne se sont chiffrées à 72 200 \$.

Sécurité routière

Mise sur pied en 1969 par Transports Canada, la Direction générale de la sécurité routière et de la réglementation automobile réalise de nombreuses activités et assume certaines responsabilités, dont l'élaboration de règlements et de normes concernant la sécurité des nouveaux véhicules, des pneus et des dispositifs de retenue des enfants dans les véhicules. Elle travaille également de concert avec des organismes provinciaux et territoriaux afin de sensibiliser le public à des questions telles que la sécurité dans les autobus scolaires et l'utilisation adéquate des dispositifs de retenue pour les enfants qui se déplacent à bord de véhicules motorisés. On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse : <http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere/menu.htm>.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, la Direction générale a collaboré avec la société Daimler-Chrysler et l'organisme Ambulance Saint-Jean afin de concevoir un programme de formation et d'accréditation pour les personnes qui évaluent la sécurité des sièges de bébé et d'enfant à l'occasion de cliniques publiques.

La Direction générale a également mené une série de tests, y compris des essais de collision, pour évaluer la sécurité des dispositifs de retenue des enfants dans les véhicules. De plus, certains de ses agents ont collaboré à la rédaction du document intitulé *Préserver la sécurité*

des enfants dans la circulation, qui a été publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le rapport formule l'une des principales conclusions suivantes :

[Traduction]

« L'éducation en matière de sécurité routière constitue un processus d'apprentissage qui dure toute la vie et qui ne débute pas et ne se termine pas à l'école. Tous les usagers de la route ont le devoir de préserver la sécurité des enfants, et les parents ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine en éduquant leurs enfants et en leur montrant l'exemple dès leur tout jeune âge. »

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées directement à la sécurité routière des enfants de six ans et moins et de leur famille sont évaluées à 469 400 \$.



TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 3

TABLEAU 3.1 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT

Santé Canada

Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	59 500 000 \$	409	57 038 enfants et 47 234 parents et gardiens d'enfants
2001-2002	59 500 000 \$	410	60 729 enfants et 50 435 parents et gardiens d'enfants
2002-2003	59 500 000 \$	408 (estimation)	66 468 enfants et 52 136 parents et gardiens d'enfants
2003-2004	58 509 249 \$	398 (estimation)	59 039 enfants et 52 483 parents et gardiens d'enfants

De 2000 à 2003, les dépenses constituent des affectations de fonds comprenant les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Le nombre d'établissements, d'enfants, de parents et de gardiens d'enfants n'inclut pas ceux des projets de l'Ontario destinés aux Autochtones. Le nombre de participants (enfants, parents et gardiens d'enfants) se fonde sur leur dénombrement dans le cadre de chaque programme. Un participant peut être compté plusieurs fois étant donné qu'il a la possibilité d'adhérer à plus d'un programme au cours d'une même année. Quant au nombre d'enfants participants, il peut comprendre ceux qui ont plus de six ans.

2003-2004 : Les dépenses comprennent les subventions et les contributions (montants réels), les coûts d'exploitation et de gestion (affectations) et les salaires (affectations). La réduction des dépenses découle d'une diminution des subventions et des contributions (en montants réels) par suite des restrictions budgétaires du ministère.

Y'a personne de parfait

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	140 000 \$	1 000 et +	12 000 parents
2001-2002	70 000 \$	1 000	12 000 parents
2002-2003	132 112 \$	1 000	12 000 parents
2003-2004	109 442 \$	1 000	12 000 parents

Les dépenses en 2000-2001 et 2001-2002 ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2000-2001 : Il ne s'agit que du financement de Santé Canada. Les frais supplémentaires pour la mise en œuvre du programme ont été assumés par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

2001-2002 : Le montant comprend le coût des tâches administratives à l'échelle nationale et d'établissement d'un réseau national visant à soutenir les activités. Outre ces activités, Santé Canada a également financé l'établissement d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme (40 000 \$), ainsi que la révision d'un manuel de formation et d'un manuel d'animation (30 000 \$).

2002-2003 : Les dépenses ont fait l'objet d'une révision afin d'y inclure les salaires.

2003-2004 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. La réduction des dépenses découle d'une baisse des coûts d'exploitation et de gestion à la suite des restrictions budgétaires à Santé Canada.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	3 507 000 \$	104 projets	(non disponible)
2001-2002	3 123 000 \$	90 projets	(non disponible)
2002-2003	4 578 000 \$	67 projets	(non disponible)
2003-2004	3 839 749 \$	51 projets	(non disponible)

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

La plupart des projets visent le développement des capacités de lecture et d'écriture chez les jeunes enfants et leurs parents avant que ces enfants n'entrent à l'école, ainsi que l'élaboration d'outils connexes. Bien que certains volets de ces projets ne soient pas directement liés aux enfants, leurs dépenses n'ont pu être dissociées du montant total.

Le montant des dépenses pour 2000 à 2003 a été rectifié afin de tenir compte de la révision des catégories de dépenses à déclarer.

2000-2001 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires.

2001-2002 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires.

2002-2003 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires. Le nombre de projets a diminué, car certains d'entre eux ont bénéficié d'un financement accru pour réaliser des activités d'envergure.

2003-2004 : La diminution des dépenses s'explique par le financement unique en 2002-2003.

TABLEAU 3.2 :
AUTRES
PROGRAMMES
DE SOUTIEN

Agence canadienne d'inspection des aliments

Cahier d'activités sur la salubrité des aliments

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	Les enseignants, le grand public et les enfants
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	10 800 \$		

Les dépenses comprennent les frais d'élaboration et d'impression de ce cahier d'activités.

Santé Canada

Guide des parents — protection solaire

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Le site Web de Santé Canada	Les parents
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

Nota : Les premières dépenses ont été engagées en 1992 (250 000 \$). En 1993, un montant de 20 000 \$ a servi à réimprimer le guide, que l'on peut aussi consulter sur le site Web depuis 1998.

Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$ (estimation)	Les intervenants auprès des enfants et des jeunes	Les enseignants, les enfants, les parents, les gardiens d'enfants, les médecins et les dirigeants communautaires
2001-2002	200 000 \$ (estimation)		
2002-2003	500 000 \$ (estimation)		
2003-2004	300 000 \$ (estimation)		

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions ainsi que les coûts d'exploitation et de gestion.

Les dépenses visent les enfants de six à neuf ans.

2002-2003 : L'augmentation des dépenses est due aux frais de réimpression des guides.

2003-2004 : La diminution des dépenses découle du fait qu'aucun produit n'a été mis au point ou lancé au cours de cet exercice; des dépenses ont été engagées uniquement pour les frais d'impression.

Carnet de santé de l'enfant du Canada

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	105 000 \$	Les professionnels de	Les professionnels de la santé, le public ainsi que les organismes de santé et les services sociaux communautaires
2001-2002	85 000 \$	la santé, le public ainsi que	
2002-2003	0 \$	les organismes de santé	
2003-2004	0 \$	et les services sociaux communautaires	

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion.

2000-2001 : La première publication du Carnet de santé a eu lieu en 2000.

2001-2002 : Il ne s'agit que du financement de Santé Canada. De plus, la société Procter & Gamble (Pampers) a versé environ 300 000 \$ pour l'impression et la diffusion du Carnet, qui est inséré dans la pochette-cadeau offerte par les hôpitaux, ainsi que pour la couverture médiatique.

2002-2003 : Santé Canada distribue le Carnet, mais il ne l'a ni réimprimé ni mis à jour.

Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	398 311 \$	Le personnel des projets du PACE et du PCNP	Les participants aux projets du PACE et du PCNP
2001-2002	947 621 \$		
2002-2003	1 355 616 \$		
2003-2004	1 709 016 \$		

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

2003-2004 : À l'instar des années précédentes, le FPN n'a pas utilisé tout le montant qui lui a été attribué, car il n'a dépensé que 1 709 016 \$ des 1 900 000 \$ dont il disposait.

Activités relatives à la sécurité des produits de consommation

• Bulletins éducatifs sur la sécurité des produits de consommation

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	54 635 \$	Les médecins, les infirmières	Les familles et les enfants
2001-2002	46 935 \$	de la santé publique,	
2002-2003	35 823 \$	les enseignants, les services	
2003-2004	41 631 \$	communautaires (p. ex., les centres de ressources), les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion pour la réimpression de différents bulletins.

• Guides sur la sécurité des produits de consommation à l'intention des industriels et des professionnels

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les guides à l'intention des industriels (manufacturiers, importateurs et détaillants).	Les fabricants, les importateurs et les détaillants de produits devant être vendus au Canada.
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	21 435 \$	Les guides à l'intention des professionnels (infirmières de la santé publique, médecins, travailleurs sociaux, etc.).	Les professionnels qui interviennent auprès des familles, y compris des jeunes enfants.
2003-2004	12 570 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion pour l'impression et la micro-édition de ces guides.

• *Votre enfant est-il en sécurité?*

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier	Les gardiens d'enfants et les familles
2001-2002	47 474 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	29 900 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : Les dépenses ont fait l'objet d'une révision en raison du report de la réimpression de cette brochure en 2003-2004.

2003-2004 : L'augmentation du financement est due à la réimpression de cette brochure afin de satisfaire la demande.

• Cahier d'exercices *Radar et la sécurité*

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les enseignants, le personnel hospitalier et les agents des services publics (p. ex., les pompiers et les policiers)	Les enfants
2001-2002	16 100 \$		
2002-2003	46 595 \$		
2003-2004	(sans objet)		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : Cette ressource a fait l'objet d'une révision et d'une réimpression.

• Programme *Soyez en sécurité*

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les enseignants de prématernelle, les travailleurs sociaux des centres de ressources, les infirmières de la santé publique et les spécialistes en prévention des blessures	Les gardiens d'enfants d'âge préscolaire et les enseignants des jeunes enfants du primaire
2001-2002	31 132 \$		
2002-2003	208 330 \$		
2003-2004	133 065 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2001 à 2003 : Les dépenses comprennent les coûts d'élaboration du programme, qui a été instauré en 2003-2004.

• Sécurité des jouets

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Le guide à l'intention des industriels (agents chargés de la sécurité des produits et Bureau de la sécurité des produits de consommation). Le dépliant sur la sécurité des jouets, qui est remis par les médecins, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux et le personnel hospitalier.	Les fabricants, les importateurs et les détaillants de jouets. Les adultes qui achètent des jouets pour les jeunes enfants.
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	12 700 \$		
2003-2004	21 093 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : Les dépenses comprennent les coûts d'élaboration de ces documents, qui ont été distribués en 2003-2004.

Campagne *Préparez-vous pour la vie*

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	100 000 \$	(sans objet)	(sans objet)
2001-2002	50 000 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

Santé Canada a financé la mise au point du matériel pour cette campagne, mais n'y contribue plus financièrement.

Partenariat avec Parents d'Aujourd'hui

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	25 000 \$		
2001-2002	25 000 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

2002-2003 et 2003-2004 : En raison de changements apportés aux priorités, les campagnes de marketing social visant les parents n'ont pas été amorcées, de sorte qu'aucun partenariat n'a été établi avec Parents d'Aujourd'hui.

Calendrier En toute sécurité

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)		
2001-2002	135 000 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

En raison des restrictions budgétaires, aucun calendrier n'a été imprimé après 2001-2002

Campagne de marketing social pour la santé des enfants

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	(sans objet)	
2001-2002	25 000 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : En raison des changements apportés aux priorités, la campagne d'envergure sur la santé des enfants a été remise, et aucune n'a été menée après 2002-2003.

Transports Canada

Protégeons nos enfants : En voiture 1-2-3-4

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	101 000 \$	Une vidéo, une brochure et un site Web	Les parents et les gardiens d'enfants
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	72 200 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Sécurité routière

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	356 000 \$	Une vidéo, une brochure et un site Web	Les parents et les gardiens d'enfants
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	469 400 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.





DÉVELOPPEMENT, APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

Selon l'énoncé de mission du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants :

« Entre 0 et 5 ans, l'enfant traverse une phase de croissance accélérée. L'éducation, les soins et l'attention qu'il reçoit pendant cette période cruciale de son développement ont un effet déterminant sur son avenir. »

Des conclusions de recherches de premier plan démontrent que lorsqu'on offre aux jeunes enfants les meilleures conditions d'apprentissage et des soins constants, cela améliore leurs capacités physiques, langagières et motrices, tout en leur permettant de se développer sur les plans social, affectif et cognitif.

Afin de contribuer à l'amélioration du développement de la petite enfance (DPE), le gouvernement du Canada offre aux familles une aide financière ainsi que des mesures fiscales pour leur permettre d'assumer les frais d'apprentissage et de garde de leurs jeunes enfants. Il offre également des programmes et des services dans ce domaine aux enfants des Premières nations et d'autres peuples autochtones, aux familles des militaires canadiens et aux immigrants qui ont de jeunes enfants.

Les programmes qui sont décrits dans ce chapitre satisfont les besoins aussi diversifiés que variables des familles en donnant aux jeunes enfants la possibilité d'interagir et de s'amuser dans des milieux qui favorisent un sain développement.

Bon nombre des programmes dont il a été question dans les autres chapitres de cette section offrent aux jeunes enfants des services de qualité en matière d'apprentissage et de garde, notamment le Programme d'action communautaire pour les enfants (voir le chapitre 3), et un certain nombre de services destinés expressément aux enfants et aux familles des Premières nations et d'autres peuples autochtones (voir le chapitre 6).

La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada* donne de plus amples renseignements sur les investissements du gouvernement dans ces domaines.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Agence du revenu du Canada

Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est une allocation mensuelle non imposable, qui est versée aux familles admissibles à revenu faible et moyen pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans. Ces familles reçoivent également le supplément à la PFCE lorsqu'ils gardent un enfant de moins de sept ans à la maison. Le montant de ce supplément est réduit en fonction des frais de garde d'enfants qui sont déduits du revenu imposable. Il faut noter que ce rapport ne fait état que des dépenses relatives au supplément à la PFCE et qu'il ne rend pas compte de l'ensemble des dépenses engagées par le gouvernement à l'égard de la PFCE.

Quoi de neuf? : Étant donné que le supplément à la PFCE est indexé selon le taux d'inflation, il a connu une hausse en juillet 2003, pour s'établir à 232 \$ par année pour chaque enfant de moins de sept ans. Lorsqu'un bénéficiaire, son conjoint ou son conjoint de fait réclame des frais de garde d'enfants, le supplément est réduit de 25 p. 100 du montant des frais de garde réclamés.

On trouve de plus amples renseignements sur le supplément à la PFCE, ainsi qu'un calculateur en direct des prestations pour enfants et familles, à l'adresse : <http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/childbenefit-f.html>.

Dépenses : Les dépenses consacrées au supplément à la PFCE se sont chiffrées à 338 136 267 \$ au total entre juillet 2003 et juin 2004. Ce montant représente les prestations supplémentaires que le gouvernement a versées à 1 754 902 familles pour 2 446 970 enfants de moins de sept ans.

Nota : Outre la prestation de base de la PFCE, qui peut inclure le supplément, les familles à faible revenu peuvent également toucher chaque mois le supplément de la Prestation nationale pour enfants. On trouve de plus amples renseignements sur le soutien que le gouvernement du Canada apporte aux familles, par l'intermédiaire de la PFCE et du supplément de la Prestation nationale pour enfants, en consultant en ligne le rapport d'étape sur cette dernière prestation, à l'adresse : www.nationalchildbenefit.ca.

En dernier lieu, l'admissibilité à la PFCE peut aussi comprendre la Prestation pour enfants handicapés (PEH). Il s'agit d'une prestation mensuelle visant à aider les familles qui subviennent aux besoins d'un enfant atteint d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée. En mars 2004, l'Agence du revenu du Canada a commencé à verser cette prestation aux familles admissibles, les paiements étant rétroactifs à juillet 2003. La PEH représente un investissement de 50 millions de dollars par année pour le gouvernement du Canada. Le montant de cette prestation, indexé à l'inflation, peut atteindre 1 600 \$ par année pour un enfant faisant l'objet d'un crédit d'impôt pour personne handicapée.

Déduction pour frais de garde d'enfants

La Déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE) est une mesure fiscale qui a été instaurée pour tenir compte du fait que de nombreux parents sont obligés d'assumer ces frais afin d'occuper un emploi, d'exploiter une entreprise ou de suivre des études. Ces frais de garde représentent le montant que le parent d'un enfant admissible ou une autre personne qui en a la charge paie aux particuliers ou aux établissements suivants pour faire garder cet enfant :

- les particuliers qui fournissent des services de garde;
- une école maternelle ou une garderie de jour;
- un camp ou un centre sportif de jour;
- un pensionnat ou un camp, y compris un camp sportif offrant l'hébergement;
- un établissement d'enseignement offrant des services de garde.

La DFGE offre au parent d'un enfant ou à la personne qui en a la charge la possibilité de déduire de son revenu un montant pouvant atteindre 7 000 \$ lorsque l'enfant a moins de sept ans, 4 000 \$ lorsqu'il a entre sept et seize ans, et 10 000 \$ lorsqu'il est admissible au crédit d'impôt pour personne handicapée.

Dépenses : Selon une estimation préliminaire de l'Agence du revenu du Canada, en 2003, 1 097 950 contribuables canadiens ont bénéficié d'un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Il s'agit d'enfants de tous âges, car l'Agence ne dispose d'aucune donnée par tranche d'âge. Au cours de la même année, le montant total des frais de garde d'enfant réclamés par un parent ou une personne qui a la charge d'un enfant en vertu de cette mesure fiscale est estimé à 2 951 198 000 \$. Finance Canada a prévu que cette mesure représentera une dépense fiscale de 545 000 000 \$.

Citoyenneté et Immigration Canada

Cours de langue pour les immigrants au Canada

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) permettent aux nouveaux arrivants de devenir des membres à part entière de la société canadienne dans les meilleurs délais. Quelque 50 000 immigrants adultes ont suivi ces cours dans 300 établissements en 2003-2004. On trouve de plus amples renseignements sur les CLIC à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-1.html>.

Un volet de ce programme donne aux parents la possibilité d'assister aux cours en couvrant les frais pour la garde de leurs enfants dans une garderie de jour agréée ou une garderie sur les lieux de la formation. Les enfants tirent également parti de ce volet, car ils peuvent acquérir des notions de français ou d'anglais sur place, près de leurs parents, dans un milieu où ils sont en sécurité.

Les organismes qui offrent des services de garde d'enfants sur place doivent se conformer aux normes nationales relatives aux CLIC.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, Citoyenneté et Immigration Canada a travaillé en étroite collaboration avec l'organisme *Childminding Monitoring, Advisory and Support* (CMAS) afin de veiller à ce que les fournisseurs de services de garde dans les établissements où sont dispensés les CLIC connaissent et respectent toutes les normes nationales qui s'y rattachent.

Le CMAS a particulièrement aidé des fournisseurs de service à connaître et à appliquer les politiques et les procédures pertinentes en ce qui a trait à la sécurité incendie, aux mesures d'hygiène, ainsi qu'à la taille et au ratio des groupes. Ces activités visent à uniformiser les services de garde offerts par les établissements qui dispensent les CLIC, de façon à préserver la santé et la sécurité des enfants pendant que leurs parents suivent des cours.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à la formation linguistique des adultes, à la garde d'enfants et au transport dans le cadre du programme CLIC se sont chiffrées à 92 620 700 \$.

Défense nationale

Programme des services aux familles des militaires

Dans le cadre du Programme des services aux familles des militaires (PSFM), 42 centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) situés dans des bases, des escadres et des stations des Forces canadiennes, dispensent un éventail de services aux familles. Il s'agit notamment de services d'information et d'orientation, de services à l'enfance et aux jeunes, et de services de prévention et d'intervention, y compris des services de garde d'urgence. Les familles des militaires ont recours à ces services au Canada, en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Selon les registres du PSFM, en 2003-2004 :

- 18 070 enfants et 13 417 adultes ont pris part à 2 179 activités en groupe pour parents et tout-petits;
- 38 180 enfants et 8 622 adultes ont pris part à 3 876 ateliers de jeux préscolaires;
- quelque 70 507 enfants ont participé aux diverses activités qu'ont organisées les CRFM.
(Nota : Le nombre d'enfants représente le nombre de fois auxquelles un enfant a participé à une des activités, car le même enfant peut participer à plusieurs d'entre elles.)

Quoi de neuf? : Après avoir consulté des familles de militaires canadiens et des spécialistes du développement de l'enfant, les responsables du PSFM ont décidé d'adopter, en 2003-2004, un modèle de développement communautaire pour la conception et la prestation des services à l'intention des enfants et des familles. Il s'agit d'un virage important, car les CRFM offraient auparavant des services prescrits qui devaient être analogues dans toutes les communautés de militaires.

Un document d'orientation, intitulé *Paramètres de pratique*, expose cette nouvelle optique qui donne aux familles et aux communautés de militaires la possibilité d'influer de façon tangible sur les priorités et les services à l'échelle locale. Les CRFM disposent d'un an pour s'adapter au nouveau modèle, et ils instaureront des programmes et des services communautaires à compter du 1^{er} avril 2005.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur ces paramètres et consulter les objectifs des programmes, tels que ceux ayant trait à la formation et au soutien des parents et des gardiens d'enfants ainsi qu'aux services de garde de relève en cas d'urgence, à l'adresse : <http://www.cfpsa.com/fr/psp/dmfs/index.asp>, dans la rubrique *Ressources*.

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur le Programme des services aux familles des militaires.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du PSFM consacrées aux enfants de six ans et moins et à leur famille sont évaluées à 4 000 000 \$.

TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 4

**TABLEAU 4.1 :
MESURES
FISCALES**

Agence du revenu du Canada

Déduction pour frais de garde d'enfants

	Dépenses	Nombre de demandes présentées par les déclarants
2000	595 000 000 \$	1 072 780 demandes
2001	530 000 000 \$	1 080 210 demandes
2002	540 000 000 \$	1 109 040 demandes
2003	545 000 000 \$	1 097 950 demandes

Chaque montant représente les dépenses fiscales (ou le manque à gagner fiscal) relatives à la déduction, et non le montant total des déductions accordées.

Finances Canada effectue chaque année des estimations des dépenses fiscales, qui représentent les dépenses engagées au cours de chaque année civile (voir le site http://www.fin.gc.ca/toctf/2003/taxexp03_f.html).

Le montant des dépenses fiscales et le nombre de demandes présentées se rapportent aux enfants de tous âges, car on ne dispose pas de données relatives aux enfants de moins de six ans.

Les montants ne tiennent pas compte des coûts d'exploitation pour le traitement des demandes de déduction.

Le nombre de demandes représente celui de toutes les demandes de déduction considérées recevables aux fins d'établissement de l'impôt.

Les dépenses ont fait l'objet d'une révision depuis le dernier rapport afin de tenir compte des dépenses fiscales (ou du manque à gagner fiscal) découlant des déductions accordées. Le rapport de l'année dernière faisait état du montant total des déductions pour frais de garde d'enfants.

2002 : Le montant des dépenses constitue une projection. Le nombre de demandes a fait l'objet d'une révision depuis la publication du dernier rapport, afin d'en indiquer le nombre réel.

2003 : Le montant des dépenses et le nombre de demandes sont provisoires.

**TABLEAU 4.2 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT**

Agence du revenu du Canada

Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	365 899 543 \$	(sans objet)	2 624 151 enfants et 1 858 234 familles
2001-2002	353 723 791 \$	(sans objet)	2 564 117 enfants et 1 823 654 familles
2002-2003	341 764 682 \$	(sans objet)	2 487 363 enfants et 1 781 903 familles
2003-2004	338 136 267 \$	(sans objet)	2 446 970 enfants et 1 754 902 familles

Toutes les dépenses se fondent sur l'année du calcul des prestations, du 1^{er} juillet au 30 juin.

Les dépenses et le nombre de demandes concernent les enfants de moins de sept ans.

Les données sur les dépenses et sur la disponibilité du supplément ont fait l'objet d'une révision depuis le dernier rapport; il s'agissait précédemment d'une estimation du nombre de demandes pour les enfants de moins de six ans, alors qu'il s'agit maintenant du nombre réel de demandes pour les enfants de moins de sept ans.

Citoyenneté et Immigration Canada

Cours de langue pour les immigrants au Canada

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	93 543 000 \$	300	50 000 immigrants adultes
2001-2002	90 717 900 \$	300	50 000 immigrants adultes
2002-2003	91 781 000 \$	300	50 000 immigrants adultes
2003-2004	92 620 700 \$	300	50 000 immigrants adultes

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.

Tous les montants comprennent les dépenses relatives à la formation linguistique des adultes, à la garde d'enfants et au transport.

Défense nationale

Programme des services aux familles des militaires

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	4 000 000 \$ (estimation)	15 000 prestations de services dans 45 centres (estimation)	8 000 enfants et 35 000 familles
2001-2002	4 000 000 \$ (estimation)	15 000 prestations de services dans 45 centres (estimation)	8 000 enfants et 35 000 familles
2002-2003	4 000 000 \$ (estimation)	(non disponible)	(non disponible)
2003-2004	4 000 000 \$ (estimation)	42 centres	70 507 enfants (estimation)

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Il s'agit d'estimations pour les enfants de six ans et moins.

2000-2001 et 2001-2002 : Le nombre de centres comprend le nombre de services universels autorisés (disponibles dans tous les centres) ainsi que les services particuliers qui sont offerts en fonction des besoins locaux, et qui sont financés par le commandant en poste et/ou d'autres sources. Ce chiffre indique également la fréquence à laquelle les services sont dispensés et non leur nombre (p. ex., un centre peut dispenser le même service plusieurs fois au cours de la même année). Le programme est offert dans 36 centres au Canada, 2 aux États-Unis et 7 en Europe.

2003-2004 : Le nombre d'enfants représente le nombre de fois auxquelles un enfant a participé à une des activités, car le même enfant peut participer à plus d'une activité.





SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

Les enfants et les familles seront vraisemblablement en meilleure santé si la collectivité dans laquelle ils résident l'est aussi. Pour que les enfants s'épanouissent pleinement, ils ont besoin d'un foyer où ils sont en sécurité, d'un milieu familial exempt de violence et d'un cadre qui les protège de la maltraitance. Ils ont également besoin de vivre dans des collectivités saines où le voisinage est rassurant, de disposer d'espaces de jeu et d'évoluer dans des milieux salubres.

Des recherches ont montré que les enfants qui grandissent dans une collectivité qui fait preuve d'un fort degré de cohésion, de stabilité et de soutien social se développent de façon plus saine.

Le gouvernement du Canada investit d'importantes sommes dans les programmes et services afin de renforcer les collectivités et le soutien qu'elles peuvent offrir. Plusieurs de ces programmes sont exposés dans d'autres chapitres, notamment le programme *Grandir ensemble* et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (voir le chapitre 6), le Programme d'action communautaire pour les enfants (voir le chapitre 3) et le projet pilote Comprendre la petite enfance (voir le chapitre 7).

Les programmes dont il est question dans ce chapitre visent également à favoriser le développement sain des jeunes enfants en renforçant le soutien que les collectivités leur apportent.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada

Services nationaux des enfants disparus

Les Services nationaux des enfants disparus (SNED) constituent une composante du programme *Nos enfants disparus* que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a instauré en 1986, lorsqu'elle a officiellement ouvert le registre des enfants disparus. Au fil du temps, des partenaires fédéraux ont adhéré à ce programme, dont l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, et Justice Canada. Ce partenariat offre une puissance d'action unique pour repérer et récupérer les enfants disparus.

Les SNED ont pour mandat d'apporter leur concours à la recherche, à la récupération et au retour dans leur foyer des enfants disparus, et de former des policiers pour qu'ils participent à ces activités. Ils mènent aussi des recherches de leur côté, dont ils partagent les résultats avec les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, le milieu juridique et les médias, en plus d'élaborer et de distribuer des feuillets d'information conviviaux afin d'aider les Canadiens à veiller sur la sécurité de leurs enfants.

Quoi de neuf? : En 2003, les SNED ont contribué à 142 enquêtes au Canada relativement à 191 enfants disparus, dont 24 avaient moins de six ans.

En 2003-2004, ils ont également publié une importante étude à la suite de nouvelles recherches, intitulée *L'enlèvement d'enfants par un étranger au Canada : nature et portée*, et ont élaboré de nouveaux feuillets d'information afin d'aider les parents à protéger leurs enfants. L'un de ces feuillets, intitulé *La sécurité des enfants : conseils à l'intention des familles*, donne le conseil suivant :

« Ne laissez jamais un jeune enfant sans surveillance dans un véhicule. Il est déjà arrivé que des enfants périssent dans des incendies de voiture, qu'ils s'éloignent du véhicule, se perdent et soient traumatisés par un enlèvement accidentel lorsque le véhicule est volé. Ne pensez jamais qu'il est sécuritaire de laisser votre enfant "même pour un instant". »

Ce feuillet d'information ainsi que les rapports et dépliants qu'élaborent les SNED, y compris un livre à colorier qui donne des conseils de sécurité aux enfants, sont accessibles en ligne, à l'adresse : <http://www.ourmissingchildren.ca/fr/publications/brochures.html>. Les SNED disposent également d'un service de renseignements que l'on peut joindre, sans frais, en composant le 1 877 318-3576.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses des SNED consacrées aux jeunes enfants sont évaluées à 57 000 \$, mais il s'avère impossible de déterminer le montant précis consacré aux enfants de six ans et moins et à leur famille.

Sécurité publique et Protection civile Canada

Stratégie nationale pour la prévention du crime

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) vise à prévenir la criminalité en recourant au développement social. La démarche est fondée sur le principe voulant que la meilleure façon de réduire la criminalité consiste à se concentrer sur les facteurs qui mettent en péril la sécurité des citoyens. Par l'intermédiaire de la SNPC, les collectivités peuvent obtenir des subventions et des contributions, ainsi que des outils, des connaissances et des compétences qui leur seront utiles pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité à l'échelle locale.

Selon cette stratégie, les enfants, les adolescents, les Autochtones, les femmes et les jeunes filles sont au nombre des priorités essentielles qui justifient les investissements visant à trouver des solutions à la criminalité au sein des collectivités. Sur le plan de l'information destinée au public, la SNPC a donné lieu à la réalisation de vidéos, d'avis publics (p. ex., sur l'intimidation), de feuillets d'information et d'autres publications à l'intention des enfants, des adolescents et de leur famille. Le site Web relatif à la SNPC, à l'adresse <http://www.prevention.gc.ca/fr/index.asp>, offre des liens pour consulter ces publications et d'autres ressources documentaires.

Quoi de neuf? : Depuis décembre 2003, l'application de la SNPC relève du nouveau ministère que constitue Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC); elle relevait auparavant de Justice Canada.

En 2003-2004, les responsables de la SNPC ont réalisé des évaluations exhaustives d'un certain nombre de projets pluriannuels de grande envergure financés par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime. Les projets axés sur les enfants visent, en règle générale, à empêcher que certains facteurs de risque disposent ces enfants à avoir un comportement criminel, notamment la violence ou la négligence dont ils sont l'objet et le fait d'être exposés à la violence et à la criminalité au sein de leur famille. Dans l'ensemble, ces évaluations ont permis de conclure que les interventions auprès des jeunes enfants, associées à une collaboration étroite avec les familles, ont des incidences positives sur les participants.

À titre d'exemple, un projet pilote de prévention de la criminalité visait des familles qui ont des enfants de deux à six ans, et qui sont vraiment dans le besoin et sans ressources. La démarche consistait à combiner une thérapie familiale avec des activités éducatives en plein air. La première phase du projet s'est déroulée dans un camp en pleine nature situé à proximité d'Ottawa, en Ontario. L'évaluation du projet a révélé que les enfants qui y ont pris part affichaient un comportement moins agressif et moins provocant, une plus grande confiance en soi et qu'ils fonctionnaient mieux sur le plan social. Les parents ont déclaré pour leur part qu'ils se sentaient plus confiants et moins isolés.

Le projet *Familles en santé, enfants forts*, réalisé au Nouveau-Brunswick, constitue un autre exemple de démarche fructueuse en aidant des familles à acquérir les aptitudes nécessaires pour retrouver l'unité familiale. Une évaluation réalisée en 2003-2004 a révélé que les enfants participants se montraient moins anxieux, distraits, colériques, impulsifs et agressifs, et qu'ils étaient plus heureux et davantage en mesure de résoudre des problèmes.

En 2003-2004, la SNPC a également subventionné un nouveau projet pilote de trois ans auquel participent 60 mères monoparentales à faible revenu et leurs enfants, à Surrey, en Colombie-Britannique. Les participants ont tous fait l'objet de violence dans leur foyer, et l'objectif du programme consiste à leur donner de meilleurs moyens de se protéger de cette violence en les aidant à entrer en relation avec la collectivité. En plus des visites à domicile, ce projet comprend des visites aux organismes qui offrent des ressources communautaires. L'établissement du premier rapport sur les résultats de ce projet est prévu en 2006.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux projets relatifs aux enfants dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime se sont chiffrées à 1 946 592 \$, mais il est impossible de déterminer le montant précis consacré aux enfants de moins de six ans et à leur famille.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Trousse d'identification *Kidz Printz*

La trousse d'identification *Kidz Printz*, destinée aux parents d'enfants de douze ans et moins, est présentée en format de poche et comprend un ruban encre non toxique pour le prélèvement des empreintes digitales, ainsi que des espaces où les parents peuvent apposer une photo récente de leur enfant, rédiger son signalement et même attacher avec un adhésif une mèche de cheveux (pris à la racine) comme échantillon d'ADN. Advenant la disparition de l'enfant, les enquêteurs trouveront dans la trousse les renseignements nécessaires pour entamer des recherches.

La GRC a lancé la campagne *Kidz Printz* à l'échelle nationale en 2001, et elle travaille depuis ce temps avec des partenaires et des commanditaires (notamment les sociétés Global Profiles Inc., AOL Canada et Zellers, et le programme Nos enfants disparus) afin de distribuer gratuitement cette trousse aux parents par l'intermédiaire de tous les détachements de la GRC. On estime que 300 000 trousses ont été distribuées aux familles d'enfants de six ans et moins en 2003-2004.

Dans certaines parties du pays, notamment dans la région d'Ottawa, des membres du personnel de la GRC se rendent bénévolement dans des écoles et sur les lieux d'événements communautaires, où ils distribuent des trousses *Kidz Printz* et montrent aux parents comment prendre les empreintes de leurs enfants. Pour de plus amples renseignements au sujet de cette trousse, on peut consulter le site Web : http://www.rcmp-grc.gc.ca/html/kidzprintz_f.htm.

Quoi de neuf? : Le contrat de la GRC avec le principal commanditaire de la trousse *Kidz Printz* s'est terminé en décembre 2003, et ses détachements n'ont pas reçu de nouvelles trousses depuis ce temps. Toutefois, la Fondation de la police montée examine maintenant différentes avenues pour faire en sorte que ce programme se poursuive à l'échelle nationale.

Dépenses : En 2003-2004, le programme *Kidz Printz* n'a donné lieu à aucune dépense. À l'instar des années précédentes, les commanditaires ont financé la fabrication des trousses d'identification et le personnel de la GRC les a distribuées bénévolement.

TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 5

TABLEAU 5.1 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT

Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada

Services nationaux des enfants disparus

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	57 000 \$	Les services policiers	Les enfants et les familles du Canada
2001-2002	57 000 \$		
2002-2003	57 000 \$		
2003-2004	57 000 \$		

Ces dépenses sont analogues au cours de chaque exercice financier et constituent des affectations pour supporter les coûts d'exploitation et de gestion qui sont les mêmes d'une année à l'autre.

Il s'avère impossible de déterminer le montant précis consacré aux enfants de six ans et moins et à leur famille.

Sécurité publique et Protection civile Canada

Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC)

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	1 370 000 \$	Les enseignants, les éducateurs de la petite enfance, les services policiers, et les organismes de santé et de loisirs	Les enfants et les familles du Canada
2001-2002	1 378 000 \$		
2002-2003	2 628 000 \$		
2003-2004	1 946 592 \$		

Ce programme relevait antérieurement de Justice Canada.

Les montants représentent le financement (subventions et contributions) accordé aux projets relatifs aux enfants de douze ans et moins dans le cadre de la SNPC. Il s'est révélé difficile de déterminer le montant exact consacré aux enfants de moins de six ans et à leur famille, puisque la Stratégie s'adresse aux enfants de douze ans et moins.

2002-2003 : L'augmentation des dépenses résulte d'un accroissement du nombre de projets financés.

2003-2004 : La réduction des dépenses résulte d'une diminution du nombre de projets financés ou d'une demande réduite de fonds par les bénéficiaires.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Trousse d'identification *Kidz Printz*

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	La Gendarmerie royale du Canada	Les parents et les enfants
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

Les activités relatives à cette trousse n'ont donné lieu à aucune dépense, car le personnel de la GRC y participe bénévolement.



SERVICES AUX ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS ET D'AUTRES PEUPLES AUTOCHTONES, ET À LEUR FAMILLE

[Traduction]

« J'espérais que ce genre de programme soit mis sur pied afin que mes enfants puissent connaître leur culture et ne pas en avoir honte comme c'était mon cas lorsque j'étais petite. Ce n'est qu'au début de l'adolescence que j'ai vraiment commencé à ne plus m'en faire parce que j'étais autochtone, et ce n'est que maintenant que j'ai pu apprendre l'histoire de mes ancêtres et l'approfondir. Je suis vraiment reconnaissante de ce que ce programme apporte à Bailey; il l'aime vraiment et apprécie tout ce qu'il lui offre. »

Ces propos sont tirés d'une publication de Santé Canada qui s'intitule *Récits d'une création : réflexions personnelles à propos du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques*.

Le Programme d'aide préscolaire aux autochtones (PAPA), à l'instar des autres programmes et services dont il est question dans ce chapitre, ont pour objectif ultime de contribuer à l'amélioration de la santé et de la vie en société des enfants autochtones d'âge préscolaire et de leur famille.

Certains programmes exposés dans d'autres chapitres offrent également des services aux enfants et aux familles inuits, métis et des Premières nations. Par exemple, le Programme canadien de nutrition prénatale et l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale offrent des services aux enfants et aux familles dans des collectivités du Canada, y compris aux Autochtones. Ces programmes, exposés au chapitre 2, comportent aussi un volet destiné aux Premières nations vivant dans les réserves et aux Inuits.

En plus de décrire les programmes et les services, ce chapitre fait le point sur les activités et les dépenses consacrées à la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations

Le développement des jeunes enfants autochtones constitue une priorité au Canada, et la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations vise à donner les mêmes chances dans la vie aux enfants autochtones et non autochtones. Rendue publique en octobre 2002, cette stratégie prévoit un investissement de 320 millions de dollars sur cinq ans pour financer des travaux dans les quatre domaines suivants :

- l'amélioration des programmes existants, à savoir le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, et l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits, ainsi que l'intensification des efforts consacrés aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale dans les collectivités des Premières nations;
- l'avancement des recherches et le développement des connaissances;
- le renforcement des capacités et la création de réseaux;
- une meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance.

Le présent chapitre fournit dans les pages qui suivent des renseignements (y compris les dépenses) sur le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, et l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits. Les activités relatives aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale dans les collectivités des Premières nations ont été décrites précédemment, au chapitre 2.

Les comptes rendus qui suivent font le point assez brièvement sur les activités et les dépenses relatives aux trois autres domaines visés par la Stratégie fédérale.

Avancement des recherches et développement des connaissances

En 2003-2004, des travaux ont porté sur la réalisation d'une enquête afin de recueillir de l'information continue sur le développement et le bien-être des jeunes enfants autochtones. Une étude de faisabilité, achevée en janvier 2004, avait pour but de cerner des stratégies de collecte des données et de concevoir un processus d'enquête détaillée. Les conclusions de cette étude s'appuient sur des discussions avec des représentants d'organismes autochtones nationaux ainsi qu'avec des chercheurs dont les travaux portent sur le développement des jeunes enfants autochtones.

Développement social Canada, qui dirige ce projet de recherche, envisage de poursuivre les discussions avec les organismes autochtones nationaux et de constituer un comité consultatif de spécialistes pour qu'il formule des conseils sur les éléments de l'enquête.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à l'avancement des recherches et au développement des connaissances se sont chiffrées à 4 212 600 \$.

Renforcement des capacités et création de réseaux

Dans le cadre du volet de la stratégie fédérale relatif au renforcement des capacités, six organismes autochtones nationaux reçoivent du financement sur une base annuelle : le Congrès des peuples autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières nations, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (Association nationale des Inuits), et la *Pauktuutit Inuit Women's Association* (Association des femmes inuites du Canada). En 2003-2004, grâce au financement, ces organismes ont continué de participer aux travaux cadrant avec la stratégie fédérale, en participant notamment à des rencontres avec des ministères fédéraux pour échanger de l'information et formuler des observations et des conseils.

Le deuxième élément du volet consiste à créer un réseau de fournisseurs de services autochtones en matière de développement de la petite enfance. Cette démarche a donné lieu à l'attribution d'un contrat, en juillet 2003, ainsi qu'à la réalisation d'une enquête en ligne en 2003-2004. Cet élément du volet a comporté la création d'un site Web bilingue, adapté à la culture de ces fournisseurs de services. Il s'agit d'un site Web pilote qui sert à mener une enquête interactive pour déterminer les besoins de ces fournisseurs en matière d'information et de formation, à traiter les renseignements recueillis et à établir des rapports accessibles en ligne. Des recommandations ont également donné lieu à la conception d'un tableau d'affichage et à la mise sur pied d'un service de clavardage en temps réel pour ce site Web. Depuis mai 2004, la gestion du site relève de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, et celle-ci l'a remis en activité, le 19 novembre 2004, sous le nom de Cercle d'apprentissage à la petite enfance autochtone, à l'adresse : http://www.accel-capea.ca/index_fr.htm.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au renforcement des capacités et à la création de réseaux se sont chiffrées à 1 373 200 \$.

Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance

Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, et Affaires Indiennes et du Nord Canada collaborent à la recherche de solutions pour mieux intégrer et coordonner les activités fédérales relatives au développement des jeunes enfants autochtones.

En vue de faire progresser ces travaux, les quatre ministères ont réalisé une analyse du contexte ainsi que des projets pilotes relatifs à l'aménagement des collectivités et à des outils d'évaluation, et ils ont entamé des discussions à l'échelle nationale. À la suite de l'analyse du contexte, les données recueillies ont fait l'objet d'une validation, et les ministères prévoient parachever et distribuer un rapport sur cette analyse. Les intervenants des collectivités participant au projet pilote ont pu suivre une formation et assister à un atelier, tenu en septembre 2003, pour échanger sur les progrès accomplis et les méthodes qui s'avèrent les plus adéquates dans ce domaine. Au terme des projets axés sur l'élaboration d'outils d'évaluation, on a mené des essais afin de déterminer s'il est possible de se servir de ces outils dans le cadre de chaque programme de DPE. Il est maintenant prévu de présenter aux collectivités participantes les rapports sommaires découlant des projets pilotes afin de savoir ce qu'elles en pensent. Plus de 500 représentants à l'échelle locale, régionale et nationale ont participé aux discussions.

Les quatre ministères qui collaborent à la stratégie fédérale sont en train d'analyser l'information et les observations recueillies au cours de ces activités. Leurs conclusions serviront à formuler des recommandations en vue d'élaborer une approche beaucoup plus concertée (ou de « guichet unique ») pour les activités relatives au DPE.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à une meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance se sont chiffrées à 993 500 \$.

AUTRES ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques est un programme général d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il a pour but de préparer les enfants autochtones à entrer à l'école en répondant à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur les principes de ce programme, ses volets et les établissements qui l'offrent, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programmes/papa_accueil_f.html.

Quoi de neuf? : En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, le Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques reçoit un financement supplémentaire de 12,5 millions de dollars par année depuis 2002-2003. Ce financement a permis d'étendre la portée du Programme en 2003-2004 et de fournir des services à 3 616 enfants, jusqu'à la fin de juin 2003, par l'intermédiaire d'établissements qui « fonctionnaient à pleine capacité ».

Le nombre de ces établissements est passé de 114 en décembre 2003 à 128 en mars 2004, mais la plupart n'ont pas accepté d'enfants avant l'automne de 2004.

Les responsables du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques ont mené deux évaluations à l'échelle nationale en 2003-2004, et la première a servi à recueillir des données statistiques sur le programme, dont les suivantes :

- 82 p. 100 des employés à temps plein sont Autochtones;
- 24 langues autochtones sont enseignées dans le cadre des projets;
- 90 p. 100 des projets du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques disposent d'un comité consultatif de parents.

La deuxième évaluation porte sur les incidences nationales du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques sur les enfants et les familles dans dix établissements, depuis le moment où les participants ont adhéré au programme, à l'automne de 2003, jusqu'à l'entrée en maternelle des enfants, à l'automne de 2005. Cette évaluation comporte des entrevues avec des parents, des employés, des aînés, des éducateurs de maternelle, des professionnels de la santé et d'autres membres importants des collectivités visées. Elle a permis de tirer certaines constatations préliminaires, dont les suivantes :

- Les éducateurs, les parents et les membres des collectivités étaient d'avis que les enfants étaient mieux préparés à entrer à l'école grâce au Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques.
- Les éducateurs de pré-maternelle ont mentionné que les enfants faisaient des progrès tangibles dans tous les domaines qui font l'objet d'un suivi, notamment leur développement personnel et social, leurs capacités d'expression orale, de lecture, d'écriture et de raisonnement mathématique, ainsi que leur santé et leur développement physique.

Les personnes interrogées ont également indiqué que de nombreux parents autochtones apprennent leur langue maternelle par l'entremise de leurs enfants qui suivent le Programme.

Le Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques a suscité la mise sur pied d'un certain nombre de projets pilotes en 2003-2004, dont un qui est destiné à déterminer les effets d'une alimentation riche en fer chez les enfants inuits. L'alimentation traditionnelle des Inuits comporte des aliments, dont la viande de caribou, qui peuvent compenser une carence en fer. Les partenaires de ce projet comprennent l'Administration régionale Kativik, l'Institut national de santé publique du Québec, l'Institut culturel Avataq et le Hunter Support Program. Les premières données sur le projet sont attendues en 2004-2005.

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur les activités de formation et les plans d'expansion régionale du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques se sont chiffrées à 31 241 000 \$.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves constitue un programme d'intervention précoce qui est destiné aux enfants de six ans et moins vivant dans les réserves, et à leur famille. Il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins affectifs, sociaux, nutritionnels et psychologiques, ainsi qu'à leurs besoins en matière de santé.

Le site Web du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves, à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/pc/papa/index.htm>, donne de plus amples renseignements sur ce programme, y compris sur ses normes, et il offre des liens pour consulter des bulletins et des rapports annuels.

Quoi de neuf? : En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves reçoit un financement supplémentaire de 21,5 millions de dollars par année depuis 2002-2003, ce qui a porté son financement total à 46,5 millions de dollars en 2003-2004.

En 2003-2004, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves a offert des services à 9 101 enfants dans 354 établissements situés au sein de 383 collectivités. En outre, de nouveaux chiffres reçus en 2003-2004 dans le cadre d'un rapport d'étape au cours de l'année indiquent que 7 429 enfants ont suivi des programmes dans 307 établissements en 2002-2003, et que le nombre total d'heures consacrées à la prestation des programmes s'est établi à 201 169 heures.

Le rapport d'étape de 2003 donne également les renseignements suivants :

- Tous les projets favorisent l'apprentissage de la culture et de la langue en recourant à des cercles, à la participation des aînés, à des chants ou à d'autres activités.
- Tous les volets du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves offrent des cours dispensés dans la langue des Premières nations que parle la collectivité locale. De plus, à certains endroits, notamment dans le cadre du projet Saga-Da'Agaas Obigi'Asogameg, en Ontario, tous les employés parlent les langues des Premières nations. Les diverses langues parlées durant les cours qu'offrent les projets au Québec comprennent notamment le cri, l'algonquin, l'anglais, le français, le montagnais, le mohawk, le naskapi, l'innu et l'attikamek.
- De plus en plus de collectivités demandent des renseignements sur le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves, car elles espèrent que leurs jeunes enfants auront l'occasion de le suivre.

Une évaluation nationale menée de 2001 à 2003 a donné lieu à la publication d'un rapport sommaire, en 2003-2004, dont les principales constatations comprennent les suivantes :

- Certains employés ou l'ensemble d'entre eux reçoivent une formation sur les besoins particuliers de certains participants dans 55 p. 100 des projets.
- 97 p. 100 des parents sont satisfaits de ce que le PAPA apporte à leurs enfants, à savoir l'acquisition d'aptitudes sociales et de saines habitudes alimentaires, tout en les préparant à entrer à l'école.

En outre, des éducateurs de maternelle, impressionnés par le comportement et les réalisations des enfants qui suivent le PAPA, ont mentionné que ces enfants :

- font preuve d'une estime de soi beaucoup plus grande;
- apprennent beaucoup plus vite et ont de meilleures notions fondamentales que les enfants qui n'ont pas la chance de suivre le programme;
- sont plus autonomes et plus confiants.

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves a également pour autre avantage d'améliorer les relations entre les enfants et leurs parents. Dans de nombreux cas, ces derniers passent davantage de temps avec leurs enfants, tant à l'école qu'à la maison, et ceux qui participent aux projets du PAPA déclarent qu'ils sont de plus en plus à l'aise dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Selon eux, ils apprécient beaucoup plus les moments où ils sont en compagnie de leurs enfants. Ils sont aussi davantage en mesure de maîtriser leur stress et apportent des changements tangibles à leur mode de vie.

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves, y compris sur les activités de formation du personnel.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves se sont chiffrées à 35 095 244 \$.

Grandir ensemble

Le programme *Grandir ensemble* permet aux collectivités inuites et des Premières nations d'élaborer des programmes adaptés à leur culture, qui ont trait à la santé mentale, au développement des enfants, à la prévention des blessures, au rôle parental et à la santé des nourrissons. Bien que ce programme soit conçu expressément pour les enfants, il tient compte du fait que leurs besoins ne peuvent être dissociés de ceux de leur famille et de leur collectivité.

Les collectivités peuvent se servir des fonds qu'elles reçoivent pour réaliser des activités de sensibilisation et de prévention en rapport avec la violence familiale et le suicide et ses risques de récurrence, des activités d'orientation et de formation des parents, et des activités culturelles. En 2003-2004, le programme a permis de réaliser ce genre d'activités dans 650 collectivités.

Quoi de neuf? : Une évaluation du programme *Grandir ensemble* a été menée en 2003-2004, et la publication des résultats est prévue pour 2005. Cette évaluation a donné aux collectivités inuites et des Premières nations la possibilité d'échanger à propos de leur expérience et de formuler des recommandations en vue de donner une nouvelle orientation au programme.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses pour le programme *Grandir ensemble* dans les collectivités qui n'ont pas conclu d'accord de transfert se sont chiffrées à 17,1 millions de dollars.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits

L'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits (IGEPNI) donne aux collectivités de ces peuples la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes offrant des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux. L'objectif de cette initiative est d'accroître le nombre de garderies offrant des services de qualité au sein des collectivités inuites et des Premières nations.

L'IGEPNI vise les enfants de six ans et moins, mais ceux de sept à douze ans sont admissibles aux services de garde après l'école. On trouve de plus amples renseignements sur cette activité à l'adresse <http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/ARO-BRA/BRA.cfm>, dans la rubrique intitulée *Services de garde*, sur le côté gauche de l'écran.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, l'IGEPNI a permis de créer 500 nouvelles places en garderie dans les collectivités déjà desservies ainsi que dans 18 autres. Cela porte le nombre total de places subventionnées à 7 500 dans 407 garderies. L'élargissement du service a été rendu possible grâce à un financement supplémentaire de 9 millions de dollars par année (pour le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation), depuis 2002-2003, en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

En 2002-2003, le montant de la subvention par place, qui est passé de 6 000 \$ à 6 500 \$, a servi à supporter les coûts relatifs aux infrastructures, aux fournitures et aux ressources humaines. En 2003-2004, en plus de financer les places existantes, ce montant majoré a permis de créer 500 nouvelles places en garderie.

Pour obtenir du financement dans le cadre de l'IGEPNI, les garderies sont tenues de se conformer à des principes directeurs. Elles doivent, par exemple, faire preuve de polyvalence et être ouvertes à tous, et disposer de programmes souples. La réussite que connaît la garderie Eskasoni Ksite'taqnk, en Nouvelle-Écosse, illustre de façon probante ce dernier principe.

Un garçon ayant des besoins particuliers, prénommé Connor, a commencé à fréquenter la garderie à l'âge de deux ans. Il connaissait déjà certains problèmes de santé et de croissance, et les employés se sont demandé s'il parviendrait à s'intégrer parmi les autres enfants.

Ils n'ont pas eu à attendre trop longtemps, car non seulement les autres enfants ont accepté Connor, mais ils ont été tellement attentifs lorsqu'il apprenait le langage gestuel, qu'ils ont été par la suite en mesure de communiquer avec lui.

Depuis plusieurs années, le programme d'intervention précoce de la garderie Eskasoni Ksite'taqnk aide Connor à se développer sur les plans social, intellectuel, affectif et physique. Sa motricité était réduite lorsqu'il a commencé à fréquenter la garderie, mais les employés ont installé une rampe afin de l'aider à marcher, et à la fin de l'année, il était en mesure de se déplacer tout seul.

Connor se développe beaucoup mieux que les médecins et les thérapeutes l'envisageaient et, en 2003-2004, il a quitté la garderie pour commencer ses études primaires à l'Eskasoni Middle School.

Les garderies financées dans le cadre de l'IGEPNI doivent également appliquer un autre principe, celui visant à tenir compte des valeurs culturelles, des croyances et des traditions de la collectivité dans laquelle elles sont situées. L'Inkameep Preschool Day Care, en Colombie-Britannique, a appliqué ce principe de diverses manières en 2003-2004, notamment :

- en se servant de la nature comme d'un outil pédagogique, particulièrement en amenant les enfants faire une excursion au Desert and Heritage Centre et en leur faisant observer les oiseaux qui nichent près de la garderie;
- en utilisant des tambours et une cabernotte pour les tout-petits comme outils pédagogiques afin de faire vivre de nouvelles expériences à ces enfants des Premières nations;
- en invitant des membres de la collectivité et des parents à venir réaliser des activités pratiques avec les enfants concernant la santé et la sécurité.

Le fait que les garderies situées dans les collectivités inuites et des Premières nations offrent de plus en plus de services de qualité à prix abordable a permis à un plus grand nombre de parents de tirer parti des possibilités de formation et d'emploi, perspectives qui ne se seraient jamais présentées autrement.

La qualité des services des garderies a une incidence directe sur la vie et la carrière d'une femme prénommée Melanie. Elle a en effet pris conscience qu'elle aimerait devenir éducatrice de la petite enfance lorsqu'elle a fait du bénévolat, il y a quatre ans, à la garderie préscolaire que fréquentait sa fille.

Avec l'aide financière de la North East Native Advancing Society de la Colombie-Britannique, Melanie a pu réaliser son rêve en suivant le programme d'études relatif à l'éducation de la petite enfance du Northern Lights College pour les Premières nations de Sauleau. Elle a obtenu son diplôme à la fin de 2003-2004, avec un A de moyenne, et a commencé à travailler à titre d'éducatrice adjointe. Melanie est reconnaissante d'avoir pu améliorer sa vie grâce à ce programme d'études, et elle déclare :

« J'ai acquis de l'assurance et de l'estime à mon égard. Je suis maintenant plus positive et plus expressive, et capable d'exposer mes idées et mes convictions ».

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur l'IGEPNI.

Dépenses : En 2003-2004, le financement accordé à l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits s'est chiffré à 50 140 000 \$. Ce montant comprend le financement pour les enfants de six à douze ans, mais la plus grande partie était destinée aux enfants de moins de six ans.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta, en vertu de laquelle il finance directement plus de 750 places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2003-2004, le programme a financé 762 places en garderie dont pouvaient se prévaloir 976 enfants de moins de 12 ans dans 15 collectivités des Premières nations.

Nota : La section II, intitulée *Rapport du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en 2003-2004* donne de plus amples renseignements sur ce programme.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme de garde d'enfants en Alberta se sont chiffrées à 2 502 620 \$.

Programme de garde d'enfants en Ontario

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario, en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Le but visé est de fournir des services de développement de la petite enfance et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2003-2004, le programme a offert des services de garde à 2 797 enfants de moins de six ans dans 57 garderies situées au sein de 51 collectivités des Premières nations. On ne disposait pas du nombre de places dans les garderies réglementées au moment de l'établissement du présent rapport.

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur ce programme.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme de garde d'enfants en Ontario se sont chiffrées à 15 367 292 \$.

Programme d'enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12^e année)

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) finance un programme d'enseignement primaire et secondaire, de la maternelle à la 12^e année, pour les enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Ces programmes doivent toutefois être comparables à ceux prescrits par la province ou le territoire où résident ces enfants. Le soutien financier est également destiné à ceux qui vivent dans les réserves mais qui doivent faire leurs études dans des établissements provinciaux. L'objectif du programme est d'offrir à ces enfants une éducation des plus adéquates qui tienne compte de leur culture et favorise l'acquisition continue du savoir, dès la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.

Les fonds du Programme d'enseignement primaire et secondaire servent les fins suivantes :

- l'absorption des frais de l'enseignement dispensé dans les écoles qui sont gérées par les Premières nations ou l'administration fédérale;
- le remboursement des frais scolaires des élèves qui vivent dans les réserves et qui fréquentent les écoles provinciales ou territoriales;
- le financement des services de soutien aux élèves, y compris le transport, le counselling et l'hébergement;
- le financement de services comme ceux que fournissent les commissions scolaires.

En 2003-2004, le programme a permis à 13 483 enfants de moins de six ans de fréquenter une classe de maternelle dans des écoles des Premières nations, ainsi que dans des écoles fédérales, provinciales et privées. Quelque 85 p. 100 de ces enfants ont fréquenté 380 classes de maternelle dans les écoles des Premières nations, alors que les autres ont fréquenté des écoles fédérales, provinciales et privées.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'enseignement, à l'adresse : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/elem_f.html. On y trouve également des liens pour consulter un certain nombre de rapports importants, dont le rapport sur le Programme

d'éducation, publié en décembre 2003, et le *Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation*, publié en décembre 2002.

Quoi de neuf? : À la suite des recommandations du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation, le gouvernement du Canada a investi de nouvelles sommes dans le Programme d'éducation des Premières nations en 2003-2004, dont :

- un montant de 8 millions de dollars versé aux écoles gérées par les bandes pour qu'elles soient en mesure d'engager et de retenir des enseignants qualifiés, et ce, en comblant l'écart salarial entre les enseignants des écoles des réserves et ceux des écoles provinciales;
- un montant de 2 millions de dollars pour faire valoir, au moyen de mesures pratiques, l'importance que revêt l'implication des parents et des collectivités dans le domaine de l'éducation.

Le financement de ces mesures a donné lieu à la mise sur pied de 17 projets pilotes qui ont notamment permis de réaliser les activités suivantes :

- la tenue d'une conférence à l'intention des parents des Premières nations, comprenant des ateliers sur la nutrition, l'aide aux devoirs, la façon de discerner les problèmes d'intimidation et d'y remédier, la lutte contre le racisme, l'alphabétisation, et les modes de vie saine et active;
- la tenue d'ateliers sur le rôle parental et d'exposés par des orateurs invités, la création de groupes de soutien, la réalisation d'activités scolaires bénévoles et la participation à des évaluations scolaires;
- des activités d'alphabétisation, y compris la fourniture de livres de lecture adaptés à la culture des parents et des enfants des Premières nations.

Certains de ces projets pilotes comprennent plusieurs étapes qui se succèdent d'une année scolaire à l'autre. Les données recueillies feront l'objet d'une analyse sur une période de deux ans, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux études primaires (maternelle) des enfants de moins de six ans se sont chiffrées à 51 408 500 \$, soit un montant supérieur à celui de l'année dernière, qui s'établissait à 34 615 000 \$. Toutefois, la plus grande partie de cette augmentation résulte du fait que les coûts par élève sont calculés différemment et comprennent un plus large éventail de dépenses, dont les salaires des professionnels, les livres et les fournitures scolaires ainsi que le transport.

Éducation spécialisée

En ce qui a trait au programme d'éducation spécialisée, des travaux se poursuivent relativement à un projet pilote sur des indicateurs de résultats dans ce domaine, qui a débuté en 2002-2003. Ce projet vise à fournir aux décideurs des données sur le rendement et la gestion du programme. AINC a entrepris ces travaux en collaboration avec les Premières nations et les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan.

À ce jour, les activités ont consisté à élaborer un ensemble d'indicateurs afin d'établir un sommaire des résultats scolaires de chaque élève par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés. Ce processus, visant à mettre au point des méthodes de mesure pour évaluer les résultats d'apprentissage des élèves, comportait trois étapes :

- le choix de types de résultats d'apprentissage;
- la mise au point d'une technique de mesure des résultats;
- la mise à l'essai de cette technique de mesure.

Ce processus a permis d'établir des indicateurs dans cinq domaines connexes à l'éducation spécialisée : les connaissances théoriques; les aptitudes en matière d'hygiène personnelle et de santé; le degré de responsabilité, d'autonomie et de civisme; et le bien-être sur les plans personnel et social. Les conclusions de ce projet pilote sont attendues vers la fin de 2004.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Les principaux objectifs de ce programme consistent à maintenir l'union au sein des familles, à aider les enfants qui souffrent de carences sur les plans physique, affectif, social et/ou éducatif, et à les soutenir et à les protéger lorsqu'ils vivent dans un milieu qui leur est préjudiciable.

Le volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations est offert dans 15 établissements de la province, qui fournissent des services, dans leurs locaux ou à domicile, aux enfants de moins de six ans et à leurs parents. Étant donné que, au Nouveau-Brunswick, ce volet fait partie intégrante du Programme des services à l'enfance et à la famille, on ne dispose d'aucune ventilation des données à son sujet.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, les Affaires indiennes et du Nord Canada, Santé Canada et l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick ont procédé à l'examen des services offerts dans le cadre de ce programme. La démarche comprenait notamment des visites sur place et des entrevues avec des employés de cinq centres de services à l'enfance et à la famille qui, selon les membres de l'équipe chargée de l'examen, étaient représentatifs de tous les Programmes d'aide préscolaire qui sont financés par AINC au Nouveau-Brunswick.

Au terme de cet examen, AINC a conclu que, jusqu'à nouvel ordre, le programme pouvait se poursuivre dans sa forme actuelle.

Nota : La section II, intitulée *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, donne de plus amples renseignements sur le volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Dépenses : 2003-2004, les dépenses de ce programme se sont chiffrées à 1 408 000 \$.

Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations

L'Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) découle d'un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations, et elle vise à prévenir et à réduire l'incidence de la pauvreté sur les enfants, tout en aidant les parents lorsqu'ils intègrent le marché du travail.

Grâce à l'initiative de RPNE, le gouvernement du Canada a augmenté le montant qu'il verse aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge, sans tenir compte de la source de ce revenu. De leur côté, la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les Premières nations, ont rajusté les prestations d'aide au revenu visant les enfants en fonction d'un montant qui est partiellement ou totalement équivalent au supplément à la PNE. Ce rajustement a permis aux provinces, aux territoires et aux Premières nations d'instaurer de nouvelles prestations ou d'augmenter celles en vigueur, et d'offrir des services aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge.

Dans tous les secteurs de compétence, l'initiative de RPNE a fait en sorte qu'aucune famille bénéficiaire de l'aide au revenu n'a connu une baisse du niveau global de soutien au revenu qu'elle reçoit. On peut obtenir de plus amples renseignements sur les travaux relatifs au programme de réinvestissement, à l'adresse : http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/ncb_f.html.

Quoi de neuf? : Les données de 2003-2004 concernant les projets de réinvestissement dans les collectivités des Premières nations ne seront pas disponibles avant décembre 2004. Toutefois, au moment où le présent rapport a été établi, on disposait de nouvelles données concernant ce type de projets pour l'exercice 2002-2003. Au cours de cet exercice, les collectivités en question ont réinvesti des fonds de la PNE dans 1 334 projets qui ont aidé 57 967 familles, dont 117 734 enfants.

Ces projets étaient répartis selon cinq domaines d'activité : la garde de jour pour enfants, l'alimentation des enfants, le développement de la petite enfance (DPE), les perspectives d'emploi et de formation, et l'enrichissement des collectivités. Pour les besoins de la présente section, les montants et les chiffres indiqués ne se rapportent qu'à deux de ces cinq domaines d'activité, soit la garde de jour pour enfants et le DPE. Même si ces chiffres peuvent englober d'autres groupes d'âge, il est raisonnable de croire que ces deux domaines visent les enfants de six ans et moins. Il est également important de garder à l'esprit que l'initiative de RPNE est destinée aux enfants de moins de 18 ans qui vivent dans les réserves et à leur famille, et que la reddition de comptes s'effectue selon le projet de réinvestissement et non selon le groupe d'âge. Enfin, certaines dépenses dans les trois autres domaines d'activité sont susceptibles d'être engagées pour des enfants de six ans et moins, mais il est impossible de ventiler ces chiffres en raison de la nature de ce rapport.

Cet inventaire comprend :

- 65 projets de garde de jour pour les enfants visant 808 familles et 1 715 enfants (ces dénombrements peuvent donner lieu à la répétition de certains chiffres, car une famille peut tirer parti de plus d'un projet au sein de sa collectivité);
- 51 projets de DPE visant 1 485 familles et 3 188 enfants (ces dénombrements peuvent donner lieu à la répétition de certains chiffres, car une famille peut tirer parti de plus d'un projet au sein de sa collectivité).

En 2002-2003, les dépenses consacrées à ces deux domaines d'activité se sont chiffrées à 1 931 483 \$.

Au cours de ce même exercice, les collectivités des Premières nations ont également réinvesti des fonds dans :

- 808 projets d'enrichissement des collectivités, qui ont touché 37 646 familles et 71 485 enfants;
- 245 projets sur la nutrition des enfants visant 11 914 familles et 28 564 enfants;
- 165 projets relatifs aux perspectives d'emploi et de formation, qui ont touché 6 114 familles et 12 782 enfants. On trouve de plus amples renseignements sur ces dépenses en consultant le document publié par AINC, qui s'intitule *Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations — Rapport d'étape pour l'année finissant le 31 mars 2003*.

En janvier 2004, le gouvernement du Manitoba a pris un virage important en commençant à verser directement aux familles de la province le plein montant de l'aide au revenu et du supplément à la PNE. Cette mesure a eu pour effet d'éliminer le fonds initial d'où étaient puisées les économies à « réinvestir », de sorte que la province n'a plus de projets de réinvestissement. Les Premières nations qui résident au Manitoba ont emboîté le pas à l'administration provinciale.

En 2003-2004, AINC a publié le document intitulé *Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports*. Il s'agit d'un outil de gestion à l'intention des administrateurs des Premières nations, qui a été élaboré conjointement par des agents d'AINC et des Premières nations ayant acquis de l'expérience dans les projets de réinvestissement de la PNE.

Ce guide, que l'on peut consulter sur le site Web d'AINC, à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/ncb_f.html, énonce les exigences minimales que doivent respecter les propositions présentées pour des projets de réinvestissement de la PNE, et suggère des méthodes efficaces pour la reddition de comptes en donnant des exemples de rapports et des éléments qu'ils devraient contenir. Le guide a été conçu de la manière la plus générale possible de façon à ce que les Premières nations puissent l'utiliser, quel que soit le modèle de réinvestissement en vigueur dans leur province ou leur territoire.

Dépenses : Les dépenses auxquelles a donné lieu l'Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations au cours de l'exercice 2003-2004 seront publiées au cours de l'été de 2005.

TABLEAUX DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 6

TABLEAU 6.1 : STRATÉGIE FÉDÉRALE

Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations

Les sections I et II du présent rapport, intitulées *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance* et *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants*, contiennent des renseignements sur les quatre programmes suivants, qui obtiennent un financement accru en vertu de la stratégie fédérale précitée :

- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (voir le chapitre 6 de la section I et le chapitre 2 de la section II);
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (voir le chapitre 6 de la section I et le chapitre 2 de la section II);
- Volet Premières nations et Inuits de l'Initiative relative aux troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (voir le chapitre 2 de la section I);
- Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits (voir le chapitre 6 de la section I et le chapitre 2 de la section II).

En plus de ces quatre programmes, qui fournissent un soutien direct, la stratégie fédérale sert à financer des travaux dans les trois domaines d'activité de soutien énumérés ci-dessous :

- l'avancement des recherches et le développement des connaissances;
- le renforcement des capacités et la création de réseaux;
- une meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance.

Avancement des recherches et développement des connaissances

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	4 212 600 \$		
2003-2004	4 212 600 \$		

Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Renforcement des capacités et création de réseaux

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les organismes	Les autres organismes autochtones
2001-2002	(sans objet)	autochtones nationaux et les	et les fournisseurs de services
2002-2003	1 373 200 \$	entrepreneurs autochtones	
2003-2004	1 373 200 \$		

Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Meilleure intégration des programmes et des services fédéraux relatifs au développement de la petite enfance

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	1 003 100 \$		
2003-2004	993 500 \$		

Les dépenses constituent des affectations de fonds et comprennent les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

**TABLEAU 6.2 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT**

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	22 500 000 \$	114	3 200 enfants
2001-2002	22 500 000 \$	114	3 536 enfants
2002-2003	25 821 117 \$	114	3 536 enfants
2003-2004	31 241 000 \$	128	3 616 enfants

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, le financement annuel de 35 millions de dollars n'a pas été attribué en totalité au cours de cet exercice. Le montant réel des dépenses relatives aux contributions s'est établi à 25 821 117 \$. Le montant des dépenses pour cet exercice a fait l'objet d'une révision en fonction des affectations de fonds et il est exprimé en chiffres réels.

2003-2004 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels (incluant les régions) et ne comprennent que les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national. Le nombre d'établissements a augmenté depuis décembre 2003 pour s'établir à 128 en mars 2004, mais la plupart des nouveaux établissements n'ont accepté aucun enfant avant l'automne de 2004.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	24 398 500 \$	314	6 467 enfants
2001-2002	22 625 300 \$	307	7 150 enfants
2002-2003	34 727 000 \$	307	7 429 enfants
2003-2004	35 095 244 \$	354	9 101 enfants

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les dépenses pour 2000-2001 et 2001-2002 ont fait l'objet d'une révision pour en indiquer le montant réel.

2001-2002 : Ce montant ne comprend pas les Fonds d'investissement du Nord qui sont transférés par la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada.

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pas pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Par contre, tous les fonds disponibles ont été affectés afin de répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations considéraient prioritaires.

2003-2004 : Les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pas pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Tous les fonds disponibles ont été affectés afin de répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations considéraient prioritaires.

Programme *Grandir ensemble*

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	20 000 000 \$	650	45 000 enfants (estimation)
2001-2002	18 300 000 \$	650	(non disponible)
2002-2003	17 600 000 \$	650	(non disponible)
2003-2004	17 100 000 \$	650	(non disponible)

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires. Le montant attribué à ce programme n'a pas changé depuis 1992.

Il est impossible de déterminer avec précision le nombre d'enfants qui profitent de ce programme.

2001-2004 : Certaines collectivités des Premières nations gèrent leurs services de santé par l'intermédiaire du Programme de transfert des services de santé, et ne fournissent plus de renseignements sur le programme *Grandir ensemble*. Aux termes des accords de transfert, les fonds ne font plus partie des crédits attribués à *Grandir ensemble* mais de ceux prévus par les accords de transfert. Par conséquent, même si les dépenses du programme semblent avoir diminué, les collectivités ou le programme *Grandir ensemble* n'ont subi aucune perte de fonds.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	41 000 000 \$	389	7 000 places
2001-2002	41 000 000 \$	389	7 000 places
2002-2003	50 140 000 \$	389	7 000 places
2003-2004	50 140 000 \$	407	7 500 places

Les dépenses constituent des allocations budgétaires destinées à supporter le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation, y compris les avantages sociaux des employés, ainsi que les coûts d'infrastructure.

Tous les montants comprennent les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart sont relatives aux enfants de moins de six ans.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre d'enfants participants, car l'élément sur lequel est fondée la reddition de comptes est le nombre de places en garderie.

2002-2003 : Le financement a connu une augmentation de 9 millions de dollars en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	2 665 000 \$	17	1 046 enfants
2001-2002	2 665 000 \$	17	1 113 enfants
2002-2003	2 665 000 \$	17	1 006 enfants (estimation) et 812 places
2003-2004	2 502 620 \$	15	976 enfants et 762 places

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.

Certains des enfants qui bénéficient des services ont de six à douze ans.

2003-2004 : La diminution des dépenses est due au fait que deux garderies ne respectaient pas les conditions prescrites par la province pour exercer. Les garderies ne sont pas financées si elles ne respectent pas ces conditions.

Programme de garde d'enfants en Ontario

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	12 177 000 \$	67 programmes	2 097 places
2001-2002	13 407 000 \$	51 Premières nations offrant 57 programmes	3 243 enfants
2002-2003	14 291 000 \$	51 Premières nations offrant 57 programmes	3 018 enfants
2003-2004	15 367 292 \$	51 Premières nations offrant 57 programmes	2 797 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.

2001-2002 : Les dépenses ne comprennent pas la part de la province. Au cours de cet exercice, le bureau régional d'AïNC en Ontario a commencé à recueillir des données et à établir des rapports sur ce programme en fonction du nombre d'établissements des Premières nations qui offrent des programmes de garde d'enfants. Une même collectivité pouvait offrir plusieurs programmes.

Programme d'enseignement primaire (maternelle)

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	33 055 000 \$	384	13 793 enfants
2001-2002	32 388 000 \$	387	13 409 enfants
2002-2003	34 615 000 \$	387	13 846 enfants
2003-2004	51 408 500 \$	380 écoles des Premières nations	13 483 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les contributions.

2000-2001: Les dépenses se fondent sur le financement par enfant (les prématernelles et les maternelles ne sont financées que sur la base d'une demi-journée).

2002-2003: L'augmentation des dépenses résulte d'un accroissement du nombre d'élèves.

2003-2004 : Les dépenses sont fondées sur le nombre d'enfants (équivalents temps plein) de trois à six ans qui fréquentaient une classe de maternelle à temps plein dans les écoles des Premières nations et les écoles fédérales, provinciales et privées dont le financement est établi en fonction d'une demi-journée. Les dépenses ont été calculées différemment par rapport aux années précédentes, selon un coût moyen par élève. Cette méthode de calcul, qui englobe un plus large éventail de dépenses, dont les salaires des professionnels, ainsi que les frais pour les livres, les fournitures, le programme et le transport, a entraîné une hausse du coût par élève. Le nombre d'enfants de moins de six ans correspond au nombre d'enfants qui sont inscrits dans les écoles susmentionnées.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

	Dépenses	Établissements	Enfants de moins de six ans et leur famille
2000-2001	1 544 000 \$	15	(non disponible)
2001-2002	1 466 000 \$	15	381 enfants
2002-2003	1 408 000 \$	15	(non disponible)
2003-2004	1 408 000 \$	15	(non disponible)

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les contributions.

Le financement est calculé selon le nombre d'enfants de six ans et moins inscrits dans les réserves. Si un enfant atteint l'âge de sept ans avant la fin du plan d'intervention, ce plan se poursuivra malgré tout.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	4 080 000 \$	Les centre de santé, les centres de ressources familiales et les gardiens d'enfants	Les familles et les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans les réserves
2001-2002	2 102 735 \$		
2002-2003	1 931 483 \$		
2003-2004	(non disponible au moment de la publication)		

Les dépenses ne comprennent que les contributions et leurs montants ont été révisés, depuis la publication du rapport du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives au développement de la petite enfance en 2002-2003, afin de les exprimer en chiffres réels. Les chiffres peuvent englober d'autres groupes d'âge, mais il est raisonnable de croire que les deux domaines d'activité, à savoir la garde de jour pour enfants et le développement de la petite enfance, visent les enfants de six ans et moins. La variation de ces dépenses découle peut-être du fait que, au début de 2003-2004, le Manitoba a mis un terme aux prélèvements dans les fonds de réinvestissement, et que les Premières nations ont la possibilité de réinvestir dans d'autres domaines qui ne visent pas directement les enfants de six ans ou moins ou ceux de douze ans ou moins. Il est important de signaler que l'initiative de RPNE vise tous les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans les réserves, ainsi que leur famille, et que la reddition de comptes s'effectue selon le projet de réinvestissement et non selon le groupe d'âge. Enfin, certaines dépenses dans les trois autres domaines d'activité (l'alimentation des enfants, les perspectives d'emploi et de formation et l'enrichissement des collectivités) sont susceptibles d'être engagées pour des enfants de six ans et moins, mais il est impossible de ventiler ces chiffres en raison de la nature de ce rapport.

TABLEAU 6.3 :
AUTRES
PROGRAMMES
DE SOUTIEN



RECHERCHE ET INFORMATION

Les parents d'un jeune enfant ont lu un dépliant concernant les effets de la violence familiale sur la santé, et ils ont décidé de suivre des cours sur la maîtrise de la colère.

Un médecin a consulté un site Web afin de trouver des moyens d'aider les femmes enceintes à arrêter de fumer, et il y a trouvé un programme à cette fin.

Une éducatrice de la petite enfance affiche un calendrier dans sa classe, et lit les conseils hebdomadaires qu'y donnent des spécialistes de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez les jeunes enfants. Cela lui a permis de trouver un moyen pour qu'un jeune garçon timide se mette à parler et participe à la période consacrée au récit d'histoires.

Ces faits, qu'on peut considérer comme de petites victoires, peuvent avoir une incidence sur la vie entière d'un tout-petit dont les parents apprennent à maîtriser leur colère, sur celle d'un bébé dont la mère arrête de fumer, et sur celle d'un jeune garçon qui surmonte sa timidité et participe à des activités de lecture et d'écriture. De telles victoires se produisent tous les jours dans l'ensemble du pays grâce aux investissements du gouvernement du Canada en matière de recherche et d'information.

Les activités exposées dans ce chapitre permettent d'acquérir des connaissances et de recueillir des données qui sont diffusées à grande échelle et qui permettent de mieux comprendre en quoi consiste le développement sain des enfants. Ces activités servent aussi à jeter les bases d'une politique publique adéquate visant l'amélioration de la santé et du bien-être à long terme des enfants du Canada.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Instituts de recherche en santé du Canada

Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents

L'Institut du développement de la santé des enfants et des adolescents (IDSEA) finance des recherches visant à améliorer la santé des mères, des enfants et des adolescents. Ces recherches portent notamment sur les causes, la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement des problèmes de santé, et le soutien à court et à long terme que réclament ces problèmes. On s'attache aussi à trouver des moyens de répondre aux diverses préoccupations en matière de santé que suscitent la reproduction, le développement des jeunes enfants, l'enfance et l'adolescence.

En tant qu'institut virtuel, l'IDSEA appuie et met en relation des chercheurs qui œuvrent au sein des universités, des hôpitaux et des centres de recherche du Canada. Il compte au nombre des treize instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Quoi de neuf? : En 2003-2004, l'IDSEA a accepté d'octroyer un financement de 3 750 000 \$ sur cinq ans à un nouveau projet réalisé dans le cadre de l'activité de recherche intitulée *Une grossesse en santé pour de grands débuts dans la vie*.

Le lancement du projet *Maternal Adversity, Vulnerability and Neurodevelopment* (L'adversité, la vulnérabilité et le neurodéveloppement chez la mère) vient du fait que de plus en plus d'éléments probants démontrent que plusieurs formes de maladies chroniques découlent de la période périnatale. Par exemple, les risques de maladie comme le diabète, les affections cardiaques et la dépression sont plus nombreux chez les enfants qui étaient de petite taille à l'âge foetal. Cependant, comme la croissance limitée du fœtus peut avoir diverses répercussions, les participants au projet chercheront à savoir dans quelle mesure de bonnes conditions de vie après la naissance ont des effets déterminants sur ces répercussions.

En 2003-2004, l'IDSEA a également lancé un appel de demandes pour de nouveaux projets de recherche qui permettraient d'accélérer le travail sur le Plan d'action national pour les enfants, en répondant aux deux questions suivantes :

- Des interventions ou des politiques particulières permettraient-elles de modifier ou d'améliorer le cours du développement des nourrissons, des enfants et des adolescents?
- Les enfants, les familles, les écoles, le voisinage, la collectivité et les organismes culturels ont-ils un rôle à jouer en vue de modifier le cours du développement des nourrissons, des enfants et des adolescents, et comment peuvent-ils interagir à cette fin?

En 2003-2004, les IRSC ont continué de financer un certain nombre d'activités et d'ateliers de formation, et ont apporté leur aide aux chercheurs associés à l'IDSEA qui réalisent des travaux novateurs dans le domaine du développement de la petite enfance.

L'un de ces chercheurs, la D^{re} Ruth Grunau, de l'université de la Colombie-Britannique, mène une étude sur les effets que la douleur et le stress précoces peuvent avoir sur le développement à long terme des nourrissons qui ont connu une très courte période de gestation. Les nourrissons faisant l'objet de cette étude sont nés au moins deux mois avant terme, et même beaucoup plus tôt dans de nombreux cas. Durant leur séjour à l'hôpital, à un moment crucial de leur développement, ils ont éprouvé du stress en raison des lumières, des bruits et des manipulations, ainsi que de la douleur causée par des ruptures de l'épiderme provoquées, notamment, par des aiguilles lors des prises de sang.

Les recherches de la D^{re} Grunau sont très complexes et toujours inachevées à l'heure actuelle, mais les premières constatations donnent à penser que :

- Aux stades prénatal et postnatal, plusieurs facteurs pourraient influencer sur le degré de stress du nourrisson, particulièrement le climat familial après sa sortie de l'hôpital.
- Un faible degré de stress chez les mères d'un nourrisson qui est né bien avant terme serait susceptible d'améliorer, avec le temps, les effets que la douleur et le stress précoces peuvent avoir eus sur ce nourrisson.

On peut obtenir en ligne de plus amples renseignements sur l'IDSEA, à l'adresse :

<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/8688.html>.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux activités de l'Institut du développement de la santé des enfants et des adolescents relativement à la grossesse, à la naissance et à la petite enfance sont estimées à 37 millions de dollars.

Réseaux des centres d'excellence du Canada

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation

Le Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation (RCRLA) regroupe 150 chercheurs représentant 11 disciplines au sein de 29 universités et centres de recherche d'un bout à l'autre du Canada, ainsi que plus de 250 étudiants. Ce réseau a pour mandat de mener des recherches scientifiques objectives, et de colliger et de diffuser les connaissances qu'il acquiert en vue d'améliorer et d'entretenir le langage et les aptitudes de lecture et d'écriture des enfants canadiens.

Le RCRLA est en activité depuis mars 2001, c'est-à-dire depuis que les réseaux des centres d'excellence du Canada ont accordé une subvention de 14,2 millions de dollars sur quatre ans à un groupe d'éminents chercheurs canadiens qui portent, depuis longtemps, un intérêt à caractère scientifique à la langue et à son apprentissage.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, le Réseau a financé 49 projets de recherche portant sur les cinq thèmes suivants :

- les facteurs biologiques qui sous-tendent le perfectionnement du langage et des habiletés de lecture et d'écriture;
- les facteurs sensoriels et environnementaux;
- l'acquisition du langage;
- la lecture et l'écriture;
- les influences sociales et économiques du milieu, à savoir la famille, l'école et la collectivité.

Les activités du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation sont étroitement liées à des partenariats établis, en majeure partie, avec des organismes du secteur public. L'année dernière, ce réseau comptait 100 partenaires représentant des projets et des organismes. On trouvera la liste complète des projets de recherche, des programmes et des participants à l'adresse : <http://www.cllrnet.ca/index.php?fa=CLLRNet.showCLLRNet.fr>.

L'un de ces partenariats, établi dans le cadre du projet intitulé *Enhancing Caregiver Language Facilitation in Child Care Settings* (Favoriser l'enseignement des fondements du langage aux enfants en milieu de garde), a permis d'élaborer le *Calendrier du langage et de l'alphabétisation au Canada*. Ce calendrier de 16 mois fait connaître les conclusions de recherche les plus récentes quant à la manière de faciliter l'acquisition du langage dans les garderies. Il suggère notamment d'inviter les enfants à inventer des histoires en s'inspirant des images d'un livre, ou de leur lire une histoire puis de leur demander de quelle manière ils réagiraient s'ils étaient dans la même situation que le personnage principal.

Le Réseau a imprimé 30 000 calendriers et les a distribués aux techniciens de services à l'enfance dans l'ensemble du Canada. On peut consulter sa version électronique sur le site Web du RCRLA, en cliquant sur la rubrique *Ressources*. En 2003-2004, ce réseau a conçu un processus d'évaluation afin de déterminer l'ampleur des connaissances acquises grâce à ce calendrier, ainsi que le degré d'efficacité de sa diffusion. Il publiera les résultats de cette étude en juillet 2005.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux projets du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation visant les enfants de six ans et moins se sont chiffrées à 2 millions de dollars.

Santé Canada

Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants

Le Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants (PCSLCE) a pour but de faire connaître les différents types de traitements auxquels se soumettent les enfants atteints du cancer. Il permet également d'évaluer les résultats cliniques et de déterminer les facteurs de risque de cette maladie au stade de l'enfance. Il a été mis sur pied afin de renseigner les professionnels de la santé, les décideurs, les gouvernements, les patients et leur famille.

Quoi de neuf? : Durant l'été de 2003, le PCSLCE a donné lieu à la publication d'un rapport, intitulé *Diagnostic et traitement initial du cancer chez les enfants de 0 à 14 ans au Canada, 1995-2000*. Ce document fournit de nouveaux renseignements importants dont les suivants :

- On a diagnostiqué le cancer chez quelque 540 nourrissons d'un an ou moins entre 1995 et 2000. La plupart d'entre eux étaient atteints d'un neuroblastome, un type de cancer qui attaque les cellules nerveuses embryonnaires et se loge généralement dans le cerveau ou les glandes surrénales (juste au-dessus des reins).
- On a également diagnostiqué le cancer chez quelque 1 950 jeunes enfants de un à quatre ans entre 1995 et 2000. La plupart d'entre eux étaient atteints de leucémie lymphoïde, un cancer qui attaque les globules blancs.

Ce rapport vise à mieux faire connaître le cancer chez les jeunes enfants et à servir de fondement pour mener d'autres recherches connexes. On peut consulter la version complète de ce rapport, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/cancer/publications/diag_treat_cancer_f.html.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux activités du Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants, pour le groupe des six ans et moins, sont estimées à 142 000 \$. Il a été impossible de déterminer le montant exact de ces dépenses, car aucune donnée ne permet de distinguer celles qui visent ce groupe d'âge.

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes

Le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT) constitue un système de renseignements informatisés qui sert à recueillir et à analyser des données sur les blessures et les empoisonnements que transmettent les services d'urgence de dix hôpitaux pédiatriques et de quatre hôpitaux généraux du Canada.

Ce système permet d'établir une liste des dangers et des situations très risquées pour les enfants, et de diffuser cette information à un large éventail de parties intéressées qui s'efforcent d'assurer la sécurité des jeunes enfants, notamment les décideurs, les centres de santé publique, les hôpitaux, les organisations non gouvernementales et les chercheurs. Ceux-ci se servent des données qu'ils reçoivent pour fixer des priorités et élaborer des stratégies ciblées en vue de prévenir les blessures chez les enfants. Ces stratégies comprennent la diffusion d'avis publics en temps opportun, l'éducation des parents et des gardiens d'enfants, et l'annonce de modifications apportées à la législation.

Quoi de neuf? : Les renseignements diffusés par l'intermédiaire du SCHIRPT au sujet des blessures que peuvent causer les marchettes constituent des éléments probants qui ont incité Santé Canada à solliciter la formulation d'observations, en septembre 2003, sur un projet d'interdiction visant l'importation, la vente et la publicité de ces articles pour bébé. Les données recueillies grâce au SCHIRPT montrent que les nourrissons qui se déplacent avec une marchette peuvent se blesser gravement à la tête en tombant dans des escaliers, ou risquent vraiment de s'ébouillanter parce qu'une marchette leur permet d'atteindre des objets dangereux et de les renverser.

En 2004, le Canada est devenu le premier pays au monde à interdire les marchettes, une mesure qu'ont saluée des organismes comme Sécuri-Jeunes Canada et la Société canadienne de pédiatrie.

Les renseignements diffusés grâce au SCHIRPT continuent de servir de fondement à des exposés à l'intention des professionnels de la santé et des chercheurs. Par exemple, un analyste de recherche, Steven McFaull, s'est servi des données du SCHIRPT sur les blessures causées par les poussettes et les landaus pour donner un exposé à l'occasion de la réunion annuelle de la Société canadienne de pédiatrie, qui s'est tenue en juin 2003.

Ces données révèlent que, parmi les articles destinés aux enfants de moins de deux ans, les poussettes sont au nombre de ceux qui provoquent le plus grand nombre de blessures. Toujours selon ces données, les fabricants pourraient diminuer les risques de blessure s'ils révisaient certains aspects de leur conception (notamment en ce qui a trait à la stabilité, à la ceinture de sécurité et au système de freinage).

On trouve des renseignements supplémentaires sur le SCHIRPT, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/chirpp/index_f.html.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au volet du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes visant les enfants de six ans et moins sont estimées à 207 000 \$. Il est impossible d'en déterminer le montant exact, parce que les données que recueille le SCHIRPT sur les patients des services d'urgence englobent tous les groupes d'âge.

Système canadien de surveillance périnatale

Le Système canadien de surveillance périnatale (SCSP) permet d'exercer un suivi de l'état de santé des mères et de leur nourrisson et de rendre compte des conclusions qu'on en tire. Ce système comporte un cycle permanent de collecte de données, d'analyse et d'interprétation de ces données par des spécialistes, et de leur divulgation en vue de susciter la prise de mesures. Le SCSP vise à améliorer la santé des femmes enceintes, des mères et des nourrissons au Canada, et parmi les utilisateurs des données de ce système qui œuvrent dans le domaine de la santé, on compte des professionnels, des ministères, des organismes, des instituts de recherche, des facultés de médecine, des écoles d'infirmières, des chercheurs et des particuliers.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, le SCSP a donné lieu à la publication du *Rapport sur la santé périnatale — 2003*. Ce rapport fournit aux décideurs de ce domaine de l'information scientifique rigoureuse sur des questions relatives aux mères et aux nourrissons, et les principales constatations qu'il énonce comprennent les suivantes :

- La mortalité infantile continue de baisser au Canada, et, en 2000, le ratio était de 5,1 décès pour 1 000 naissances vivantes. Les anomalies congénitales demeurent la principale cause de mortalité chez les nourrissons, mais leur prévalence a considérablement diminué depuis les dernières années.
- La mortalité maternelle au Canada est l'une des plus faibles dans le monde et, entre 1997 et 1999, on comptait 2,5 décès chez les mères pour 100 000 naissances vivantes. Toutefois, la morbidité élevée chez les mères en raison de maladies très graves et même mortelles constitue un enjeu important en matière de santé, qui réclame une surveillance soutenue. La mortalité maternelle et la gravité des causes qui la provoquent feront l'objet du prochain rapport du SCSP.

En février 2004, le SCSP a publié un nouveau feuillet d'information, intitulé *Les sévices physiques durant la grossesse*, qui fait état des constatations suivantes :

- Deux études canadiennes estiment à 5,7 p. 100 et à 6,6 p. 100 le taux de violence physique au cours de la grossesse. Ces taux sont analogues à ceux qui ont été relevés dans d'autres pays comme les États-Unis, l'Afrique du Sud et la Suède.
- D'autres études révèlent que le fait d'avoir déjà été victime de violence au cours de leur vie peut expliquer que les femmes en soient encore victimes durant la grossesse. D'autres facteurs les exposent à ce risque, notamment l'instabilité sociale, un mode de vie nuisible à leur santé, et des problèmes de santé physique et mentale.

On peut consulter en ligne bon nombre des publications du SCSP, dont le *Rapport sur la santé périnatale — 2003* et le feuillet *Les sévices physiques durant la grossesse*, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/index_f.html.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au Système canadien de surveillance périnatale se sont chiffrées à 1 550 000 \$.

Centres d'excellence pour le bien-être des enfants

Les centres d'excellence pour le bien-être des enfants s'emploient à mieux connaître les besoins des enfants sur le plan de la santé physique et mentale ainsi que les facteurs essentiels à un sain développement. Ces centres ont fait l'objet d'une évaluation globale en 2003-2004, et la publication du rapport qui en découlera est prévue durant l'hiver de 2004.

Parmi les centres d'excellence pour le bien-être des enfants, trois sur quatre mènent des activités de recherche sur des questions liées au développement de la petite enfance. Ces activités sont décrites ci-dessous.

- **Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux**

Le mandat de ce centre consiste à recueillir de l'information sur les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux qui vivent dans les collectivités rurales et nordiques du Canada, et à communiquer ces connaissances aux personnes qui peuvent s'en servir pour améliorer la vie de ces enfants. Les publics cibles du centre comprennent les chercheurs, les fournisseurs de services, les parents, les enseignants et les décideurs.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, le centre a publié les conclusions de deux études importantes, dont l'une est intitulée *The young mothers project: Prevention of otitis media through breastfeeding and*

second-hand smoke abatement (Projet pour les jeunes mères : prévention de l'otite moyenne par l'allaitement maternel et la diminution de la fumée secondaire).

Au cours de cette étude, le D^r Alan Bowd a mené une enquête auprès de 42 jeunes mères et adolescentes enceintes qui suivaient un programme particulier au centre pour les parents adolescents de Winnipeg. Quatre-vingt pour cent d'entre elles étaient d'origine autochtone.

Le but de l'étude consistait à inciter les jeunes mères à allaiter leur bébé le plus longtemps possible et à faire en sorte qu'il soit moins exposé à la fumée secondaire, car il est prouvé que ces deux conditions diminuent la prévalence de l'otite moyenne chronique (une forme d'infection de l'oreille moyenne). Même si cette enquête avait un caractère essentiellement descriptif, elle a permis de tirer d'importantes conclusions, dont les suivantes :

- Il est nécessaire d'offrir des services de santé dans les écoles et de les rendre plus « visibles ». Ces services devraient inciter les élèves à adopter un comportement plus sain en matière de sexualité, et à éviter de consommer du tabac, de l'alcool et de la drogue.
- Il est important de promouvoir l'allaitement maternel chez les Autochtones en faisant valoir les avantages qu'il comporte comme source d'alimentation unique et les bienfaits d'une longue période d'allaitement.

La deuxième étude, intitulée *Overweight and obesity in preschool children in Newfoundland and Labrador* (Étude du surpoids et de l'obésité dans une population préscolaire de Terre-Neuve et du Labrador), s'appuyait sur des mesures de la taille et du poids et non sur les renseignements fournis par les parents. Les responsables du projet se sont servi des données consignées dans les dossiers d'enfants nés en 1997, qui avaient pris part à un programme de dépistage provincial réalisé par des infirmières de la santé publique avant que ces enfants n'entrent à l'école. L'étude a porté sur un échantillon de 4 161 enfants représentant 77 p. 100 de ceux qui sont nés en 1997.

Selon les conclusions de l'étude :

- l'estimation la plus prudente donne à penser qu'un enfant d'âge préscolaire sur quatre est déjà en surpoids ou obèse à Terre-Neuve et au Labrador;
- le taux de surpoids et d'obésité que révèle cette étude pourrait être un signe précurseur de l'ampleur de ce problème à l'échelle nationale.

L'étude permet aussi de conclure que les programmes prénatals et les programmes de santé pour les enfants devraient comporter des volets relatifs à la surveillance et à la prévention du surpoids et de l'obésité.

On trouve de plus amples renseignements sur ces études et sur des projets de recherche dans le rapport annuel du Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux, à l'adresse : <http://www.coespecialneeds.ca/french/PDF/annualreport04f.pdf>.

Ce centre a également organisé des conférences et des ateliers, et produit des rapports, des dépliants et des affiches. Il apporte également son soutien à un site Web offrant des ressources et de l'information en ligne (en anglais seulement) sur les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux en Nouvelle-Écosse (www.snis.ca).

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées au développement de la petite enfance par le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux sont estimées à 353 752 \$. Cette somme représente 55 p. 100 de son budget pour cet exercice.

• Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPBE) favorise la réalisation de projets concertés qui associent la prévention de la maltraitance des enfants et les moyens d'intervention dans un certain nombre de domaines, dont les soins de santé, l'éducation, la justice et les loisirs. Les publics cibles du centre comprennent les planificateurs et les fournisseurs de services ainsi que les décideurs.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, le CEPBE s'est employé à multiplier ses activités dans les Prairies en collaboration avec le *Prairie Child Welfare Consortium* (Consortium des Prairies pour le bien-être des enfants), notamment en vue d'étendre la portée de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants afin de recueillir davantage de données sur les populations autochtones.

De plus, le CEPBE a financé quatre nouveaux projets. L'un d'entre eux fait appel à la collaboration de l'organisme Awasis Agency of Northern Manitoba avec l'Université du Manitoba, afin d'évaluer les facteurs qui permettent d'obtenir de bons résultats chez les enfants et les adolescents qui sont sous la garde de membres de leur famille.

Le centre a également publié un livre, intitulé *Collaboration communautaire et approches différencielles : Recherches et pratiques novatrices canadiennes et internationales*, qui fait une synthèse des recherches portant sur les nouvelles méthodes de protection des enfants appliquées au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Australie. Les résultats de ces recherches ont été divulgués lors d'un symposium de deux jours, qui s'est tenu en mars 2003 à Banff, en Alberta. Le livre décrit aussi des modèles d'approche différencielle, connus également sous le nom de « systèmes à voies multiples ».

La plupart de ces approches comportent deux volets associés à une enquête sur les cas qui présentent de grands risques (notamment les abus sexuels et la violence physique ou psychologique extrême) et qui réclament une intervention. Les cas moins urgents sont orientés vers d'autres services « communautaires » ou « d'évaluation », où l'intervention consiste à rechercher et à coordonner les services pouvant répondre aux besoins à court et à long termes des enfants.

On trouve de plus amples renseignements sur les exposés donnés au cours du symposium ainsi que sur le livre, à l'adresse : http://www.cecw-cepb.ca/Events/DifferentialResponse_f.shtml >. On peut aussi se renseigner sur les autres projets et les publications du Centre, à l'adresse : < http://www.cecw-cepb.ca/home_f.shtml.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses que le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants a consacré au développement de la petite enfance sont estimées à 474 000 \$, ce qui représente 60 p. 100 de son budget pour cet exercice.

• Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants

Le mandat du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE) consiste à diffuser des connaissances scientifiques relatives :

- au développement social et affectif des jeunes enfants;
- aux politiques et aux services qui influent sur ce développement.

Le Centre formule également des recommandations sur les services dont les jeunes enfants ont besoin pour s'épanouir pleinement.

Quoi de neuf? : En septembre 2003, le CEDJE a organisé un colloque intitulé *Prévention de la maltraitance : de Vivaldi à nos jours*. Les organisateurs ont retenu le thème de la prévention pour le colloque, parce que la plupart des ressources disponibles visent à aider les enfants qui ont déjà subi de mauvais traitements, et qu'il est maintenant évident qu'une aide offerte après coup se révèle beaucoup moins efficace et beaucoup plus coûteuse.

On peut consulter les exposés donnés au cours de ce colloque, à l'adresse : <http://www.excellence-jeunesenfants.ca/colloques.asp?lang=FR&docID=1>.

En 2002-2003, le CEDJE a également publié des bulletins qui résument les recherches les plus récentes et les meilleures pratiques relativement aux sujets dont il est question ci-dessous.

L'agressivité chez les jeunes enfants (avril 2003) : Ce bulletin rend compte des résultats d'un récent sondage public commandé par le centre au sujet de la violence chez les adolescents. Selon le sondage, une majorité de Canadiens, qui estiment que les adolescents sont portés à la violence physique, préféreraient que les fonds publics servent à prévenir la violence au sein de ce groupe d'âge. Cette opinion est toutefois contraire aux conclusions de certaines recherches qui démontrent clairement que, au Canada, l'agressivité physique est plus répandue chez les enfants d'âge préscolaire. Il est donc probable que les interventions préventives au stade préscolaire constituent le meilleur moyen d'éviter des problèmes ultérieurs, dont l'intimidation dans la cour d'école, la violence juvénile, la violence des groupes de motards et la violence conjugale.

La consommation de tabac et d'alcool durant la grossesse (août 2003) : Ce bulletin mentionne que même si la consommation d'alcool est modérée durant la grossesse, elle peut provoquer des troubles affectifs et comportementaux ainsi que des difficultés d'apprentissage chez les enfants. Il souligne également qu'il est prouvé que l'exposition au tabac durant la grossesse peut avoir de graves conséquences sur les enfants. Il peut s'agir notamment de problèmes de comportement et d'hyperactivité, et de difficultés en matière d'apprentissage, de mémorisation et de résolution de problèmes.

Les autres bulletins que le centre a publiés en 2003-2004 comprennent ceux intitulés *L'importance de la patience et de la collaboration : Meilleures recherches en 2002* (novembre 2003) et *Le casse-tête du préscolaire* (mars 2004). On peut consulter la version électronique de ces quatre bulletins, à l'adresse : <http://www.excellence-earlychildhood.ca/bulletins.asp?lang=FR>.

Le site Web du CEDJE offre également une encyclopédie, ainsi qu'une rubrique intitulée *Commentaires des milieux*, qui contient une série de documents rédigés par des spécialistes et des intervenants désireux de faire connaître les conclusions de leurs recherches et d'exprimer leur opinion sur des questions telles que l'autisme, les congés parentaux, les programmes préscolaires et le stress prénatal. On trouve la liste des sujets dont traite cette encyclopédie, à l'adresse : http://www.excellence-earlychildhood.ca/liste_theme.asp?lang=FR&act=32.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses que le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants a consacrées au développement de la petite enfance se sont chiffrées à 680 000 \$.

Activité de surveillance de la violence envers les enfants

L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (EIC) constitue un élément important de l'Activité de surveillance de la violence envers les enfants. Il s'agit d'une étude nationale portant sur l'incidence des cas de violence et de négligence

envers les enfants, qui sont signalés aux services d'aide à l'enfance du Canada et font l'objet d'une enquête de la part de ces services.

Les données et les rapports découlant de l'étude sensibilisent davantage le public et les professionnels à tous les types de violence et de négligence que subissent les enfants, et à leur gravité. Ces rapports font également état des conclusions de recherches scientifiques rigoureuses qui contribuent à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à prévenir la maltraitance des enfants.

Quoi de neuf? : En 2003, le deuxième cycle de l'étude a permis de recueillir des données tirées de quelque 10 000 enquêtes relatives à des cas de violence envers des enfants, qui ont été menées dans 63 localités canadiennes. L'analyse de ces données est en cours et la publication de la version finale du rapport qui en découlera est prévue en 2005.

Un article paru dans le numéro de l'hiver 2003-2004 de la revue *Les enfants du Canada*, que publie la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, met en lumière certaines constatations tirées du premier cycle de l'enquête réalisée en 1998. Cet article, rédigé par Valérie Gaston, Megan McCormack et Lil Tonmyr, fait notamment état des constatations suivantes :

- En 1998, on aurait mené environ 21,52 enquêtes au Canada à la suite du signalement de 1 000 cas de mauvais traitements envers des enfants. On a jugé que les actes de maltraitance étaient fondés dans 45 p. 100 des cas.
- Dans 40 p. 100 des cas jugés comme étant fondés, la négligence constituait la principale forme de maltraitance, 48 p. 100 de ces cas étant caractérisés par un manque de surveillance ayant occasionné des blessures.
- La violence psychologique caractérisait 25 p. 100 des actes de maltraitance corroborés, et 58 p. 100 de ces actes s'étaient produits dans le foyer des enfants maltraités.

L'article indique également que certaines conclusions de l'étude ont été publiées dans des manuels scolaires du secondaire et des documents de référence universitaires, et que ces données ont servi de base à la rédaction d'une trentaine d'articles et de chapitres de livres.

On trouve de plus amples renseignements sur l'Activité de surveillance de la violence envers les enfants ainsi qu'une liste de publications connexes, à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/index_f.html.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à cette activité de surveillance se sont chiffrées à 245 000 \$. Étant donné que l'activité vise les enfants de 15 ans et moins, il a été impossible de déterminer les dépenses consacrées aux enfants de six ans et moins.

Salubrité de l'environnement des enfants

La Division de la santé environnementale des enfants est responsable des activités menées par Santé Canada en vue de déterminer pour quelles raisons les enfants sont particulièrement sensibles aux menaces environnementales, et d'encourager la prise de mesures afin de réduire les risques que présentent ces menaces pour la santé des enfants. La Division est également chargée d'évaluer les besoins en matière de recherche, d'analyser et de colliger des données scientifiques à l'intention des décideurs, et de promouvoir des mesures et des méthodes visant à protéger la santé des enfants.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, Santé Canada a travaillé en concertation avec d'autres organismes fédéraux afin d'élaborer et de distribuer une brochure en couleur, rédigée dans un langage simple et

clair, intitulée *Créer un environnement sain pour les enfants : ce que vous pouvez faire*. Cette brochure informe les parents et les gardiens de ce qu'ils doivent faire pour garantir un milieu de vie sain aux enfants. Divers sujets y sont abordés, notamment la manière de protéger les enfants du soleil, de prévenir les problèmes respiratoires à l'intérieur et à l'extérieur, et d'éviter que les enfants ne s'empoisonnent avec du monoxyde de carbone.

Des médecins-chefs d'un peu partout au Canada ont eu l'occasion d'examiner la brochure avant sa publication. Quelque 300 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du pays, au printemps de 2004, par l'intermédiaire des boutiques de vêtements de maternité et des magasins Toys R Us.

On peut consulter la version électronique de la brochure et d'autres publications sur la santé des enfants et l'environnement, à l'adresse : http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/dsse/publications_relies.htm.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses totales de la Division de la santé environnementale des enfants se sont chiffrées à 220 000 \$. Ces dépenses étaient destinées à tous les enfants, mais elles visaient principalement ceux de six ans et moins.

Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille

L'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) a pour but de sensibiliser le public aux risques que présente la violence familiale et à la nécessité de prendre part à l'application des mesures visant à éliminer ce problème. Elle est également censée renforcer les capacités des intervenants dans les domaines de la justice pénale, du logement et des soins médicaux, et soutenir la collecte, la recherche et l'évaluation de données afin de trouver des moyens d'intervenir efficacement.

Quoi de neuf? : Chaque année, l'ILVF permet de financer l'établissement d'un profil statistique de la violence familiale au Canada. La version de ce profil publiée en juin 2003 porte sur les interventions relatives à la violence familiale et contient des données tirées de l'enquête sur les maisons d'hébergement, laquelle dresse un bilan des activités d'une journée dans des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants qui fuient la violence. La collecte de ces données s'est déroulée le 15 avril 2002 et a permis de faire les constatations suivantes :

- 3 287 femmes et 2 999 enfants au total résidaient cette journée-là dans des maisons d'hébergement au Canada.
- 115 maisons d'hébergement au total ont orienté cette journée-là 295 femmes et 257 enfants vers d'autres services. Il n'y avait aucune place de disponible dans les trois quarts de ces maisons.

Au nom du gouvernement du Canada et dans le cadre de l'ILVF, Santé Canada gère le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). Ce centre constitue la ressource dont dispose le Canada en matière d'information sur la violence dans les relations de parenté, d'intimité, de dépendance et de confiance.

En 2003, le CNIVF a publié un document, intitulé *Effets de la violence familiale sur la santé*, qui fait état des observations suivantes :

- Certaines études ont démontré que la violence envers les enfants peut causer des dommages au cerveau.

- Certaines recherches indiquent que les enfants vivant dans une famille où règne la violence semblent plus enclins à adopter un comportement autodestructeur et néfaste à leur santé.
- On peut commander ces publications et de nombreuses autres ressources documentaires gratuites, en français ou en anglais, à partir du site Web de l'ILVE, à l'adresse www.hc-sc.gc.ca/nc-cn, en composant le numéro sans frais 1 800 267-1291, ou encore par les autres moyens suivants :
 - › ATS (sans frais) : 1 800 561-5643
 - › Télécopieur : (613) 941-8930
 - › Courriel : ncfv-cnifv@hc-sc.gc.ca ou national_clearinghouse@hc-sc.gc.ca

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses que Santé Canada a consacrées aux activités relatives à l'Initiative de lutte contre la violence familiale sont estimées à 517 554 \$. Étant donné que ces activités visent les enfants de 18 ans et moins, il est impossible d'estimer le montant consacré aux enfants de six ans et moins.

Nota : Pour de plus amples renseignements sur les répercussions de la violence familiale sur les enfants, on peut consulter plus loin dans ce chapitre la section relative à l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, dans les activités que réalise Développement social Canada.

Images de santé

Les Images de santé constituent une collection de photographies et d'illustrations qui témoignent de modes de vie sains et adéquats. Différents thèmes y sont illustrés, comme l'usage sécuritaire d'appareils et de vêtements, la prudence dans certains milieux (notamment la protection contre les rayons du soleil), l'acquisition de certaines habiletés et la surveillance des adultes.

Certains groupes, notamment les médias et les associations de santé publique, sont autorisés à reproduire sans frais ces images dans leurs publications, à condition que celles-ci fassent la promotion d'une vie saine à des fins non-commerciales. Ces images visent à inciter les enfants à faire preuve de prudence afin d'éviter les blessures.

On peut consulter ces images à l'adresse : <http://www.healthyimages.net/>. Un certain nombre de photographies provenant de ce site ont servi à illustrer le présent rapport.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux Images de santé se sont chiffrées à 7 000 \$.

Journée nationale de l'enfant

En 1993, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur la Journée de l'enfant*, proclamant le 20 novembre de chaque année Journée nationale de l'enfant. Cette journée a pour but de promouvoir l'application au Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Santé Canada est l'organisme dirigeant qui donne de l'élan à cette journée en élaborant et en diffusant du matériel éducatif et publicitaire pour inciter les écoles, les organismes communautaires, les familles et d'autres intervenants auprès des enfants à commémorer cette journée.

Quoi de neuf? : En 2003, à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, qui avait pour thème *Une communauté digne des enfants*, Santé Canada s'est servi de son site Web pour inviter les

collectivités à relater de quelle manière elles ont commémoré cette journée. Voici quelques-unes des réponses qu'il a reçues à la suite de cette journée :

- À Princeton, en Colombie-Britannique, un membre de la Gendarmerie royale du Canada a animé des discussions en groupe avec des élèves de 6^e et de 7^e années, portant sur la notion de « droit » ainsi que sur les droits des enfants au Canada. Les élèves ont soulevé des questions qui les touchent au sein de leur collectivité et ont proposé des améliorations à apporter dans certains domaines. Ces discussions mèneront à l'établissement d'une zone de sécurité dans le périmètre d'une école de la localité.
- Les enfants participant à un groupe de jeu, avec l'aide de leurs parents et des éducateurs du centre de la petite enfance de Thornbury, en Ontario, ont réalisé une murale colorée et composé une chanson qui traduisait ce que leur collectivité représente à leurs yeux.
- Un groupe de femmes des Premières nations, provenant de collectivités éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario, a présenté une émission de 30 minutes à la radio afin d'inciter les auditeurs à améliorer leurs aptitudes parentales par souci du bien-être de leurs enfants.

En plus de fournir des renseignements généraux sur la Journée nationale de l'enfant, Santé Canada a fait parvenir des articles publicitaires aux collectivités afin de les aider à planifier des activités pour commémorer cette journée. On trouve de plus amples renseignements à ce sujet ainsi que sur les droits des enfants à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/ncd-jna/accueil_f.html.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à la Journée nationale de l'enfant se sont chiffrées à 30 600 \$, mais il est impossible de déterminer avec précision celles qui visaient les enfants de six ans et moins.

Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie

Il s'agit d'un projet de recherche pluriannuel qui a pour objet d'étudier les questions délicates que suscite la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Les conclusions de l'étude, menée auprès d'employés des secteurs public et privé et d'organismes sans but lucratif, permettent d'étoffer les connaissances dans ce domaine.

Quoi de neuf? : En octobre 2003, l'étude a donné lieu à la publication d'un deuxième rapport, intitulé *Le conflit entre le travail et la vie personnelle au Canada durant le nouveau millénaire : État de la question*, qui examine les répercussions de ce conflit sur les familles et les entreprises canadiennes. Le rapport fait état des constatations suivantes :

- Un Canadien sur quatre indique que ses responsabilités professionnelles l'empêchent d'assumer convenablement ses responsabilités personnelles.
- L'ampleur du conflit entre le travail et la vie personnelle porte ombrage à la vie familiale, réduit le temps que les parents peuvent consacrer à leurs enfants et empêche la famille de vivre harmonieusement.
- Les coûts directs de l'absentéisme résultant du conflit entre le travail et la vie personnelle représentent entre 3 milliards et 5 milliards de dollars par année.

Le rapport recommande également aux employeurs, aux employés, aux syndicats et aux gouvernements de prendre des mesures pour diminuer l'ampleur de ce conflit. On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/work-travail/report2/index_f.html.

En 2003-2004, les travaux se sont poursuivis en vue d'établir le troisième rapport, intitulé *Examen du conflit entre le travail et la vie personnelle et des contraintes qu'il exerce sur le système de santé canadien*, dont la publication est prévue en 2004-2005.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à tous les travaux relatifs à l'Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie se sont chiffrées à 42 016 \$. Il est impossible de déterminer avec précision le montant des dépenses visant les familles qui avaient des enfants de six ans et moins.

Fonds pour la santé de la population

Le Fonds pour la santé de la population (FSP) soutient des projets ponctuels parrainés par des organismes sans but lucratif et des établissements d'enseignement canadiens. Les projets doivent adopter une approche axée sur la santé de la population; en d'autres mots, ils doivent s'employer à améliorer la santé de toute la population et à aplanir toute inégalité en matière de santé entre les groupes qui forment cette population. Pour obtenir du financement, les projets doivent respecter les priorités fixées par Santé Canada relativement à au moins une des trois étapes de la vie, à savoir de l'enfance à l'adolescence, du début jusqu'au milieu de l'âge adulte, et le troisième âge.

Quoi de neuf? : Le FSP a financé les deux projets suivants, qui ont pris fin le 31 mars 2004 :

- Un projet destiné à mieux gérer les allergies, l'asthme et l'anaphylaxie dans l'ensemble du Canada, qui était parrainé par l'Association d'information sur l'allergie et l'asthme. Il consistait à procurer un milieu de vie plus sain aux enfants qui souffrent de ces trois affections, en donnant de bons renseignements médicaux et une formation aux personnes qui sont en relation avec ces enfants dans les écoles, les garderies, les établissements récréatifs et d'autres lieux publics.
- Le projet *Un départ santé pour la vie*, qu'ont parrainé Les diététistes du Canada, a permis de développer des ressources pour aider les parents et les gardiens d'enfants à faire en sorte que les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire s'alimentent sainement et aient des activités physiques. Ces ressources sont présentées dans le cadre d'un cours en ligne, comportant quatre volets, qui est offert à l'adresse : www.dietitians.ca/healthystart/index.asp, dans la rubrique *Ressources en français*.

Le FSP a également continué de financer un certain nombre de projets permanents pour les enfants de six ans et moins en 2003-2004. On trouve de plus amples renseignements à ce sujet, à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/ddsp/phfp/table.html>.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées aux projets du Fonds pour la santé de la population se sont chiffrées à 779 832 \$.

Programme de lutte contre le tabagisme

La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) vise à réduire la consommation de tabac au Canada, et elle est axée sur quatre éléments qui se renforcent mutuellement : la protection, la prévention, l'abandon et la réduction des méfaits. Santé Canada, en plus de financer des projets nationaux et régionaux particuliers, mène des campagnes de sensibilisation dans les médias et informe les professionnels de la santé et le public. La stratégie s'adresse au grand public, aux chercheurs, aux professionnels de la santé, aux femmes enceintes, aux parents et aux adolescents.

Ce rapport donne un aperçu des activités et des dépenses consacrées à des projets visant les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants.

Le site Web du Programme de lutte contre le tabagisme, à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/index.html>, permet à la fois d'obtenir des renseignements et de prendre connaissance des ressources et des activités de ce programme.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, deux nouveaux projets ont obtenu du financement en vertu d'accords de contribution conclus dans le cadre de la SFLT :

- *The National Aboriginal Urban Tobacco Strategy Cessation Initiative* : Ce projet donnera lieu à l'élaboration d'une méthode pour cesser de fumer, destinée aux jeunes mères et aux adolescents. Les efforts seront concentrés sur la mise à l'essai de cette stratégie et des documents connexes dans six centres d'amitié au Canada.
- *"Smoke-free" for a new generation of non-smokers* : Ce projet est destiné à prévenir le tabagisme et à promouvoir une vie saine en offrant aux élèves de prématernelle et de maternelle du matériel original coloré, dont un cédérom contenant une vidéo avec une narration, un livre d'histoires et des marionnettes.

Les projets en cours ont donné lieu aux activités suivantes :

- *Harm Reduction Strategies for Low-income Single Mothers Who Smoke* : Les travaux ont débuté en collaboration avec l'hôpital Sarah Payne de Vancouver afin d'évaluer l'efficacité du programme auprès des femmes sans abri très vulnérables.
- *Kids Need Breathing Space* : Un programme de subventions communautaires a été intégré à ce projet pour encourager la participation d'organismes locaux à cette campagne de sensibilisation à la fumée secondaire.
- *Pregnets* : Ce projet a reçu du financement supplémentaire afin de pouvoir assurer la viabilité d'un site Web qui renseigne les fournisseurs de soins de santé sur la manière d'inciter les femmes enceintes et leur famille à arrêter de fumer.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses de ces cinq projets financés en vertu d'accords de contribution se sont chiffrées à 282 831 \$.

Office national du film du Canada

Sites Web de Ludovic et de Coucou

L'Office national du film (ONF) du Canada a créé des personnages animés, Ludovic et Coucou, afin de guider les enfants dans une série de jeux interactifs et de modules d'apprentissage en ligne, que l'on trouve à l'adresse : <http://www.nfbkids.ca/jeunesse/index.html>.

Ludovic est un ourson, et son site Web invite les enfants de trois à six ans à participer aux *Quatre saisons dans la vie de Ludovic* grâce à des leçons adaptées à leur âge qui ont trait à l'amitié, au jeu, à la complicité et à l'approvisionnement du deuil. Certains modules leur apprennent à lire l'heure et à mémoriser les jours de la semaine. Les jeunes enfants peuvent naviguer comme bon leur semble sur le site sans qu'ils aient besoin de savoir lire, car Ludovic leur explique de vive voix ce qu'ils doivent faire et de quelle manière. Ce site Web offre également des comptines et des pages à colorier que l'on peut imprimer.

Quant au site Web de Coucou, il comporte des jeux pour les enfants de six à neuf ans; les plus jeunes peuvent avoir besoin d'aide pour lire certaines instructions à l'écran. En plus des jeux interactifs, ce site offre des liens avec des films d'animation de l'ONF datant des années 1940 et 1950.

Quoi de neuf? : En 2003-2004, des internautes ont consulté les versions française et anglaise de ces deux sites Web à quelque 200 000 reprises, et les observations exprimées à leur sujet par certains parents étaient très encourageantes.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses de l'Office national du film consacrées aux sites Web de Ludovic et de Coucou se sont chiffrées à 53 779 \$.

Développement social Canada

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) sert à exercer un suivi du développement et du bien-être des enfants canadiens, de la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Instituée en 1994, cette enquête permet de recueillir tous les deux ans des données à l'échelle nationale sur plus de 30 000 enfants et adolescents, dont environ la moitié ont moins de six ans.

Cette enquête sert à recueillir de l'information sur les facteurs (la famille, les amis, l'école et la collectivité) qui influent sur le développement physique, cognitif, social, affectif et comportemental des enfants, et à évaluer leurs incidences sur ce développement au fil du temps. Diverses personnes se servent de l'information recueillie dans le cadre de l'ELNEJ, notamment celles qui œuvrent à tous les paliers gouvernementaux, de même qu'au sein des universités et des organismes qui élaborent des politiques.

Quoi de neuf? : Statistique Canada a publié, en juin et en décembre 2003, les données découlant du quatrième cycle de l'enquête (2000-2001), et le ministère a entrepris l'analyse des données qui permettront de tirer des conclusions importantes relativement au développement de la petite enfance.

En 2003-2004, Statistique Canada s'est fondé sur les données des trois premiers cycles pour réaliser une nouvelle étude, intitulée *Témoins de violence : l'agressivité et l'anxiété chez les jeunes enfants*. Cette étude révèle que tant les garçons que les filles qui ont été témoins de violence physique dans leur foyer en 1994-1995 étaient beaucoup plus susceptibles de manifester de l'agressivité au cours de leur enfance. Par exemple, ils étaient plus enclins à intimider, à menacer ou à agresser physiquement les autres enfants deux années plus tard. Cette étude montre également qu'en 1998-1999, quelque 120 000 enfants de quatre à sept ans ont été témoins de violence physique dans leur foyer. On trouve de plus amples renseignements sur cette étude à l'adresse : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/031201/q031201a.htm>.

Développement social Canada a également financé un certain nombre d'études qui se sont fondées sur les données recueillies au cours des trois premiers cycles de l'ELNEJ. Ces études portaient notamment sur le lien que peuvent avoir les différences entre les sexes, le revenu familial, le démembrement d'une famille, l'âge de la puberté et le changement d'école avec

le développement des enfants. La publication des rapports qui découleront de ces études est prévue pour 2005.

La publication des données du cinquième cycle de l'ELNEJ est prévue au cours de l'hiver de 2005.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses consacrées à l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes se sont chiffrées à 9 millions de dollars. Elles comprennent les dépenses des volets visant les enfants de tous âges et celles du programme de recherche Comprendre la petite enfance dont les activités sont exposées en détail ci-après.

Programme de partenariats pour le développement social

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) a une ampleur nationale et ses processus de gestion et d'octroi de financement sont centralisés. Il a pour but d'accorder des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif qui visent à faire progresser le développement social ainsi que l'inclusion dans la société canadienne des personnes handicapées, des enfants et de leur famille, et d'autres personnes vulnérables ou exclues de cette société.

En ce qui concerne les enfants et leur famille, le programme finance des activités dans deux domaines, à savoir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ainsi que l'inclusion sociale. Son volet consacré à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants finance un éventail de projets qui doivent avoir une portée nationale, par exemple : des recherches sur les éléments qui caractérisent un service de qualité en matière de garde d'enfants; la mise au point d'outils et de modèles pour améliorer la prestation des services de garde; la collecte de données sur la garde d'enfants au Canada; la tenue de discussions sur l'élaboration de politiques relatives à divers enjeux; et l'organisation de conférences. Ces travaux contribuent à améliorer la qualité des services de garde d'enfants au Canada et influent, tout en l'éclairant, sur l'élaboration de politiques et de programmes à tous les paliers gouvernementaux.

Quoi de neuf? : Un nouveau projet, dans le cadre du volet du PPDS relatif à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, vise à renforcer la capacité des organismes nationaux sans but lucratif à améliorer les services dans ces domaines, qui sont adaptés à la culture et à la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a également pour objectif d'intensifier les discussions sur des politiques connexes avec les gouvernements. Cette démarche fait partie des trois mesures visant à favoriser le DPE qu'a prises le gouvernement du Canada en vertu du Plan d'action pour les langues officielles.

Le projet *Towards a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities in Canada*, que le PPDS continuera de financer jusqu'en 2005-2006, en constitue un exemple. L'organisme Child Care Connections d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, parraine ce projet qui est censé améliorer le processus de délivrance de permis d'exercer aux établissements canadiens qui se consacrent à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Le comité directeur du projet comprend des fonctionnaires provinciaux et territoriaux chargés de l'éducation et de la garde des jeunes enfants. Les agents responsables de la délivrance des permis dans les provinces et les territoires, ainsi que les titulaires d'un tel permis et les décideurs tireront parti des outils et des méthodes que le projet mettra de l'avant.

Le PPDS a également financé l'évaluation du projet pilote *Toronto First Duty: Early Learning and Care for Every Child*, qui est en cours à cinq emplacements et offre des services intégrés et concertés visant à répondre aux besoins particuliers des jeunes enfants et de leur famille. Le projet est parrainé par l'Atkinson Charitable Foundation, et la réussite de sa première phase a incité l'université de Toronto à lui accorder du financement jusqu'en 2006-2007. Ce projet diffusera de l'information sur les méthodes qui se sont avérées efficaces au cours des activités pilotes, des données recueillies à chaque emplacement sur le développement des enfants, et des ressources documentaires à l'intention des spécialistes, des éducateurs et d'autres intervenants. On s'attend à ce que ce projet constitue un modèle d'intégration des programmes communautaires et scolaires pour les jeunes enfants.

Dans le cadre d'un nouveau projet qu'elle a mis sur pied en 2004 et qui s'intitule *Un pont de signes*, l'Association des sourds du Canada mène des recherches afin de déterminer si le langage des signes pourrait servir d'outil de communication aux enfants de six ans et moins qui ne sont pas sourds mais qui souffrent d'anomalies du développement, notamment d'autisme, du syndrome de Down, de troubles causés par l'alcoolisation foetale, d'un retard de croissance et de difficultés d'apprentissage. Ce projet débouchera sur des réalisations novatrices, dont un programme pilote d'enseignement du langage des signes aux enfants et à leurs éducateurs, ainsi que des trousseaux d'information pour faire connaître aux gardiens d'enfants, aux professionnels, aux organismes et aux parents les enseignements tirés des recherches menées dans le cadre du projet.

Un autre projet, *Partnering with Parents to Care for and Develop Our Children*, qui était parrainé par l'organisme Mawiw Council Inc. de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, a pris fin en 2003-2004. Il a permis d'accroître le nombre de personnes en mesure de travailler dans des garderies communautaires au sein de cinq collectivités pilotes inuites et des Premières nations. Un des éléments de réussite de ce projet est attribuable au fait que les parents ont été invités à aider les gardiens d'enfants, ce qui a eu pour effet de rehausser leur confiance envers les garderies et de les éclairer sur les méthodes fructueuses qu'on y applique. Les responsables du projet ont également élaboré un programme de formation comprenant des modules sur la sécurité, la nutrition, le développement et le comportement des enfants, qu'ils ont fait parvenir aux collectivités inuites et des Premières nations ainsi qu'à des établissements postsecondaires intéressés dans l'ensemble du Canada.

Les fonds du PPDS servent également à appuyer l'établissement de rapports qui visent à faire connaître et à promouvoir les services de garde d'enfants de qualité. La publication intitulée *Échanges sur la recherche au Canada* en constitue un exemple. Il s'agit d'une série de volumes répertoriant des documents qui découlent de recherches canadiennes sur la petite enfance et que publie la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Celle-ci a fait paraître le volume 10 en décembre 2003. On peut consulter la série de volumes à l'adresse : http://www.cccf-fcsge.ca/projects/rcc_fr.html.

Le site Web du PPDS, à l'adresse http://www.dsc.gc.ca/fr/pip/ds/05_PPDS.shtml, offre de plus amples renseignements sur ce programme.

Dépenses : En 2003-2004, les dépenses du Programme de partenariats pour le développement social consacrées aux projets portant sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants se sont chiffrées à 5 511 000 \$.

Comprendre la petite enfance

Le programme pilote Comprendre la petite enfance (CPE) vise à mener des recherches au niveau local afin de fournir aux collectivités des données sur la capacité d'apprentissage de leurs enfants de cinq ans et sur les facteurs qui influent sur leur développement, par exemple, les antécédents familiaux, les caractéristiques du voisinage et les ressources de la collectivité.

Ces données permettent aux collectivités et aux gouvernements de prendre des décisions éclairées quant aux politiques et aux programmes qui favorisent le développement de la petite enfance.

Quoi de neuf? : À l'occasion du discours du Trône de février 2004, le gouvernement du Canada a annoncé que, au cours des sept prochaines années, la portée du programme CPE sera élargie et que celui-ci sera offert non plus dans douze mais dans une centaine de collectivités du Canada. Cette mesure témoigne du degré de réussite de ce programme et de l'influence positive qu'il exerce sur les collectivités en leur donnant la possibilité d'appuyer le développement de la petite enfance.

En 2003-2004, six collectivités bénéficiant du programme ont publié un rapport préliminaire faisant état d'un certain nombre d'indicateurs concernant les enfants qui y vivent, notamment sur leur santé, leur capacité d'apprentissage et leur comportement. On peut consulter ces rapports, ainsi que d'autres rapports publiés antérieurement par d'autres collectivités, à l'adresse : http://www11.sdc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/pkrf_f.shtml. Une fois dans ce site, il faut défiler vers le bas, puis cliquer sur le titre du rapport à consulter sous la rubrique *Direction politiques et coordination de recherche*.

Les coordonnateurs des projets financés par le programme CPE ont cité les exemples suivants pour illustrer à quel point celui-ci aide les collectivités pilotes à appuyer et à favoriser le DPE :

- À North York, en Ontario, les données du programme ont servi à planifier l'aménagement des six centres de la petite enfance que finance la province dans cette localité.
- Au Sud-Ouest de Terre-neuve, les données du programme ont suscité une mobilisation des parents dans la péninsule Port-au-Port, et donné lieu par la suite à l'instauration de plusieurs nouveaux programmes préscolaires.
- Les coalitions parents-enfants formées dans le cadre de l'activité Enfants en santé Manitoba se servent des données du programme sur les forces et les points vulnérables des enfants dans une collectivité donnée pour prendre des décisions lorsqu'elles planifient de nouveaux programmes.
- La communauté acadienne francophone de l'Île-du-Prince-Édouard a découvert, grâce au programme, que les enfants qui entrent dans les écoles françaises ne sont pas aussi prêts à s'instruire que ceux qui entrent dans les écoles anglaises. Cette information a donné lieu à la prise de mesures correctives pour multiplier les programmes de développement destinés aux jeunes enfants francophones.
- Les responsables du programme ont collaboré avec ceux de l'activité Kids First, mise sur pied par le gouvernement de la Saskatchewan, afin de repérer les collectivités vulnérables, ce qui a permis d'axer les programmes provinciaux sur les enfants à risque qui y vivent.

L'élargissement du programme CPE doit débuter en 2004-2005. Ainsi, jusqu'à 25 collectivités pourront s'ajouter chaque année au nombre de celles qui reçoivent déjà du soutien, et ce, pendant les quatre prochaines années.

Dépenses : Dans une précédente section de ce chapitre, portant sur l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, il est fait état des dépenses consacrées au programme CPE en 2003-2004.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 7

TABLEAU 7.1 :
AUTRES
PROGRAMMES
DE SOUTIEN

Instituts de recherche en santé du Canada

Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	14 600 000 \$ (estimation)	Le site Web	Les chercheurs canadiens du domaine de la santé
2001-2002	22 400 000 \$ (estimation)		
2002-2003	31 800 000 \$ (estimation)		
2003-2004	37 000 000 \$ (estimation)		

Le montant des dépenses est estimé pour les activités relatives à la grossesse, à la naissance et à la petite enfance. Le montant total des dépenses pourrait se chiffrer à 500 000 \$ environ, et il comprend les subventions et les contributions ainsi que les salaires des chercheurs ou des assistants.

2003-2004 : L'augmentation des dépenses s'explique par l'augmentation du budget total des Instituts de recherche en santé du Canada.

Réseaux des centres d'excellence du Canada

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Publics visés par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Le centre administratif et le service des communications du Réseau, ainsi que les enquêteurs et les partenaires des projets de recherche	Les membres internes du Réseau, les chercheurs, les éducateurs (externes), les cliniciens, les partenaires financiers, les médias et tous les paliers gouvernementaux. Les visiteurs du site Web.
2001-2002	2 500 000 \$		
2002-2003	2 160 000 \$		
2003-2004	2 000 000 \$		

Les dépenses comprennent celles relatives à la recherche.

La diminution des dépenses résulte des méthodes d'affectation budgétaire des réseaux des centres d'excellence.

Santé Canada

Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	263 000 \$ (estimation)	(sans objet)	Le milieu de l'oncologie pédiatrique
2001-2002	223 000 \$ (estimation)		
2002-2003	227 000 \$ (estimation)		
2003-2004	142 000 \$ (estimation)		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

En ce qui a trait à tous les exercices, on a estimé les dépenses relatives aux nouveaux cas de cancer chez les enfants de moins de six ans par rapport au nombre total de cas chez ceux de 19 ans et moins (35 %), car le programme ne permet pas de distinguer les coûts relatifs aux enfants de moins de six ans.

2001-2002 : Le financement du programme est en baisse depuis 1997.

2003-2004 : Le financement du programme est en baisse depuis 1997.

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	400 000 \$ (estimation)	Les décideurs, les services de santé publique, les hôpitaux, les ONG, les professionnels, les chercheurs, les médias et le public	Les décideurs, les services de santé publique, les hôpitaux, les ONG, les professionnels, les chercheurs, les médias et le public
2001-2002	480 000 \$ (estimation)		
2002-2003	207 000 \$ (estimation)		
2003-2004	207 000 \$ (estimation)		

Les dépenses de tous ces exercices constituent des estimations compte tenu du fait que les données que recueille le système auprès des services d'urgence concernent des patients de tout âge. Par conséquent, chaque montant est fondé sur une estimation des dépenses relatives aux enfants de six ans et moins.

2000-2001 et 2001-2002 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion.

2002-2003 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires, et leur montant a fait l'objet d'une révision depuis la publication du Rapport 2002-2003 du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives au développement de la petite enfance, afin d'y inclure les salaires.

2002-2003 et 2003-2004 : Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Système canadien de surveillance périnatale (comprend le Système canadien de surveillance des anomalies congénitales)

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	2 600 000 \$	Tous les paliers gouvernementaux, les professionnels et les ONG, les universitaires, les chercheurs, les hôpitaux, les centres de santé et les cliniques	Les associations de professionnels de la santé, les ministères et les organismes de la santé, les instituts de recherche sur la santé, les facultés de médecine, les écoles d'infirmières et les particuliers
2001-2002	3 000 000 \$		
2002-2003	2 125 502 \$		
2003-2004	1 550 000 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les montants de tous les exercices ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2002-2003 afin d'y inclure les salaires.

2002-2003 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires.

2003-2004 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires.

Centres d'excellence pour le bien-être des enfants

• Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	165 000 \$ (estimation)	La Société canadienne d'autisme, les services provinciaux de protection de l'enfance, le Conseil pour l'enfance en difficulté et l'Association canadienne pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage	Les parents, les enseignants, les fournisseurs de services, les chercheurs et les décideurs
2001-2002	355 230 \$ (estimation)		
2002-2003	440 562 \$ (estimation)		
2003-2004	353 752 \$ (estimation)		

Les dépenses ne comprennent que les contributions.

Les montants des exercices précédents ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2002-2003.

L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 55 % de son budget total.

La variation du financement d'une année à l'autre ne constitue ni une augmentation ni une diminution, car le centre a obtenu 3,3 millions de dollars sur cinq ans.

• Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	179 430 \$ (estimation)	La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada	Les décideurs, les chercheurs et les spécialistes de la santé
2001-2002	430 041 \$ (estimation)		
2002-2003	450 000 \$ (estimation)		
2003-2004	474 000 \$ (estimation)		

Les dépenses ne comprennent que les contributions.

Les montants des exercices précédents ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2002-2003.

L'estimation des dépenses que ce centre a consacrées au développement de la petite enfance représente 60 % de son budget total.

La variation du financement d'une année à l'autre ne constitue ni une augmentation ni une diminution, car le centre a obtenu 3,3 millions de dollars sur cinq ans.

• Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	300 000 \$	L'interaction avec la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance; le bulletin et le site Web de l'Institut canadien de la santé infantile; et le site Web du Réseau des parents branchés	Les décideurs, ainsi que les planificateurs et les fournisseurs de services
2001-2002	650 000 \$		
2002-2003	945 000 \$		
2003-2004	680 000 \$		

Les dépenses ne comprennent que les contributions.

Les montants des exercices précédents ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2002-2003.

La variation du financement d'une année à l'autre ne constitue ni une augmentation ni une diminution, car le centre a obtenu 3,3 millions de dollars sur cinq ans.

Activité de surveillance de la violence envers les enfants (y compris l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants)

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	314 000 \$	Les services de protection de l'enfance, les travailleurs sociaux, les décideurs, les services de santé publique, les ONG, les professionnels, les chercheurs et les médias	Les chercheurs, les ministères et les organismes fédéraux, les provinces et les territoires, les services de santé publique, les ONG, les professionnels, les médias et le public
2001-2002	268 000 \$		
2002-2003	85 000 \$		
2003-2004	245 000 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion. Elles concernent les enfants de 15 ans et moins, car les activités de surveillance ne ciblent pas en particulier les enfants de six ans et moins.

2002-2003 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires. Ces dépenses ont fait l'objet d'une révision depuis la publication du rapport 2002-2003 afin d'en exprimer le montant réel.

2003-2004 : L'augmentation des dépenses résulte d'un rétablissement partiel du budget.

Salubrité de l'environnement des enfants

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	100 000 \$	Les ministères provinciaux et territoriaux de la santé	Les parents et les gardiens d'enfants
2001-2002	200 000 \$		
2002-2003	70 000 \$		
2003-2004	220 000 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les activités visent tous les enfants, mais principalement ceux de moins de six ans.

2002-2003 : La diminution des dépenses résulte de postes vacants.

Initiative de lutte contre la violence familiale du Centre national d'information sur la violence dans la famille

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	886 000 \$	Le site Web du Centre national, les fournisseurs de, services sociaux et de santé, les étudiants et les universitaires, les groupes communautaires, les décideurs et les journalistes	Les douze ministères fédéraux participants, les fournisseurs de services sociaux et de santé, les étudiants et les universitaires, les groupes communautaires, les décideurs, les journalistes et le public
2001-2002	886 000 \$		
2002-2003	701 000 \$		
2003-2004	517 554 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires, et visent tous les enfants de 18 ans et moins.

2002-2003 : En raison de changements apportés aux priorités, Santé Canada a attribué une portion du budget à une autre activité.

2003-2004 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires.

Images de santé

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	25 000 \$	Des intermédiaires tels que les médias, les travailleurs en santé publique et les organismes qui reproduisent les images dans leurs publications	
2001-2002	25 000 \$		
2002-2003	25 000 \$		
2003-2004	7 000 \$		

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion.

2003-2004 : La diminution des dépenses est attribuable aux restrictions budgétaires.

Projet pilote Mères-Net

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	259 000 \$		
2001-2002	131 000 \$		
2002-2003	(sans objet)		
2003-2004	(sans objet)		

2001-2002 : Les dépenses ont diminué par rapport à l'exercice précédent, mais elles ne comprennent pas les salaires comme c'était le cas pour ledit exercice.

2002-2003 : En raison de changements apportés aux priorités, Santé Canada a dû interrompre ce projet.

Journée nationale de l'enfant

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	(non disponible)	Le site Web, les agendas scolaires et diverses revues	Les enfants et leur famille
2001-2002	70 000 \$		
2002-2003	40 000 \$		
2003-2004	30 600 \$		

Les dépenses ne comprennent que les coûts d'exploitation et de gestion, et elles visent les enfants de 6 à 18 ans, car il a été impossible de les ventiler pour déterminer celles qui se rapportent aux enfants de moins de six ans.

2002-2003 : La réduction budgétaire découle d'un partage des dépenses avec d'autres ministères fédéraux et des ONG qui planifient la commémoration de la Journée nationale de l'enfant.

2003-2004 : La diminution du financement est attribuable aux restrictions budgétaires.

Étude nationale sur l'équilibre entre le travail, la famille et le style de vie

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	(non disponible)	Le site Web de Santé Canada	Les gouvernements, les entreprises et le public
2001-2002	77 000 \$		
2002-2003	34 700 \$		
2003-2004	42 016 \$		

Les dépenses comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

2002-2003 : Les dépenses comprennent celles de toute l'étude, car on ne dispose pas de données sur celles qui se rapportent aux familles ayant des enfants de moins de six ans.

2003-2004 : La variation des dépenses d'une année à l'autre est attribuable à celle des frais d'établissement et de diffusion des rapports.

Fonds pour la santé de la population

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	257 000 \$ (estimation)	Les éducateurs de la petite enfance, les professionnels de la santé, les infirmières de la santé publique, les travailleurs sociaux, les moniteurs auprès de pairs, les parents, les gardiens d'enfants, les services et les organismes de garde d'enfants, les éducateurs auprès des familles, les commissions scolaires, les enseignants et les organismes autochtones d'aide à l'enfance	Les professionnels de la santé, les organismes de santé, les services de garde d'enfants, les éducateurs de la petite enfance, le personnel des organismes autochtones d'aide à l'enfance, les familles d'accueil et d'adoption, les familles naturelles et les groupes jeunesse
2001-2002	59 000 \$ (estimation)		
2002-2003	524 329 \$ (estimation)		
2003-2004	779 832 \$		

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

2000-2001 : Ce montant représente les dépenses visant les enfants de six ans et moins, soit 11 % du montant total (2 337 000 \$).

2001-2002 : Ce montant représente les dépenses visant les enfants de six ans et moins qui participent à des projets pluriannuels depuis 1999-2000, soit 6 % du montant total (97 766 \$). En 2001-2002, Santé Canada a sollicité de nouvelles propositions de projets axés sur les enfants et les adolescents dans le cadre du FSP; cependant, le financement des projets retenus n'a débuté qu'en 2002-2003.

2002-2003 : L'augmentation des dépenses résulte du financement des nouveaux projets approuvés en 2001-2002.

2003-2004 : L'augmentation des dépenses résulte du financement supplémentaire accordé à un plus grand nombre de programmes.

Programme de lutte contre le tabagisme

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les Centres d'amitié provinciaux et territoriaux et le Nechi Institute	Le grand public, les chercheurs, les professionnels de la santé, les femmes enceintes, les parents et les adolescents
2001-2002	93 000 \$		
2002-2003	165 000 \$		
2003-2004	282 831 \$		

Les dépenses se rapportent aux projets visant les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants.

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

2001-2002 : Le montant des dépenses a fait l'objet d'une révision après la publication du rapport 2002-2003.

2003-2004 : L'augmentation résulte de l'approbation d'un plus grand nombre de projets visant les femmes enceintes ou les parents de jeunes enfants.

Office national du film du Canada

Sites Web de Ludovic et de Coucou

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	(sans objet)	Les sites Web	Les parents et les enfants
2001-2002	(sans objet)		
2002-2003	30 819 \$		
2003-2004	53 779 \$		

Les dépenses ne comprennent que les salaires.

Développement social Canada

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et le programme Comprendre la petite enfance

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	7 742 000 \$	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Statistique Canada	ELNEJ : Les milieux de la recherche et de l'élaboration de politiques, les gouvernements et les ONG
2001-2002	7 818 000 \$		
2002-2003	8 500 000 \$		CPE : Les collectivités
2003-2004	9 000 000 \$		

Les dépenses consacrées à l'ELNEJ et au programme CPE comprennent les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

Les dépenses consacrées à l'ELNEJ visant les enfants de cinq ans et moins et celles du programme CPE sont trop étroitement liées pour qu'on puisse les distinguer.

2002-2003 : L'augmentation résulte d'une hausse des frais que Statistique Canada a dû assumer pour mener l'enquête.

2003-2004 : L'augmentation résulte d'une hausse des frais pour la collecte des données.

Programme de partenariats pour le développement social

	Dépenses	Promotion de l'activité par	Public visé par l'activité
2000-2001	5 224 000 \$	Environ 35 organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	Les gardiens d'enfants et les décideurs
2001-2002	5 224 000 \$		
2002-2003	5 224 000 \$		
2003-2004	5 511 000 \$		

Les dépenses ne comprennent que les subventions et les contributions.

2000-2001 à 2002-2003 : Les dépenses constituent des affectations budgétaires.

2003-2004 : Le montant des dépenses est exprimé en chiffres réels et comprend un nouveau projet de développement de la petite enfance cadrant avec le Plan d'action pour les langues officielles.

Bien que les activités du programme relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants soient principalement axées sur les enfants de moins de six ans, certaines recherches ont été menées sur la garde d'enfants après l'école dont peuvent profiter les enfants plus âgés.



**ACTIVITÉS
ET DÉPENSES
RELATIVES À
L'APPRENTISSAGE
ET À LA GARDE
DES JEUNES
ENFANTS**

**RAPPORT 2003-2004
DU GOUVERNEMENT DU CANADA**



INTRODUCTION

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le 13 mars 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu d'instaurer un cadre en vue d'élargir l'accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde à la fois abordables et de qualité, qui sont régis par les provinces et les territoires.

L'Entente reconnaît que la qualité des programmes et des services d'apprentissage et de garde joue un rôle crucial en favorisant le développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants. Donnant suite aux engagements qu'ont pris les gouvernements dans le cadre de l'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE), dont il est question à la Section I, le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants comporte deux principaux objectifs :

- favoriser le développement de la petite enfance;
- aider les parents à tirer parti des perspectives d'emploi ou de formation en leur offrant un meilleur accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde d'enfants à la fois abordables et de qualité.

On trouve le texte intégral du Cadre multilatéral, publié en mars 2003, à l'annexe C du présent rapport.

En vertu du cadre multilatéral, le gouvernement du Canada a convenu, en 2003, de transférer 900 millions de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires afin de soutenir leurs investissements dans les domaines de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. (Le montant des transferts a augmenté à la suite de l'adoption du budget fédéral de mars 2004. La présente introduction donne ci-après de plus amples détails à ce sujet).

De leur côté, les provinces et les territoires ont convenu de continuer à investir dans des programmes relevant de leur compétence, qui ont trait à l'apprentissage et à la garde des enfants de moins de six ans. Le cadre multilatéral prescrit que ces programmes réglementés doivent répondre aux normes de qualité qu'ont établies les provinces et les territoires et dont ils surveillent l'application.

Les programmes financés grâce à cette initiative fournissent généralement des services directs d'apprentissage et de garde aux enfants qui fréquentent des établissements tels que des centres de garde, des garderies en milieu familial, des prématernelles et des garderies éducatives.

Les investissements prévus par le cadre visent à financer les coûts d'immobilisation et d'exploitation; les subventions pour les places en garderie; les augmentations salariales; la formation, le perfectionnement et l'encadrement du personnel; l'assurance de la qualité des services; ainsi que l'information et l'orientation des parents.



Présentation de rapports destinés au public

En vertu du cadre multilatéral, les gouvernements ont convenu de rendre compte aux Canadiens des progrès réalisés en vue d'élargir l'accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde d'enfants qui soient à la fois abordables et de qualité. Plus précisément, ils ont décidé de faire état chaque année de tous les programmes d'apprentissage et de garde qui fournissent des services directs aux enfants, en commençant par la rédaction d'un rapport initial sur la période 2002-2003. Ils ont aussi convenu que ces rapports comprendraient les éléments suivants :

- une description des programmes et des services d'apprentissage et de garde d'enfants, ainsi qu'un bilan des dépenses qu'ils occasionnent;
- des indicateurs de disponibilité, comme le nombre de places dans les établissements qui assurent l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en les ventilant selon l'âge des enfants et le type d'établissement;
- des indicateurs d'abordabilité, comme le nombre d'enfants subventionnés, l'admissibilité aux subventions selon la situation sociale et le revenu, et le montant maximal de subvention selon l'âge de l'enfant;
- des indicateurs de qualité, comme les exigences en matière de formation, le ratio éducateur-enfants et la taille du groupe d'enfants.

Le présent rapport relatif aux activités et aux dépenses en 2003-2004, qui s'appuie sur le cadre multilatéral, témoigne du fait que le gouvernement du Canada respecte son engagement à rendre compte annuellement de tous les programmes et services consacrés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

Rôle du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada a pris des engagements à long terme à l'égard des enfants et de leur famille. Bien que les gouvernements provinciaux et territoriaux soient investis de la responsabilité qui consiste à gérer et à offrir des programmes et des services d'apprentissage et de garde aux jeunes enfants, le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan en veillant à ce que les enfants bénéficient du meilleur départ qui soit dans la vie. Ce rôle consiste à investir globalement pour soutenir le revenu de la population et répondre à ses besoins, notamment grâce à un certain nombre de programmes et de services directement liés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

Investissements directs dans les programmes d'apprentissage et de garde d'enfants

Le gouvernement du Canada soutient les services d'apprentissage et de garde qui sont dispensés dans les collectivités inuites et des Premières nations. Il offre également un certain nombre de programmes novateurs destinés aux enfants et à leur famille, y compris des programmes d'apprentissage précoce et des services de garde pour les enfants autochtones et ceux des membres des Forces canadiennes. Ces programmes et services constituent l'objet principal de ce rapport.

Transferts fédéraux visant à soutenir les services et les programmes territoriaux et provinciaux en matière d'apprentissage et de garde

Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Canada a convenu, en vertu du cadre multilatéral, de transférer 900 millions de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires afin de soutenir leurs investissements dans des programmes et des services d'apprentissage et de garde d'enfants. Depuis le 1^{er} avril 2004, le versement de ces fonds s'effectue en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) alors que, antérieurement, il s'effectuait en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCPS). En 2003-2004, le montant transféré aux provinces et aux territoires s'est chiffré à 25 millions de dollars.

Comme le prévoit son budget de 2004, le gouvernement du Canada versera aux provinces et aux territoires un montant supplémentaire de 150 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de soutenir leurs investissements dans les services d'apprentissage et de garde d'enfants. Ce montant supplémentaire porte la contribution fédérale totale à 1,05 milliard de dollars sur cinq ans.

Ce financement supplémentaire vient appuyer les efforts que déploient les gouvernements provinciaux et territoriaux pour répondre plus rapidement aux besoins de leurs collectivités en matière d'apprentissage et de garde. Ainsi, les familles pourront se prévaloir plus rapidement de services de garde de qualité.

Le **tableau 1.1** fait état des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires destinés à financer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	TOTAL
Terre-Neuve et Labrador	0,4	2,4	3,6	4,8	5,5	16,7
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,6	1,0	1,3	1,5	4,5
Nouvelle-Écosse	0,7	4,4	6,6	8,7	10,0	30,4
Nouveau-Brunswick	0,6	3,5	5,3	6,9	8,0	24,4
Québec	5,9	35,4	53,0	70,5	82,1	247,0
Ontario	9,7	58,2	87,4	116,8	136,6	408,8
Manitoba	0,9	5,5	8,2	11,0	12,8	38,3
Saskatchewan	0,8	4,7	7,0	9,2	10,6	32,3
Alberta	2,5	15,0	22,6	30,3	35,6	106,1
Colombie-Britannique	3,3	19,7	29,6	39,5	46,2	138,2
Nunavut	0,02	0,1	0,2	0,3	0,3	1,0
Territoires du Nord-Ouest	0,03	0,2	0,3	0,4	0,5	1,4
Yukon	0,02	0,1	0,2	0,3	0,4	1,0
TOTAL	25,0	150,0	225,0	300,0	350,0	1 050,0

TABLEAU 1.1 :
MONTANTS
TRANSFÉRÉS EN
VERTU DU CADRE
MULTILATÉRAL
POUR
L'APPRENTISSAGE
ET LA GARDE DES
JEUNES ENFANTS
(EN MILLIONS DE
DOLLARS)

Notes : Les totaux peuvent ne pas être exacts en raison de l'arrondissement des montants.

Pour l'exercice 2003-2004, les paiements se sont effectués par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), mais à compter de 2004-2005, ils proviendront du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Ce dernier transfert est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004, au moment où le TCSPS a été scindé en deux nouveaux types de transferts, soit le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005, ainsi que sur celles de Finances Canada pour 2005-2006 à 2007-2008. Tous les montants peuvent faire l'objet d'une révision à la suite de la publication périodique des prévisions démographiques officielles de Statistique Canada.

Financement supplémentaire pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves

Afin de compléter les dispositions du cadre multilatéral, le gouvernement du Canada a engagé un montant supplémentaire de 35 millions de dollars sur cinq ans dans le but de soutenir les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Dans son budget de mars 2004, il a aussi décidé d'ajouter 10 millions de dollars sur quatre ans à ce premier montant, portant ainsi le total de ses investissements à 45 millions de dollars. Ce nouveau financement complète les investissements qu'effectuent les gouvernements provinciaux et territoriaux en vertu du cadre multilatéral, et donne suite aux investissements prévus en 2002 par la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

Entente sur le développement de la petite enfance

Le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants constituent l'un des quatre principaux domaines d'intervention visés par l'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE), conclue en 2000. En vertu de cette entente, les provinces et les territoires peuvent se servir des fonds fédéraux pour investir dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Tel que mentionné à la section I de ce document, en 2003-2004, le gouvernement fédéral a versé 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires aux termes de cette entente.

Autres investissements du gouvernement du Canada pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada effectue un certain nombre d'autres investissements importants dans les programmes et les services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Ces investissements sont exposés plus en détail à la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*. Les autres investissements comprennent notamment :

- le supplément à la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Déduction pour frais de garde d'enfants (voir le chapitre 4 de la section I);
- le Programme de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations (voir le chapitre 6 de la section I);
- diverses activités de recherche et d'information, y compris le Programme de partenariats pour le développement social, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, et le projet pilote Comprendre la petite enfance (voir le chapitre 7 de la section I).

De plus, le gouvernement a investi des fonds importants dans le Programme de la prestation nationale pour enfants et dans les activités du Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance.

EXAMEN THÉMATIQUE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS, RÉALISÉ SOUS L'ÉGIDE DE L'OCDE

Le Canada comptait parmi les neuf pays qui ont participé au deuxième cycle de l'Examen thématique des politiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, mené sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a parachevé cet examen à l'automne de 2004 et une équipe internationale de spécialistes de la petite enfance a publié un rapport qui évalue le rendement du système canadien d'éducation et de garde des jeunes enfants. Ce rapport comprend une analyse des forces et des faiblesses de ce système, et formule des recommandations au sujet de quatre éléments : les politiques connexes, le financement, l'accessibilité et la qualité des services. On peut consulter ce rapport et le rapport documentaire qui l'accompagne, à l'adresse : <http://www11.sdc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/polsoc/publications/rapports/2004-002619/page00.shtml>.

Domaines d'investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux en 2003-2004 en vertu du cadre multilatéral

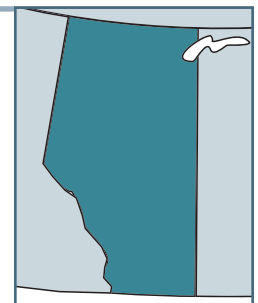
Conformément au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, chaque gouvernement fixe ses propres priorités dans le cadre de cette initiative. Certaines des priorités établies par les provinces et les territoires en ce qui a trait aux investissements en matière d'apprentissage et de garde d'enfants sont exposées dans les pages qui suivent.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux publient également des rapports d'étape sur leurs investissements en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu, le 3 novembre 2004, de créer conjointement un portail Web relatif au développement, à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants (www.ecd-elcc.ca). Ce portail donne accès aux sites Web fédéraux, provinciaux et territoriaux qui fournissent des renseignements sur les activités menées dans ces domaines, y compris les rapports que les trois paliers de gouvernement établissent en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

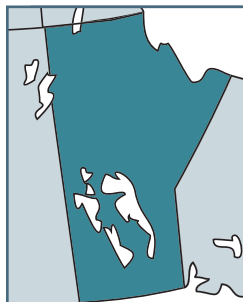
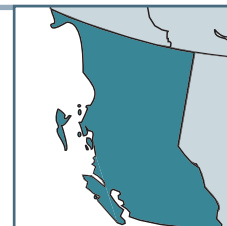
Alberta

- *Child Care Accreditation Initiative* : Programme d'accréditation des garderies visant l'élaboration de modèles et de normes;
- *Staff Support Grant Funding* : Fonds à l'intention du personnel des centres de garde de jour et des garderies en milieu familial, servant à répondre aux enjeux liés au recrutement et au maintien en fonction du personnel;
- *Quality Grant Funding* : Fonds d'octroi de subventions aux programmes pour qu'ils puissent offrir des services de qualité en prévision de leur accréditation.



Colombie-Britannique

- *Supported Child Care Program* : Programme de garde assistée dans les collectivités autochtones visant les enfants qui ont des besoins spéciaux.

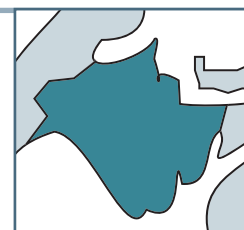


Manitoba

- Le processus de soutien à la mise en œuvre du Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants comporte les objectifs suivants :
 - › augmentation des subventions pour financer les frais d'exploitation, notamment la hausse des salaires et du revenu des fournisseurs de services;
 - › création de places en garderie;
 - › augmentation du nombre de places subventionnées;
 - › multiplication des activités de formation;
 - › poursuite de la campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants.

Nouveau-Brunswick

- Manuel de politiques et de procédures pour la délivrance des permis d'exercer et la surveillance de la prestation des services de garde;
- Lignes directrices relatives à la gestion des maladies;
- Examen des normes d'exploitation des garderies de jour;
- Mise en œuvre d'un processus d'évaluation de la qualité des services de garde;
- Inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans les services de garde.

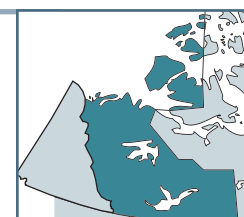


Terre-Neuve et Labrador

- Améliorations au Programme de subventions pour la garde d'enfants;
- Initiative d'amélioration de la qualité;
- Mesures à l'appui des services de garde inclusifs.

Territoires du Nord-Ouest

- Création d'une commission des services de garde réglementés;
- Formation d'éducateurs de la petite enfance.



Nouvelle-Écosse

- Programmes visant à l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans les services de garde;
- Financement des services de garde assistée;
- Financement de services de garde à mi-temps et de matériel afin de favoriser l'activité physique dans les garderies de jour.



Nunavut

- Subventions pour la garde de jour.



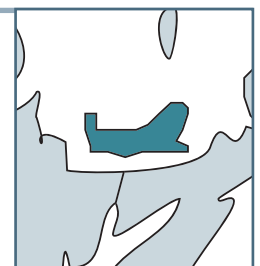
Ontario

- Investissements dans les garderies sans but lucratif réglementées, notamment :
 - › Santé et sécurité;
 - › Ameublement et matériel;
 - › Augmentation des petites immobilisations.



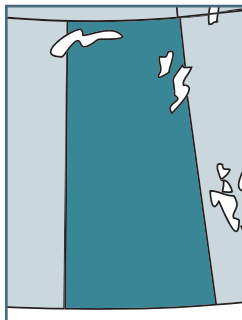
Île-du-Prince-Édouard

- Subventions pour besoins spéciaux.
- Révision de la législation et des règlements sur la garde d'enfants.



Québec

- Les priorités du Québec ne sont pas énumérées, car il n'est pas signataire du cadre multilatéral.



Saskatchewan

- Approbation de 500 nouvelles places en garderie;
- Financement des immobilisations pour ces 500 places;
- Financement de services à la petite enfance pour 250 autres places;
- Augmentation des subventions pour les services à l'enfance;
- Augmentation des subventions aux garderies.



Yukon

- Soutien aux programmes visant les garderies agréées.

Rapport initial du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en 2002-2003

Le rapport initial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants fait état des activités menées par le gouvernement du Canada en vue d'offrir aux enfants un soutien direct en leur donnant accès aux programmes et aux services d'apprentissage et de garde.

Ce rapport donne plus particulièrement des renseignements sur les six programmes et services que le gouvernement fédéral soutient directement dans les collectivités autochtones, ainsi que sur un programme pour les bases des Forces canadiennes. Le rapport présente également les objectifs, la population cible, le mandat, les caractéristiques et le mode de prestation de ces programmes et services. Il fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses, les permis, les règlements et les indicateurs de disponibilité, d'abordabilité et de qualité des programmes et des services.

On trouve ces renseignements à l'adresse : http://www.socialunion.gc.ca/ecd/2003/report1_f/c8f.html.

Portée et présentation de la section II

Ce rapport ne fournit pas à nouveau les renseignements détaillés que contient le rapport initial en ce qui a trait au mandat, à la conception, au mode de prestation, aux permis et aux règlements des programmes et services d'apprentissage et de garde d'enfants. Il s'attache plutôt à exposer les principaux changements qui ont eu lieu en 2003-2004, particulièrement en ce qui a trait aux indicateurs que prescrit le cadre multilatéral, à savoir la disponibilité, l'abordabilité et la qualité.

On doit noter que tous les programmes et services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants dont il est question dans ce rapport sont également exposés dans la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*. Il s'agit plus particulièrement des six programmes et

services d'apprentissage et de garde destinés aux jeunes enfants des collectivités autochtones, qui sont présentés au chapitre 6 de la section I, ainsi que du programme pour les bases des Forces canadiennes, qui est présenté au chapitre 4 de la même section.

On doit également noter que les dépenses des programmes et des services dont fait état ce rapport correspondent à celles des activités exposées dans la section I, et que ces programmes et services n'ont pas occasionné de dépenses supplémentaires en 2003-2004.

Il convient de signaler que les chapitres 4 et 6 de la section I offrent, le cas échéant, des liens avec des sites Web qui permettent d'obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dont il est question dans le présent rapport, mais que ces liens n'y sont pas répétés par souci de concision.

Ce rapport présente les activités d'apprentissage et de garde d'enfants selon le ministère fédéral dont elles relèvent, et chacune d'elles comprend une brève description du principal objectif des programmes ou des services, qui est suivie d'un exposé des changements qu'ils ont subis en 2003-2004.

Le rapport se termine par des tableaux résumant les investissements directs du gouvernement du Canada dans les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces tableaux sont présentés en fonction de chaque ministère ou organisme fédéral, et, sauf indication contraire, tous les renseignements sur les dépenses et la disponibilité des programmes ne concernent que les enfants de six ans ou moins. Certains responsables de programmes et de services n'ayant pu fournir des chiffres précis concernant ce groupe d'âge, dans certains cas, les dépenses qu'ils ont déclarées ne constituent qu'une estimation. Par ailleurs, à moins d'indication contraire, les dépenses sont exprimées en chiffres réels.

Les dépenses énumérées représentent des investissements directs et ne comprennent pas les dépenses d'immobilisation dans des domaines comme la technologie et les infrastructures. Elles comprennent au moins l'un des trois éléments suivants :

- les salaires;
- les coûts d'exploitation et de gestion;
- les subventions et les contributions.

En ce qui a trait à la disponibilité, ce rapport fait état du nombre de places réglementées. Conformément au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ainsi que pour les besoins du présent rapport, un programme réglementé se définit comme un programme qui respecte les normes de qualité établies dont l'application est surveillée.

On trouve le texte intégral du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, publié en mars 2003, à l'annexe C du présent rapport. Par ailleurs, on trouve à l'annexe D des renseignements utiles sur chacun des ministères fédéraux dont relèvent les activités présentées dans ce rapport.



PROGRAMMES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques constitue un programme général d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il a pour objet de préparer les enfants autochtones à entrer à l'école tout en répondant à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques de ce programme ont peu varié en 2003-2004, et les projets auxquels il donne lieu sont tenus de respecter les règlements provinciaux et territoriaux relatifs à la garde d'enfants.

Dépenses

En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, publiée en octobre 2002, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques reçoit un financement supplémentaire de 12,5 millions de dollars par année depuis 2002-2003, et son budget total pour 2003-2004 s'est chiffré à 31 241 000 \$.

Environ 80 p. 100 du financement a servi à la dotation en personnel; cependant, il est difficile de ventiler ce financement avec exactitude, car de nombreux projets du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques reçoivent des dons en nature.

Disponibilité

Grâce à l'augmentation de son financement, le Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques a étendu sa portée en 2003-2004, et il avait offert des services à 3 616 enfants à la fin de juin 2003. Ce chiffre correspond au nombre d'enfants dans les établissements qui fonctionnaient « à pleine capacité » à ce moment-là.

Le sommaire ci-dessous se fonde sur les rapports établis par les régions au sujet des travaux entrepris en 2003-2004 afin d'accroître la disponibilité du programme :

- Le Secrétariat du Nord est en train de mettre sur pied deux nouveaux projets au Nunavut, et d'aménager un nouvel établissement à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- En Colombie-Britannique, tous les établissements ont reçu des fonds pour étendre et améliorer leurs services, et trois nouveaux établissements ont ouvert leurs portes. Au total, 475 enfants de plus sont en mesure de suivre le programme.
- Des établissements de l'Alberta ont reçu des fonds supplémentaires, ce qui leur a permis d'offrir le programme à 135 enfants de plus en 2003-2004.
- Au Manitoba, le programme permettra d'offrir des services à 105 enfants de plus.

- En Ontario, des travaux ont débuté afin de créer 174 nouvelles places en garderie dans l'ensemble de la province, et de parachever des plans pour offrir des services dans quatre autres localités, à savoir Fort Frances, Kenora, Moosonee et Niagara.
- En Saskatchewan, le nombre moyen d'enfants qui suivent le programme dans 16 établissements est passé de 622 à 754.
- Au Québec, deux nouveaux établissements sont en cours d'aménagement.
- Dans la région de l'Atlantique, un nouvel établissement est en cours d'aménagement.

Les places en garderie financées par le Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques ne sont pas destinées à des groupes d'enfants particuliers, par exemple, ceux ayant des besoins spéciaux ou ceux appartenant à des minorités francophones ou à d'autres groupes déterminés. Toutefois, selon les données recueillies au cours d'une enquête nationale menée en 2003 :

- 485 enfants participants avaient des besoins spéciaux;
- 22 établissements ont offert le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones en inuktitut;
- 4 établissements ont offert le programme en français.

Abordabilité

La situation n'a pas changée, car tous les services offerts par les projets du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques n'ont occasionné aucuns frais aux parents.

Qualité

Les principes et les lignes directrices nationaux du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques, énoncés dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification. En ce qui concerne la formation du personnel ainsi que le ratio éducateur-enfants, les exigences varient selon les règlements provinciaux et territoriaux.

Le Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques continue de donner lieu à des investissements en matière de formation, à l'échelle nationale et régionale, afin d'améliorer la qualité des services. En 2003-2004, les activités de formation régionales comprenaient les suivantes :

- Une réunion de formation panterritoriale, qui a eu lieu à Inuvik, dans les Territoires du Nord Ouest, a rassemblé 40 coordonnateurs, parents et aide-éducateurs. Les séances de cet atelier ont porté sur les méthodes de travail auprès des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, sur la manière d'enseigner la langue et la culture aux enfants en appliquant une démarche holistique par rapport à leur développement, et sur des méthodes visant à inciter les parents à participer davantage aux activités des projets.
- En Colombie-Britannique, le personnel du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques a participé à une formation portant sur les outils et les techniques d'évaluation, l'élaboration de programmes, les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et le respect du protocole culturel dans l'enseignement.

Une autre activité, réalisée par le Comité du Programme d'aide préscolaire aux Inuits du Nunavut, en mars 2004, visait à améliorer la qualité des services en dressant un plan de travail afin de combler le manque de ressources dont disposent les enfants inuits.

Des évaluations menées à l'échelle nationale et locale permettent de surveiller régulièrement la qualité des services offerts dans le cadre du Programme d'aide préscolaire Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques, en mesurant non seulement les données statistiques

mais également les effets du programme. Le chapitre 6 de la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, expose en détail les conclusions des plus récentes évaluations nationales.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves est un programme d'intervention précoce destiné aux enfants des Premières nations de six ans et moins qui vivent dans les réserves, et à leur famille. Il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins sur les plans affectif, social, nutritionnel, psychologique et sur le plan de la santé.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques du programme ont peu varié en 2003-2004, et la réglementation régissant les projets n'a subi aucune modification.

Dépenses

En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves reçoit un financement supplémentaire de 21,5 millions de dollars par année depuis 2002-2003.

En 2003-2004, les dépenses du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves se sont chiffrées à 35 095 244 \$, ce qui représente une augmentation de 368 244 \$ par rapport aux dépenses de l'année précédente dont le montant réel se chiffrait à 34 727 000 \$.

Disponibilité

En 2003-2004, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves a offert des services à 9 101 enfants dans 354 établissements situés au sein de 383 collectivités. En outre, de nouveaux chiffres reçus en 2003-2004 dans le cadre d'un rapport d'étape indiquent que 7 429 enfants ont suivi des programmes dans 307 établissements en 2002-2003, et que ces derniers ont dispensé ces programmes durant 201 169 heures au total.

Abordabilité

La situation n'a pas changé, car tous les services offerts par les projets du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves n'ont occasionné aucuns frais aux parents. En fait, l'imposition d'un coût de participation irait à l'encontre de la politique établie.

Qualité

Les principes et les lignes directrices nationaux du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, énoncés dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification. Le ratio éducateur-enfants et la taille des groupes selon le projet sont assujettis aux conditions prescrites par les permis que délivrent les provinces et les territoires.

Des activités de formation tenues régulièrement dans les régions et les collectivités visent à garantir la qualité des services offerts dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves. Le rapport d'étape de 2003-2004 indique que chaque région a fait du perfectionnement professionnel des employés une priorité et offre de la formation continue à ses employés. Les sujets de formation comprenaient les premiers soins et la réanimation cardio-respiratoire des nourrissons, la sensibilisation à l'égard des besoins spéciaux des enfants, y compris les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, et la santé et la sécurité.

La première évaluation du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves s'est déroulée de 2001 à 2003. Cet exercice visait surtout à établir un rapport initial, mais celui-ci a quand même fait état de certaines incidences positives du programme sur les enfants et leurs parents. On trouve ces renseignements au chapitre 6 de la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits

L'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits (IGEPNI) donne aux collectivités de ces peuples la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux. L'objectif consiste à multiplier les services de garde de qualité dans les collectivités inuites et des Premières nations. L'initiative vient aussi en aide aux parents qui travaillent, qui cherchent activement un emploi ou qui suivent des cours ou une formation.

Les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques de l'IGEPNI ont peu varié en 2003-2004. Les processus relatifs à la délivrance des permis d'exercer et à la surveillance de la prestation des services de garde, qui sont exposés en détail dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification en 2003-2004.

Dépenses

En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, rendue publique en octobre 2002, l'IGEPNI bénéficie d'un financement supplémentaire de 9 millions de dollars par année depuis 2002-2003 pour supporter le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation.

En 2003-2004, l'IGEPNI a reçu un financement à 50 140 000 \$, soit le même montant que l'année précédente.

Disponibilité

Le financement supplémentaire a permis de créer 500 nouvelles places en garderie en 2003-2004, tant dans les collectivités déjà desservies que dans 18 autres, portant ainsi à 7 500 le nombre total de places dans 407 établissements. La plupart de ces places en garderie sont destinées aux enfants de moins de six ans, mais ceux de sept à douze ans bénéficient d'un service de garde après l'école.

Abordabilité

Le rapport initial de 2002-2003 donne des renseignements détaillés sur les frais et les subventions ainsi que sur l'accessibilité aux places en garderie. Dans le cadre de l'IGEPNI, en 2002-2003, la subvention moyenne par place se chiffrait à 6 500 \$, et en 2003-2004, ce montant n'a pas changé tant pour les places existantes que pour les 500 autres nouvellement créées.

Qualité

Les principes directeurs relatifs aux garderies financées par l'IGEPNI n'ont subi aucune modification; ils visent à faire en sorte que les garderies offrent des services de qualité, abordables et adaptés à la culture des enfants.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta, en vertu de laquelle il finance directement plus de 750 places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds visent à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2003-2004, les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer, les objectifs du programme, sa population cible et son mandat n'ont subi aucune modification.

Dépenses

Le financement de deux garderies de jour n'a pas été renouvelé en 2003-2004 parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux conditions requises pour exercer. Le nombre de garderies de jour qui ont obtenu du financement a connu une baisse, passant de 17 en 2002-2003 à 15 en 2003-2004.

En 2003-2004, les dépenses du Programme de garde d'enfants en Alberta se sont chiffrées à 2 502 620 \$, ce qui représente une baisse de 162 380 \$ par rapport à l'année précédente.

Disponibilité

En raison du fait que deux garderies n'avaient plus le droit d'exercer, le nombre de places disponibles est passé de 812 en 2002-2003 à 762 en 2003-2004, soit 50 de moins.

Étant donné que 976 enfants de moins de 12 ans se sont partagé les places disponibles en 2003-2004, cela signifie que 30 enfants n'ont pu se prévaloir des services de garde.

Abordabilité

L'abordabilité des services de garde n'a pas changé en 2003-2004.

Qualité

Aucun changement n'a été signalé en 2003-2004 pour ce qui est de la qualité du Programme de garde d'enfants en Alberta.

Programme de garde d'enfants en Ontario

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario, en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Ces fonds visent à fournir des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

En 2003-2004, les prescriptions concernant l'autorisation d'exercer, les objectifs du programme, sa population cible et son mandat n'ont subi aucune modification.

Dépenses

En 2003-2004, les dépenses du Programme de garde d'enfants en Ontario se sont chiffrées à 15 367 292 \$, ce qui représente une augmentation de 1 076 292 \$ par rapport aux dépenses de 2002-2003, qui se chiffraient à 14 291 000 \$.

Disponibilité

Malgré l'augmentation des dépenses consacrées à ce programme et la stabilité du nombre d'établissements (57 dans 51 collectivités des Premières nations), le nombre d'enfants a diminué, passant de 3 018 en 2002-2003 à 2 797 en 2003-2004.

Abordabilité

Les conditions d'admissibilité aux subventions du programme n'ont subi aucune modification en 2003-2004.

Qualité

Aucun changement n'a été signalé en 2003-2004 concernant la qualité du Programme de garde d'enfants en Ontario.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Les principaux objectifs du volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick consistent à maintenir l'union au sein des familles, à aider les enfants qui souffrent de carences physiques, affectives, sociales et/ou éducatives, et à les soutenir et à les protéger lorsqu'ils vivent dans un milieu qui leur est préjudiciable. Il offre des services aux enfants de moins de six ans et à leurs parents dans des centres de garde ou des garderies en milieu familial.

En 2003-2004, les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation, les caractéristiques et les principes directeurs du programme n'ont subi aucune modification. Depuis que ce volet fait partie intégrante du Programme des services à l'enfance et à la famille au Nouveau-Brunswick, on ne dispose d'aucune ventilation des données à son sujet.

Dépenses

En 2003-2004, ce programme a donné lieu à des dépenses identiques à celles de l'année précédente, dont le montant s'établit à 1 408 000 \$.

Disponibilité

L'admissibilité d'un enfant à ce programme est déterminée par son degré de vulnérabilité. En 2003-2004, 15 établissements ont continué de l'offrir, mais on ne dispose pas du nombre d'enfants qui l'ont suivi.

Abordabilité

Comme c'était le cas au cours des années précédentes, les services offerts en 2003-2004 n'ont occasionné aucuns frais aux parents.

Qualité

Les normes de qualité de ce programme, énoncées dans le rapport initial de 2002-2003, n'ont subi aucune modification en 2003-2004.

Le volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick a fait l'objet d'un examen en 2003-2004. Les conclusions de cet examen sont exposées au chapitre 6 de la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*.

Défense nationale

Programme des services aux familles des militaires

Dans le cadre du Programme des services aux familles des militaires (PSFM), les centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) situés dans des bases, des escadres et des stations des Forces canadiennes dispensent, entre autres, des services d'information et d'orientation aux familles, des services de garde pour les enfants et les jeunes, et des services de prévention et d'intervention. Le volet des CRFM visant les enfants et les jeunes permet d'offrir différents services, y compris des services de garde.

En 2003-2004, les objectifs, la population cible, le mandat, le mode de prestation et les caractéristiques du programme ainsi que les conditions pour exercer n'ont subi aucune modification.

Dépenses

En 2003-2004, ce programme a donné lieu à des dépenses approximatives de 4 millions de dollars pour les enfants de six ans et moins, soit le même montant que celui de l'année précédente.

Disponibilité

À l'instar des années précédentes, les CRFM ont dispensé des services en fonction de la demande. Le sommaire qui suit fait état des activités d'apprentissage et des services de garde offerts par les 42 CRFM en 2003-2004 :

- 18 070 enfants et 13 417 adultes ont pris part à 2 179 activités en groupe pour parents et tout-petits;
- 38 180 enfants et 8 622 adultes ont pris part à 3 876 ateliers de jeux préscolaires;
- les CRFM ont accepté 1 304 demandes de services de garde d'urgence et ont offert ces services durant 10 989 heures au total;
- Quelque 70 507 enfants ont participé aux diverses activités qu'ont organisées les CRFM.
(Nota : Le nombre d'enfants représente le nombre de fois auxquelles un enfant a participé à une des activités, car le même enfant peut participer à plusieurs d'entre elles.)

Abordabilité

Le barème tarifaire du programme, énoncé dans le rapport initial de 2002-2003, n'a subi aucune modification en 2003-2004.

Qualité

Bien qu'aucun changement ne soit survenu en 2003-2004 en ce qui a trait à la formation et au mode de prestation du programme, une décision prise au cours de cet exercice aura une incidence importante sur la qualité des programmes offerts par les CRFM.

Après une série de consultations auprès des familles de militaires canadiens et de spécialistes du développement de la petite enfance, les responsables du Programme des services aux familles des militaires ont décidé d'adopter, à compter d'avril 2005, un modèle de développement communautaire afin de concevoir et d'offrir des services aux enfants et aux familles. On trouve de plus amples renseignements sur les effets escomptés de cette décision au chapitre 4 de la section I, intitulée *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ET DES DÉPENSES

CHAPITRE 2

TABLEAU 2.1 :
PROGRAMMES
FOURNISSANT
UN SOUTIEN
DIRECT

Santé Canada

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	25 821 117 \$	3 536 enfants
2003-2004	31 241 000 \$	3 616 enfants

On ne dispose pas de données sur le nombre de places réglementées.

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, le financement annuel de 35 millions de dollars n'a pu être attribué en totalité au cours de cet exercice. Le montant réel des dépenses qui constituent des contributions se chiffrait à 25 821 117 \$. Les dépenses pour l'exercice 2002-2003 ont fait l'objet d'une révision pour les exprimer en chiffres réels.

2003-2004 : Les dépenses constituent des contributions en chiffres réels (incluant les régions) et ne comprennent que les salaires et les autres frais d'exploitation du bureau national. Le nombre d'établissements a augmenté depuis décembre 2003 pour s'établir à 128 en mars 2004, mais la plupart des nouveaux établissements n'ont accepté aucun enfant avant l'automne de 2004.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	34 727 000 \$	7 429 enfants
2003-2004	35 095 244 \$	9 101 enfants

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

2002-2003 : En raison de son annonce tardive, en octobre 2002, les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pas pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Tous les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.

2003-2004 : Les fonds annuels de 46,5 millions de dollars n'ont pas pu être dépensés en totalité au cours de cet exercice. Tous les fonds disponibles ont servi à répondre aux besoins des programmes de santé régionaux, y compris les services que les Premières nations estimaient prioritaires.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	50 140 000 \$	7 000 places
2003-2004	50 140 000 \$	7 500 places

Les dépenses constituent des allocations budgétaires visant à supporter le coût des ressources nécessaires à la prestation du programme et à l'exploitation, y compris les avantages sociaux des employés, ainsi que les coûts d'infrastructure.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre d'enfants participants.

Tous les montants comprennent les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart sont relatives aux enfants de moins de six ans.

2002-2003 : Le financement a connu une augmentation de 9 millions de dollars en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de garde d'enfants en Alberta

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	2 665 000 \$	812 places
2003-2004	2 502 620 \$	762 places

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.

Certains des enfants participants sont âgés de 6 à 12 ans.

2003-2004 : La diminution des dépenses est due au fait que deux garderies ne satisfaisaient pas aux conditions imposées par la province pour exercer. Les garderies ne reçoivent du financement que si elles satisfont à ces conditions.

Programme de garde d'enfants en Ontario

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	14 291 000 \$	3 018 enfants
2003-2004	15 367 292 \$	2 797 enfants

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les subventions et les contributions.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

2001-2002 : Les dépenses ne comprennent pas la part de la province.

Volet d'aide préscolaire du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	1 408 000 \$	(non disponible)
2003-2004	1 408 000 \$	(non disponible)

Les dépenses constituent des affectations de fonds et ne comprennent que les contributions.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

Le financement est calculé selon le nombre d'enfants de six ans et moins inscrits dans les réserves, mais si un enfant atteint l'âge de sept ans avant la fin du plan d'intervention, ce plan se poursuit quand même.

Défense nationale

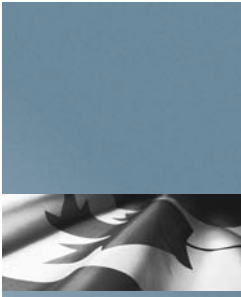
Programme des services aux familles des militaires

	Dépenses	Places réglementées
2002-2003	4 000 000 \$ (estimation)	(non disponible)
2003-2004	4 000 000 \$ (estimation)	70 507 enfants (estimation)

Les dépenses comprennent les subventions et les contributions, les coûts d'exploitation et de gestion ainsi que les salaires; elles constituent une estimation pour les enfants de six ans et moins.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de places réglementées.

2003-2004 : Le nombre d'enfants correspond au nombre de fois auxquelles un enfant a participé à une des activités, car le même enfant peut participer à plusieurs d'entre elles.



**ACTIVITÉS ET DÉPENSES
RELATIVES AU
DÉVELOPPEMENT DE
LA PETITE ENFANCE**

**ACTIVITÉS ET DÉPENSES
RELATIVES À
L'APPRENTISSAGE
ET À LA GARDE
DES JEUNES ENFANTS**

RAPPORTS 2003-2004
DU GOUVERNEMENT DU CANADA

ANNEXES
A | B | C | D

CADRE COMMUN POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'AMÉLIORATION ET L'EXTENSION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Afin d'assurer l'uniformité des renseignements qu'ils fournissent au public sur leurs activités et leurs dépenses aux termes de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE), les gouvernements ont convenu de mettre en place un cadre commun pour l'établissement de rapports. Ce cadre comprend un ensemble de principes et de lignes directrices qui permettent à chacun des gouvernements de rendre annuellement compte des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et services qu'ils financent dans le cadre de l'Entente sur le DPE. Ci-dessous, on trouve le texte intégral du cadre commun dont ont convenu les gouvernements.

1. Introduction / Contexte

La présentation de rapports au public constitue un élément clé de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. Le Communiqué sur le développement de la petite enfance de la réunion des premiers ministres de septembre 2000¹ précise que :

«...Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles.

Les premiers ministres s'engagent donc à :

- remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment², en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;
- élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment.² L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons, à titre d'exemple, les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par

¹ Le gouvernement de Québec a indiqué que, bien qu'il partage les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, il n'adhère pas à l'initiative fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance.

² Les quatre domaines d'action sont : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; et renforcer le soutien des communautés.

la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance. »

2. Objectif

Comme le souligne le communiqué, « l'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. »

Le cadre commun vise à fournir une série de principes et de lignes directrices, « y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance » dans les quatre domaines d'action désignés par les premiers ministres.

Outre leur engagement à présenter des rapports sur les programmes et les services, les gouvernements se sont aussi engagés à présenter régulièrement des rapports sur une série d'indicateurs convenus relatifs au bien-être des enfants. Toutefois, cet engagement s'inscrit dans un processus distinct et, par conséquent, à l'extérieur du cadre commun.

3. Principes sous-jacents / Point à considérer

Les rapports au public des gouvernements se fonderont sur les énoncés suivants contenus dans le Communiqué sur le développement de la petite enfance :

- « L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. »
- Les gouvernements « s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps. »
- « Les premiers ministres conviennent que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance. »

Outre les directives énoncées dans le communiqué, les gouvernements provinciaux et territoriaux conviennent que :

- les programmes et les services axés sur le développement de la petite enfance diffèrent grandement à travers le pays et que les capacités et les systèmes de données sur lesquels il faut faire rapport varient.
- les rapports des provinces et territoires portant sur les progrès réalisés dans l'amélioration des programmes et des services visant le développement de la petite enfance devront rendre compte de la contribution financière du fédéral.

4. Lignes directrices

a. Portée des rapports utilisant le cadre commun

Chaque gouvernement remettra un rapport annuel sur les activités qu'il considère prioritaires en matière d'investissement. Établi à partir du cadre commun, ce rapport devra indiquer les changements qui ont été mis en œuvre relativement aux investissements de l'année précédente. Il précisera aussi dans quels domaines d'action le gouvernement a investi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. Les quatre domaines d'action sont les suivants :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien offert aux parents et aux familles;

- renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; et
- renforcer le soutien des communautés.

b. Genre de renseignements dont il faut rendre compte

i. Information descriptive

Les rapports comprendront l'*information descriptive* suivante sur les programmes et les services qui ont été améliorés :

- objectifs du programme;
- population ciblée;
- description du programme;
- ministère(s) responsable(s);
- fournisseur(s).

L'*information descriptive* peut aussi porter sur les secteurs suivants en ce qui a trait à l'élaboration, à l'amélioration et à l'intégration des programmes, selon le cas :

- liens intersectoriels;
- consultation et participation des collectivités;
- renforcement des capacités des collectivités;
- participation du secteur bénévole ou privé;
- conclusions des évaluations des programmes;
- modèles de programmes;
- résultats du projet pilote;
- changements apportés au milieu de la réglementation;
- investissements de capitaux ou dans l'infrastructure.

ii. Indicateurs de programme

S'il y a lieu, les gouvernements peuvent présenter des rapports sur les programmes et les services en utilisant d'autres indicateurs en plus de ceux décrits ci-dessous.

Dépenses

Les gouvernements feront rapport sur les changements au chapitre des *dépenses* pour les programmes et les services axés sur le DPE, par rapport à l'exercice précédent.

Pour les programmes et les services qui offrent des services directs aux clients :

Disponibilité

Les gouvernements rendront compte de la *disponibilité* des programmes et des services axés sur le développement de la petite enfance, financés en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance, à l'aide d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :

- le nombre de clients ayant reçu des services (c.-à-d., le nombre d'enfants et de familles ou le nombre de places disponibles ou l'équivalent);
- le nombre de lieux où le programme est offert.

Accessibilité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer l'*accessibilité*, leur rapport portera sur un ou plusieurs des indicateurs d'accessibilité suivants :

- l'augmentation du pourcentage de la population ciblée qui est servie;
- un changement du profil socio-démographique de la clientèle.

Abordabilité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer l'*abordabilité*, ils feront rapport sur les changements dans la structure des prix et des subventions des programmes pertinents.

Qualité

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer la *qualité*, ils rendront compte d'un ou de plusieurs indicateurs de qualité, notamment :

- l'amélioration quant à la formation des fournisseurs de services;
- la hausse des taux salariaux;
- l'amélioration du ratio fournisseur de services-clients;
- l'accroissement de la satisfaction du client.

Pour d'autres programmes et initiatives touchant les quatre domaines d'action (par exemple la recherche, la sensibilisation du public, l'information et les activités connexes) :

Les gouvernements feront rapport sur l'information descriptive et les dépenses, tel qu'indiqué ci-dessus.

c. Mécanismes et choix du moment

Il est possible d'utiliser différents véhicules pour répondre à l'obligation de rendre compte au public, tel qu'il est prévu dans le cadre commun, notamment, des rapports autonomes, de nouveaux rapports ou des rapports existants sur les enfants ainsi que des rapports ministériels et des plans d'activités.

Les gouvernements ont convenu d'informer les autres gouvernements des outils qu'ils utiliseront pour répondre à l'obligation de rendre compte au public et de les aviser à l'avance, dans la mesure du possible, de la date de diffusion possible de leurs rapports sur le développement de la petite enfance.

À compter de septembre 2002, les gouvernements présenteront un rapport annuel sur leurs investissements dans le développement de la petite enfance et sur les progrès réalisés en ce qui a trait à l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines d'action.

5. Examen du cadre commun

Les premiers ministres se sont engagés à « améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps ». Suivant la diffusion de la première série de rapports utilisant le cadre commun, les hauts fonctionnaires pourraient effectuer un examen du cadre et formuler, au besoin, des recommandations à l'intention des ministres responsables de la santé et des services sociaux.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE COMMUNIQUÉ DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES, LE 11 SEPTEMBRE 2000

Le 11 septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu une entente historique sur le développement de la petite enfance

À compter d'avril 2001, le gouvernement du Canada transférera 2,2 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux, sur une période de cinq ans, pour appuyer les investissements dans les programmes et les services liés au développement de la petite enfance.

Voici le texte intégral du communiqué diffusé par les premiers ministres le 11 septembre 2000.

Introduction

Les premiers ministres, sauf celui du Québec¹, reconnaissent qu'il est important d'appuyer les efforts déployés par les familles et les communautés dans le but d'assurer le meilleur avenir possible à leurs enfants. Chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres.

Les premiers ministres affirment leur engagement envers le bien-être des enfants en précisant leur vision du développement de la petite enfance comme un investissement dans l'avenir du Canada. Le dynamisme social et la prospérité économique de la société canadienne de demain dépendent des possibilités qui sont offertes aujourd'hui aux enfants.

Les premiers ministres reconnaissent que les parents et la famille jouent un rôle primordial dans le soutien et le soin des enfants.

Les communautés, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les réseaux de professionnels, les associations, les bénévoles et les gouvernements contribuent également de façon importante au bien-être des enfants. Les gouvernements ont fait preuve de leadership en prenant individuellement et en partenariat des mesures pour répondre aux enjeux clés qui concernent les enfants.

Les premières années de la vie sont très importantes pour le développement et le bien-être d'un enfant puisque c'est à ce moment-là que s'acquièrent les capacités et les habiletés d'adaptation qui influenceront sur l'apprentissage, le comportement et la santé. Les enfants s'épanouissent au sein d'une famille et d'une communauté qui répondent à leurs besoins physiques et de développement et qui fournissent sécurité, attention, respect et amour. De nouvelles preuves démontrent que le développement de la période prénatale à l'âge de six ans est rapide et impressionnant, et qu'il détermine les résultats à long terme.

Une intervention précoce pour promouvoir le développement de l'enfant au cours de cette période critique peut procurer des avantages durables pouvant s'étendre sur toute la vie. Les gouvernements et d'autres partenaires offrent présentement une vaste gamme de programmes et de services visant à appuyer efficacement le développement de la petite enfance. Le défi est de tabler sur les services et les mesures de soutien qui existent déjà afin de mieux les coordonner et de les rendre plus accessibles.

Les premiers ministres acceptent donc de travailler ensemble afin que les jeunes enfants puissent s'épanouir pleinement et qu'ils soient en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables.

¹ Bien que partageant les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, le Québec n'adhère pas au présent document fédéral-provincial-territorial parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance. Conséquemment, le Québec s'attend à recevoir sa part de tout financement fédéral additionnel pour tout programme visant le développement de la petite enfance et ce sans nouvelles conditions.

À l'appui de cet objectif commun, les gouvernements amélioreront et étendront, au fil des ans, les programmes et les services visant le développement de la petite enfance. Les gouvernements travailleront avec les familles et les communautés dans le but de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles. Ils rendront régulièrement compte des progrès réalisés et continueront d'améliorer les connaissances et de diffuser l'information auprès des parents, des communautés et des fournisseurs de services afin de les aider à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Objectif

Les objectifs de cette initiative de développement de la petite enfance qui met l'accent sur les enfants, de la période prénatale à l'âge de six ans, sont les suivants :

- promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, qu'ils soient en sécurité, prêts à apprendre ainsi que socialement engagés et responsables;
- aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants dans des communautés fortes.

Quatre grands domaines d'action

Afin d'atteindre les objectifs précisés précédemment, *les premiers ministres s'entendent* sur quatre grands domaines d'action. Les efforts des gouvernements dans ce cadre cibleront l'un ou l'ensemble de ces domaines, s'appuyant ainsi sur la priorité accordée par les gouvernements au développement de la petite enfance et sur les investissements déjà faits par ceux-ci.

1. Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

Les expériences périnatales exercent une influence profonde sur la santé et le bien-être du nouveau-né et du jeune enfant et contribuent à un bon état de santé durant toute la vie. Cette priorité tient compte des besoins associés à la période prénatale, à la naissance et à la petite enfance et inclut des mesures de soutien pour les femmes enceintes, les nouveaux parents, les nouveau-nés et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes et de l'information prénatals et des programmes de dépistage ciblant les jeunes enfants.

2. Améliorer le soutien aux parents et aux familles

Les parents et la famille sont les premiers responsables du soin des enfants. Cette priorité répond aux besoins associés au rôle parental et inclut des mesures de soutien pour les parents et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des centres de ressources pour les familles, de l'information à l'intention des parents et des visites à la maison.

3. Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants

On a démontré que des programmes d'aide au développement et à l'apprentissage ainsi que des soins de qualité durant la petite enfance favorisent le développement des habiletés physiques, linguistiques et motrices ainsi que le développement social, affectif et cognitif. Cette priorité inclut des mesures qui favorisent un sain développement, fournissent des occasions d'interaction et de jeu; aident à préparer les enfants pour l'école et répondent aux besoins variés et changeants des familles. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes préscolaires, de garderies et des programmes ciblés de développement pour les jeunes enfants.

4. Renforcer le soutien des communautés

Les communautés contribuent de façon significative au bien-être des enfants par l'intermédiaire de réseaux formels et informels. Cette priorité inclut des mesures visant à renforcer la capacité des communautés de répondre aux besoins des enfants et des familles dans l'esprit des communautés en bonne santé. Parmi les exemples possibles, on retrouve le soutien à la planification axée sur la communauté et l'intégration des services.

Les gouvernements reconnaissent que pour appuyer le développement de la petite enfance, les méthodes doivent :

- être axées sur la prévention et l'intervention précoce;
- être intersectorielles;
- être intégrées; et
- appuyer l'enfant dans le milieu communautaire et familial.

Les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance devraient inclure :

- enfants possédant différentes habiletés; et
- les enfants de différents milieux linguistiques, culturels, économiques et régionaux.

Collaborer pour répondre aux besoins des enfants

Les gouvernements travailleront ensemble en respectant pleinement leurs responsabilités respectives, reconnaissant que la responsabilité des programmes et des services de développement de la petite enfance incombe d'abord aux provinces et aux territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités à l'intérieur de ce cadre.

Les gouvernements travailleront en collaboration avec les Autochtones du Canada en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement des jeunes enfants autochtones.

Les gouvernements s'assureront qu'il existe des mécanismes de participation des Canadiens à la définition des priorités en matière de développement de la petite enfance et à l'examen des résultats.

Financement

Les premiers ministres conviennent que le développement de l'enfance exige un engagement à long terme en faveur de l'avenir de nos enfants. *Les premiers ministres ont également convenu* que le financement pour le développement de la petite enfance devait être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans. *Les premiers ministres se sont engagés* à aider tous les secteurs de la société à soutenir les enfants en bas âge et à consacrer des investissements supplémentaires à ce domaine.

Les premiers ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les provinces et les territoires dans le développement de la petite enfance et s'entendent sur la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. L'initiative s'ajoute également aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.

Rapports au public

Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles.

Les premiers ministres s'engagent donc à :

- remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment, en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;
- élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment. L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons à titre d'exemple les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance;
- présenter régulièrement au public des rapports sur les indicateurs de résultats sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs, devant être mis au point pour septembre 2002, qui se rattachent aux objectifs établis relativement au développement de la petite enfance et qui seront élaborés progressivement. Des indicateurs qui existent déjà pourraient servir à cette fin (par ex., le pourcentage de nouveau-nés dont le poids est normal à la naissance et le taux de mortalité infantile), de même que des indicateurs élaborés récemment (comme le pourcentage des enfants prêts à apprendre à leur entrée à l'école).

Les premiers ministres conviennent que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance.

L'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

Connaissances, information et pratiques efficaces

La recherche, les connaissances et l'information sont à la base de décisions fondées sur des faits et des politiques éclairées. La diffusion de l'information et les échanges concernant les pratiques efficaces contribuent à informer la population sur le développement de la petite enfance et peuvent encourager l'amélioration des programmes et services de développement de la petite enfance.

Les gouvernements conviennent de travailler ensemble, s'il y a lieu, à des activités de recherche et d'acquisition de connaissances sur le développement de la petite enfance, d'échanger de l'information sur les pratiques qui donnent des résultats chez les enfants en bas âge et de travailler ensemble pour diffuser les résultats des travaux de recherche.

Prochaines étapes

Les premiers ministres demandent aux ministres responsables de la Santé et des Services sociaux de commencer le plus tôt possible la mise en œuvre des engagements et des priorités précédemment décrits.

CADRE MULTILATÉRAL POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS, MARS 2003

Le 13 mars 2003, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux ont conclu une entente sur un cadre améliorant l'accès aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité sous réglementation provinciale et territoriale.

En vertu de ce cadre multilatéral, le gouvernement du Canada versera 900 millions de dollars sur cinq ans à l'appui d'investissements provinciaux-territoriaux dans l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants.

Voici le texte intégral du cadre multilatéral.

Introduction

En septembre 2000, les premiers ministres¹ ont diffusé un communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance (DPE) dans lequel ils ont reconnu l'importance capitale des premières années de la vie pour le développement et le bien-être futur de l'enfant. Reconnaissant que les familles jouent un rôle primordial dans l'éducation des enfants, ils se sont engagés à améliorer et à élargir les programmes de développement de la petite enfance, en s'appuyant sur les investissements existants.

Dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance, des progrès ont été réalisés dans chacun des quatre grands domaines d'action cernés par les premiers ministres, soit :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien aux parents et aux familles;
- renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- renforcer le soutien des communautés.

Les gouvernements ont à cœur de poursuivre l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services dans l'un de ces domaines, ou tous ces domaines.

En conséquence, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux sont prêts à investir davantage dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ils reconnaissent l'importance d'offrir des programmes de qualité dans ce domaine pour contribuer au développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants.

Le présent cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants représente un autre important pas en avant dans l'élaboration de programmes et de services de développement de la petite enfance. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des engagements pris par les premiers ministres en septembre 2000.

Objectif

Cette initiative vise à promouvoir encore davantage le développement de la petite enfance et à favoriser la formation des parents et leur participation au marché du travail en améliorant l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

¹ Bien qu'il souscrive aux principes généraux de l'Initiative sur le développement de la petite enfance et de l'Initiative sur l'apprentissage précoce et les soins aux enfants, le gouvernement du Québec n'a pas participé à l'élaboration de ces initiatives, car il entend conserver la responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants. Toute référence à des positions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le présent document n'inclut pas celles du gouvernement du Québec.

Domaines d'investissement

À l'appui de l'objectif exposé ci-dessus, les ministres conviennent d'investir davantage dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de moins de six ans réglementés par les provinces et les territoires. Dans ce cadre, les programmes réglementés sont ceux qui sont conformes aux normes de qualité établies et surveillées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants financés dans le cadre de cette initiative fourniront principalement des services directs de garde et d'apprentissage des jeunes enfants dans des établissements tels que les garderies, les services de garde en milieu familial, les garderies préscolaires et les garderies éducatives. Les investissements pourraient comprendre le financement des budgets d'immobilisation et d'exploitation, les subventions pour les places en garderie, les subventions salariales, la formation, le perfectionnement et le soutien de ceux qui offrent les services, l'assurance de la qualité, la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage. Les programmes et services qui font partie du système scolaire ne seront pas inclus dans cette initiative.

Approches efficaces

Dans les établissements mentionnés précédemment, les approches efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont fondées sur les principes suivants :

Disponibilité et accessibilité

Des options souples et adaptées en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être offertes partout pour promouvoir le développement de la petite enfance et aider les parents à poursuivre leur formation et à participer au marché du travail. On pourrait, par exemple, augmenter le nombre de places dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et l'accessibilité à celles-ci, et appuyer les horaires souples exigeant la prolongation des heures d'ouverture ainsi que la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage.

Abordabilité

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être abordables. Les gouvernements mettent sur pied des mécanismes pour aider les parents à assumer le coût de ces services. Par exemple, on pourrait augmenter les subventions offertes aux parents en tenant compte de leur capacité de payer et de la disponibilité des fonds d'exploitation.

Qualité

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être de qualité élevée pour favoriser le développement optimal des enfants. On pourrait, par exemple, effectuer des améliorations dans les domaines suivants : la formation et le soutien, le ratio éducateur/enfants, la taille des groupes, la rémunération, le recrutement et le maintien en emploi, l'environnement matériel, la santé et la sécurité et le milieu d'apprentissage.

Intégration

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient assurer l'inclusion des enfants ayant des capacités différentes, des enfants autochtones (c'est-à-dire Indiens, Inuits et Métis) et des enfants de culture ou de situation linguistique différentes, et répondre à leurs besoins particuliers. Par exemple, pour assurer l'inclusion, on pourrait offrir des programmes et un soutien adaptés aux enfants qui ont des besoins particuliers et des ressources et formations culturelles et linguistiques appropriées.

Choix des parents

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être suffisamment souples pour tenir compte des préférences et des besoins différents des parents et des enfants. Ainsi, on pourrait appuyer des approches innovatrices dans les collectivités rurales et éloignées et des approches souples pour tenir compte des diverses situations familiales et professionnelles des clients.

Collaboration

Conformément aux engagements pris par les premiers ministres, les gouvernements collaboreront dans le respect intégral des responsabilités de chacun, sachant que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants relèvent principalement des provinces et des territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités et reconnaîtra et expliquera publiquement les rôles et les responsabilités ainsi que les contributions des autres gouvernements dans ce cadre.

Les gouvernements continueront de collaborer avec les Autochtones du Canada pour trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement de leurs enfants.

Les gouvernements mettront en place des mécanismes efficaces pour permettre aux Canadiens de participer à l'élaboration des priorités et à l'examen des résultats obtenus en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Financement

Les premiers ministres conviennent que les investissements dans le développement de la petite enfance doivent être augmentés, prévisibles et soutenus au fil des ans.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux conviennent que le soutien des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est un investissement crucial dans l'avenir de nos enfants. Les ministres conviennent également que tout investissement additionnel dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devrait également être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans.

Les ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et ils conviennent de la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. Cette initiative s'ajoute aussi aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.

Rapports publics

Les ministres croient en l'importance de rendre des comptes au peuple canadien au sujet des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des rapports clairs amélioreront la reddition de comptes et permettront au public de suivre les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Dans le communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance, les gouvernements se sont engagés à publier un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès dans ce domaine. En conséquence, les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien, chaque année, un rapport sur les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Plus précisément, les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien un rapport annuel sur tous leurs programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tels qu'ils sont définis dans ce cadre, à commencer par un rapport de référence pour 2002-2003. Ce rapport comprendrait :

- une description des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et les dépenses connexes;
- des indicateurs de la disponibilité, comme le nombre d'espaces dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ventilés selon l'âge de l'enfant et le genre d'établissement;
- des indicateurs de l'abordabilité, comme le nombre d'enfants touchant des subventions, les critères d'admissibilité sur le plan social et sur le plan du revenu aux subventions pour les places dans les établissements et le montant maximal de la subvention selon l'âge de l'enfant; et
- des indicateurs de la qualité, comme la formation exigée, le ratio éducateur/enfants et la taille du groupe, lorsque ces données sont disponibles.

Les gouvernements s'engagent à publier les rapports de référence d'ici la fin de novembre 2003 et les rapports annuels à compter de novembre 2004.

L'évaluation du rendement vise à permettre aux gouvernements de rendre des comptes à leurs publics et non les uns aux autres. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

Les gouvernements s'efforceront d'améliorer constamment la qualité de leurs rapports.

Connaissances, information et pratiques efficaces

La recherche, les connaissances et l'information permettent de prendre des décisions fondées sur les faits et d'élaborer des politiques éclairées. Les gouvernements reconnaissent l'importance de l'évaluation pour déterminer l'efficacité et l'influence des initiatives sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et conviennent d'élaborer de concert un cadre d'évaluation dans l'année suivant le versement des fonds fédéraux. Les gouvernements conviennent de procéder à des évaluations fondées sur ce cadre, lorsqu'il y a lieu, ainsi que de travailler ensemble et d'échanger des renseignements sur les pratiques efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui peuvent comprendre les résultats des évaluations.

Prochaines étapes

Les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux entreprendront le plus tôt possible la mise en œuvre des engagements et des priorités décrits dans ce cadre.



RENSEIGNEMENTS UTILES

On trouve ci-après l'adresse de chaque ministère du gouvernement du Canada cité dans le présent rapport.

On peut également obtenir de plus amples renseignements sur plusieurs des activités décrites dans ce rapport, ainsi que sur d'autres services qu'offre le gouvernement du Canada aux enfants et à leur famille, en consultant le document intitulé *Services pour enfants : Guide des services du gouvernement du Canada pour les enfants et leur famille*, à l'adresse < http://www.communication.gc.ca/guides/children_enfants/index_f.html >, ou le commandant par téléphone au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

AGENCE DU REVENU DU CANADA

Renseignements généraux sur l'impôt :
1 800 959-8281
Service d'information ATS : 1 800 665-0354
Site Web : <http://www.cra-arc.gc.ca>

Système électronique de renseignements par téléphone (SERT)

Téléphone : 1 800 267-6999 (en permanence)
SERT en direct :
<http://www.cra-arc.gc.ca/eservices/tips/menu-f.html>

On peut aussi se présenter à un bureau local de services fiscaux.

RÉSEAU CANADIEN DE RECHERCHE SUR LE LANGAGE ET L'ALPHABÉTISATION

a/s Université de Western Ontario
Collège Elborn
1201, chemin Western
London (Ontario)
N6G 1H1
Téléphone : (519) 661-3619
Télécopie : (519) 661-4223
Courriel : info@cllrnet.ca
Site Web : <http://www.cllrnet.ca/index.php?fa=CLLRNet.showCLLRNet.fr>

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

59, promenade Camelot
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9
Téléphone : (613) 225-2342
Télécopie : (613) 228-6125
Courriel : cfiamaster@inspection.gc.ca
Site Web : <http://www.inspection.gc.ca/>

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Programmes d'établissement des immigrants
300, rue Slater
Édifice Jean Edmonds, tour Nord, 5^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-3680
Télécopie : (613) 952-7416
Site Web : <http://www.cic.gc.ca/>

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA

160, rue Elgin, 9^e étage
Indice d'adresse : 4809A
Ottawa (Ontario)
K1A 0W9
Téléphone : 1 888 603-4178
et (613) 941-2672
Télécopie : (613) 954-1800
Courriel : info@cihr-irsc.gc.ca
Site Web : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/>

SANTÉ CANADA

Indicateur d'adresse : 0900C2
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
Téléphone : (613) 957-2991
Télécopie : (613) 941-5366
ATS : 1 800 267-1245
Courriel : info@hc-sc.gc.ca
Site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca/>

**RESSOURCES HUMAINES ET
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
CANADA**

Envoi postal ou visite :
On peut écrire ou se rendre à l'un des bureaux locaux de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, dont on trouve l'adresse sur le site <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/accueil.shtml>, dans la rubrique < Près de chez vous >.
Site Web : <http://www.hrsdc.gc.ca/>

Assurance-emploi

Téléphone : 1 800 206-7218
Courriel :
On peut formuler une demande par courriel à partir du site
http://www.hrsdc.gc.ca/asp/contact/contactez_nous.asp?index=0

**AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD
CANADA**

Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Gatineau (Québec)
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Numéro sans frais : 1 800 567-9604
ATS : 1 866 553-0554
Téléphone : (819) 953-2523
Télécopie : (819) 953-9139
Courriel : lesenfants@ainc.gc.ca
Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

DÉFENSE NATIONALE

Direction des services aux familles des militaires
1600, chemin Star Top
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Téléphone : (613) 995-6792
Télécopie : (613) 995-2178
Site Web : <http://www.canex.ca/fr/psp/dmfs/index.asp>

**OFFICE NATIONAL DU FILM
DU CANADA**

5, avenue Blackburn
Ottawa (Ontario)
K1N 8A2

Téléphone : (613) 237-1066
Télécopie : (613) 237-5987
Site Web : <http://www.nfb.ca/>

**AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE
DU CANADA**

130, chemin Colonnade
IA 6501H
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

ou

1015, rue Arlington
Winnipeg (Manitoba)
R3E 3R2

Téléphone : (613) 957-2991
Télécopie : (613) 941-5366
ATS : 1 800 267-1245
Courriel : info@phac-aspc.gc.ca
Site Web : <http://www.phac-aspc.gc.ca>

**SANTÉ PUBLIQUE ET PROTECTION
CIVILE CANADA**

Stratégie nationale pour la prévention du crime
222, rue Queen, 11^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Téléphone : 1 877 302-6272
ou (613) 941-9306
Télécopie : (613) 952-3515
Courriel : info@prevention.gc.ca
Site Web : <http://www.prevention.gc.ca/index.html>

**GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
(GRC)**

Quartier général de la GRC
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

ATS seulement : (613) 993-3887
Relations publiques : (613) 993-3032
et (613) 993-2331
Site Web : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/>

Services nationaux de police de la GRC

Site Web : http://www.rcmp-grc.gc.ca/nps/nps_f.htm

DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Politique stratégique
140, promenade du Portage
Phase IV, niveau 3
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Téléphone : (819) 953-5612
Télécopie : (819) 994-1506
Courriel : childrenspolicy-politiquesenfants@sdsc-dsc.gc.ca
Site Web : <http://www.sdc.gc.ca/>

TRANSPORTS CANADA

330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Téléphone : (613) 990-2309
ATS : 1 888 675-6863
Télécopie : (613) 954-4731
et (613) 998-8620
Courriel : CommentairesWeb@tc.gc.ca
Site Web : <http://www.tc.gc.ca/>



